

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

TABLE DES MATIÈRES

118 Rapports

- 118 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 119 Rapport de l'auditeur indépendant

124 États financiers combinés

- 124 Bilan combiné
- 125 État combiné du résultat
- 126 État combiné du résultat global
- 127 État combiné des variations des capitaux propres
- 128 Tableau combiné des flux de trésorerie

129 Notes complémentaires aux états financiers combinés

- 129 Note 1 Mode de présentation
- 130 Note 2 Méthodes comptables
- 151 Note 3 Valeur comptable des instruments financiers
- 153 Note 4 Juste valeur des instruments financiers
- 160 Note 5 Compensation d'actifs et de passifs financiers
- 162 Note 6 Valeurs mobilières
- 165 Note 7 Prêts et provision pour pertes de crédit
- 173 Note 8 Décomptabilisation d'actifs financiers
- 173 Note 9 Fonds distincts
- 175 Note 10 Contrats de location
- 176 Note 11 Immobilisations corporelles et immeubles de placement
- 177 Note 12 Goodwill et Immobilisations incorporelles
- 178 Note 13 Intérêts détenus dans d'autres entités
- 179 Note 14 Autres actifs – Autres
- 179 Note 15 Dépôts
- 180 Note 16 Contrats d'assurance et de réassurance
- 204 Note 17 Avantages du personnel – Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires
- 208 Note 18 Autres passifs – Autres
- 209 Note 19 Obligations subordonnées
- 210 Note 20 Instruments financiers dérivés et activités de couverture
- 219 Note 21 Capital social
- 219 Note 22 Capital-actions
- 220 Note 23 Cumul des autres éléments du résultat global
- 220 Note 24 Gestion du capital
- 222 Note 25 Revenu net d'intérêts et autres revenus (pertes) nets de placement
- 222 Note 26 Impôts sur les excédents
- 224 Note 27 Engagements, garanties et passifs éventuels
- 226 Note 28 Gestion des risques découlant des instruments financiers
- 230 Note 29 Information sectorielle
- 232 Note 30 Information relative aux parties liées
- 233 Note 31 Transactions importantes

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins ainsi que tous les renseignements contenus dans son rapport de gestion annuel relèvent de la direction du Mouvement Desjardins, à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Ces états financiers combinés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada. Ces états financiers combinés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Toute information financière présentée dans le rapport de gestion annuel est conforme à celle qui figure dans ces états financiers combinés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction du Mouvement Desjardins s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Ces contrôles sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégralité et à l'exactitude des comptes financiers, à la protection des actifs ainsi qu'à la tenue de registres adéquats. Ils comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et des manuels de procédures ainsi que l'application et la mise à jour régulière de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe de conformité, qui aide la direction à veiller au respect des exigences réglementaires, et une équipe du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui a un accès sans réserve à la commission d'audit et d'inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière issu des meilleures pratiques du marché. À titre de chef de la direction et de chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, nous avons supervisé le processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Au 31 décembre 2025, nous avons déterminé que les contrôles et procédures de communication de l'information financière ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces.

L'AMF procède à l'inspection des activités du Mouvement Desjardins selon une approche de surveillance axée sur les risques.

Le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) approuve l'information financière présentée dans le rapport annuel du Mouvement Desjardins en s'appuyant sur la recommandation de la commission d'audit et d'inspection. Cette dernière est mandatée par le conseil pour examiner les états financiers combinés et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins. Elle est composée de cinq membres indépendants du conseil d'administration de la Fédération auxquels s'ajoutent deux représentants des filiales d'assurance et un observateur permettant d'assurer les arrimages requis avec les filiales d'assurance et le réseau des caisses. La commission d'audit et d'inspection assure un rôle de surveillance afin que la direction élabore et mette en œuvre des procédures de contrôle et des systèmes adéquats permettant la présentation d'une information financière de qualité comprenant toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Ces états financiers combinés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par l'assemblée générale des membres de la Fédération, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut s'entretenir en tout temps avec les membres de la commission d'audit et d'inspection de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

Denis Dubois
Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins

Alain Leprohon, FCPA
Premier vice-président Finances et
chef de la direction financière
Mouvement Desjardins

Lévis (Québec)
Le 24 février 2026

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

Notre opinion

À notre avis, les états financiers combinés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Mouvement Desjardins aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, qui comprennent :

- les bilans combinés aux 31 décembre 2025 et 2024;
- les états combinés du résultat pour les exercices terminés à ces dates;
- les états combinés du résultat global pour les exercices terminés à ces dates;
- les états combinés des variations des capitaux propres pour les exercices terminés à ces dates;
- les tableaux combinés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates;
- les notes complémentaires, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion, plutôt que dans les notes complémentaires des états financiers combinés. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers combinés et sont indiquées comme ayant été auditées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Mouvement Desjardins conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers combinés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers combinés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers combinés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues liée aux prêts

Se référer à la note 2 – Méthodes comptables et à la note 7 – Prêts et provision pour pertes de crédit, des états financiers combinés.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts s'établissait à 1 374 millions de dollars au 31 décembre 2025 et représentait l'estimation de la direction quant à la provision pour pertes de crédit attendues (PCA) à la date de clôture.

L'évaluation de la provision pour PCA est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour PCA, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour PCA. Le Mouvement Desjardins peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Des ajustements experts sont appliqués à l'évaluation de la PCA afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles.

Pour les prêts dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour PCA est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison :

- de la complexité inhérente des calculs de la provision pour PCA ainsi que des jugements importants posés par la direction pour :
 - l'établissement des trois scénarios incluant la projection des variables macroéconomiques;
 - la détermination des probabilités d'occurrence des trois scénarios;
 - la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
 - l'application des ajustements experts en matière de crédit pour refléter, entre autres, les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'évaluation de la provision pour PCA, dont des contrôles relatifs :
 - à la surveillance et à la validation périodique de certains modèles;
 - à la notation du risque de crédit des emprunteurs;
 - à la revue et à l'approbation par la direction de l'application des ajustements experts en matière de crédit et de provision pour les PCA.
- Tester le processus de la direction pour l'évaluation de la provision pour PCA liée aux prêts en effectuant, notamment, ce qui suit :
 - Évaluer, avec l'assistance de professionnels ayant une expertise en matière de risque de crédit et d'économie :
 - le caractère approprié des méthodologies pour le calcul de la provision pour PCA, incluant le recalcul indépendant des PCA liés aux prêts;
 - le caractère approprié des trois scénarios et le caractère raisonnable des variables macroéconomiques ainsi que la probabilité d'occurrence assignée aux scénarios en considérant des données économiques diffusées publiquement, des prévisions de sources indépendantes et des analyses de sensibilité aux variations de certaines de ces hypothèses;
 - le caractère raisonnable de l'établissement des paramètres de risques de crédit (PD, PCD et ECD);
 - le caractère raisonnable des augmentations importantes du risque de crédit déterminées par la direction;
 - le caractère raisonnable de l'application des ajustements experts en matière de crédit par la direction.
 - Pour un échantillon de prêts dépréciés qui sont individuellement significatifs, évaluer le caractère approprié de la méthodologie pour le calcul de la provision pour PCA et évaluer le caractère raisonnable des hypothèses;
 - Tester les données utilisées dans l'évaluation de la provision pour PCA.

Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

- de l'évaluation des éléments probants, qui a nécessité un effort d'audit accru ainsi que des jugements importants de la part de l'auditeur, étant donné que l'évaluation de la provision pour PCA est un calcul complexe qui fait intervenir un grand nombre de données et d'hypothèses interdépendantes, dont certaines sont basées sur un modèle;
- de l'aide apportée par des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en matière de risque de crédit et d'économie.

Évaluation des passifs des contrats d'assurance – Estimations des flux de trésorerie d'exécution

Se référer à la note 2 – Méthodes comptables et à la note 16 – Contrats d'assurance et de réassurance, des états financiers combinés.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins s'élèvent à 34 737 millions de dollars au 31 décembre 2025, et incluent des estimations des flux de trésorerie d'exécution (FTE) de a) 24 525 millions de dollars pour les activités d'assurance de personnes et b) 7 355 millions de dollars dans les passifs au titre des sinistres survenus pour les activités d'assurances de dommages.

Les FTE sont constitués des éléments suivants :

- Estimation des flux de trésorerie futurs qui sont basés sur une moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles;
- Ajustement lié à la valeur temps de l'argent;
- Ajustement au titre du risque non financier.

L'estimation des flux de trésorerie futurs exige de la direction qu'elle élabore des hypothèses, notamment a) en ce qui concerne les activités d'assurance de personnes, les hypothèses de mortalité et de longévité, de morbidité et de taux de résiliation des contrats et b) en ce qui concerne les activités d'assurance de dommages, l'évolution des antécédents en matière de sinistres, le coût moyen de règlement des sinistres, le nombre moyen de sinistres et les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres.

Pour l'ajustement lié à la valeur temps de l'argent, l'exercice du jugement est également requis dans la détermination des courbes de taux à utiliser, notamment en raison de la détermination des actifs détenus dans les portefeuilles de référence, des taux sans risques et des ajustements pour le risque de crédit et pour la liquidité.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison :

- du jugement important posé par la direction pour l'estimation des FTE;
- du degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part de l'auditeur dans l'évaluation des éléments probants relatifs au caractère approprié des méthodes et techniques actuarielles ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses importantes utilisées par la direction;
- de l'aide apportée par des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en matière d'actuariat.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester le processus de la direction pour l'estimation des FTE pour les activités d'assurance de personnes, en effectuant, notamment, ce qui suit :
 - Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'exhaustivité et l'exactitude des données servant à l'estimation des flux de trésorerie futurs;
 - Tester les données utilisées pour établir l'estimation des flux de trésorerie futurs;
 - Évaluer, avec l'assistance des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat :
 - le caractère approprié des modèles et le caractère raisonnable des hypothèses de mortalité et de longévité, de morbidité et de taux de résiliation des contrats, utilisées dans l'estimation des flux de trésorerie futurs, en évaluant les études d'expérience utilisées dans la détermination de ces hypothèses;
 - le caractère approprié de l'approche et le caractère raisonnable des portefeuilles d'actifs de référence et des taux sans risques utilisés, ainsi que des ajustements pour le risque de crédit et pour la liquidité;
 - le caractère approprié de la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier.
- Pour l'estimation des FTE pour le passif au titre des sinistres survenus pour les activités d'assurance de dommages :
 - Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'exhaustivité et à l'exactitude des données servant à l'estimation des flux de trésorerie futurs;
 - Tester les données utilisées pour établir l'estimation des flux de trésorerie futurs;
 - Établir, avec l'assistance de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat, une estimation ponctuelle indépendante des flux de trésorerie futurs pour une sélection de lignes d'affaires et comparer l'estimation ponctuelle indépendante à l'estimation de la direction pour évaluer le caractère raisonnable de l'estimation de la direction;
 - Évaluer, avec l'assistance des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat :
 - le caractère approprié de l'approche utilisée et le caractère raisonnable des portefeuilles d'actifs de référence et des taux sans risques utilisés, ainsi que des ajustements pour le risque de crédit et pour la liquidité;
 - le caractère approprié de la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers combinés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers combinés, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers combinés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons pas ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers combinés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers combinés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers combinés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers combinés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers combinés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers combinés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Mouvement Desjardins à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Mouvement Desjardins ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Mouvement Desjardins.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Mouvement Desjardins;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Mouvement Desjardins à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Mouvement Desjardins à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers combinés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers combinés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe du Mouvement Desjardins pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers combinés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers combinés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Martin Bernier.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.⁽¹⁾

⁽¹⁾ FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A115888

Montréal (Québec)

Le 24 février 2026

Bilan combiné

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		5 848 \$	5 977 \$
Valeurs mobilières	6		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		46 384	41 961
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		59 251	57 302
Titres au coût amorti		42	45
		105 677	99 308
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		22 809	23 666
Prêts	7 et 8		
Hypothécaires résidentiels		198 876	179 920
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		24 426	24 683
Aux entreprises et aux gouvernements		92 775	86 314
		316 077	290 917
Provision pour pertes de crédit	7	(1 374)	(1 320)
		314 703	289 597
Actif net des fonds distincts	9	34 079	28 959
Autres actifs			
Instruments financiers dérivés	20	10 862	7 579
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		3 030	3 096
Actifs des contrats de réassurance	16	1 763	1 905
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	425	454
Immeubles de placement	11	773	817
Immobilisations corporelles	11	1 437	1 486
Goodwill	12	596	596
Immobilisations incorporelles	12	1 225	1 255
Participations dans les entreprises mises en équivalence	13	1 241	1 241
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	17	1 301	724
Actifs d'impôt différé	26	916	986
Autres	14	3 557	3 296
		27 126	23 435
TOTAL DE L'ACTIF		510 242 \$	470 942 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Dépôts	15		
Particuliers		171 286 \$	161 479 \$
Entreprises et gouvernements		157 800	139 223
Institutions de dépôts		408	244
		329 494	300 946
Passifs des contrats d'assurance	16	34 737	34 538
Autres passifs			
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		15 913	13 249
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		15 937	20 633
Instruments financiers dérivés	20	8 861	6 112
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		14 357	14 195
Obligations locatives		517	534
Passifs des contrats de réassurance	16	35	37
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	9	30 496	25 329
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	17	655	713
Passifs d'impôt différé	26	618	454
Autres	18	11 500	11 550
		98 889	92 806
Obligations subordonnées	19	4 810	3 962
TOTAL DU PASSIF		467 930	432 252
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	21	4 522	4 731
Excédents non répartis		3 789	3 319
Cumul des autres éléments du résultat global	23	692	256
Réserves		32 696	29 481
		41 699	37 787
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		41 699	37 787
Participations ne donnant pas le contrôle	13	613	903
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		42 312	38 690
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		510 242 \$	470 942 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

Denis Dubois
Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins

Louis Babineau
Président du conseil

État combiné du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Notes	2025	2024
REVENU D'INTÉRÊTS⁽¹⁾			
Prêts		15 471 \$	15 288 \$
Valeurs mobilières		2 437	2 477
		17 908	17 765
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		7 516	8 056
Obligations subordonnées		189	165
Autres		1 924	2 073
		9 629	10 294
REVENU NET D'INTÉRÊTS	25	8 279	7 471
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	16		
Revenus des activités d'assurance		12 251	11 524
Charges afférentes aux activités d'assurance		(9 886)	(9 969)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance		(248)	532
		2 117	2 087
RÉSULTAT FINANCIER D'ASSURANCE NET	16		
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance ⁽¹⁾		1 933	2 363
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets		(988)	(1 641)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets		29	73
		974	795
REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE		3 091	2 882
AUTRES REVENUS			
Frais de service sur les dépôts et les paiements		569	527
Commissions sur les prêts et les cartes		1 079	1 038
Services de courtage et de fonds de placement		1 595	1 480
Honoraires de gestion et de services de garde		1 091	901
Autres revenus (pertes) nets de placement ⁽¹⁾	25	(66)	(205)
Revenus (pertes) de change		422	241
Autres		248	325
		4 938	4 307
REVENU NET TOTAL		16 308	14 660
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	7	688	597
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Salaires et avantages du personnel		5 975	5 483
Honoraires		921	821
Technologie		1 306	1 217
Commissions		867	790
Frais d'occupation		401	397
Communications		410	375
Taxes d'affaires et impôts sur le capital		172	148
Autres		1 585	1 414
Frais autres que d'intérêts bruts		11 637	10 645
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance		(996)	(939)
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS NETS		10 641	9 706
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		4 979	4 357
Impôts sur les excédents	26	1 168	1 001
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES		3 811	3 356
Ristournes aux membres		505	437
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	26	(127)	(109)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES		3 433 \$	3 028 \$
dont :			
Part revenant au Groupe		3 321 \$	2 895 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	13	112	133

⁽¹⁾ Comprend des revenus d'intérêts qui ont été calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif de 17 728 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 (17 845 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

État combiné du résultat global

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	3 433 \$	3 028 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	484	504
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	126	227
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(2)	(5)
	608	726
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés	579	592
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	(340)	(42)
	239	550
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	34	158
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	163	261
	197	419
	436	969
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	1 044	1 695
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	4 477 \$	4 723 \$
dont :		
Part revenant au Groupe	4 355 \$	4 578 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	122	145

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Impôt sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de l'exercice est présentée dans le tableau suivant :

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	175 \$	182 \$
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	34	47
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(1)	(2)
	208	227
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés	204	210
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	(123)	(18)
	81	192
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	14	53
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	59	94
	73	147
	154	339
Total de la charge (recouvrement) d'impôt	362 \$	566 \$

État combiné des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	Capital social (note 21)	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 23)	Réserves			Total des réserves	Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (note 13)	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves				
(en millions de dollars canadiens)										
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	4 731 \$	2 668 \$	(708) \$	616 \$	3 528 \$	22 640 \$	26 784 \$	33 475 \$	915 \$	34 390 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	—	2 895	—	—	—	—	—	2 895	133	3 028
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	719	964	—	—	—	—	1 683	12	1 695
Résultat global de l'exercice	—	3 614	964	—	—	—	—	4 578	145	4 723
Rémunération sur le capital social	—	(266)	—	—	—	—	—	(266)	—	(266)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(157)	(157)
Virement entre les excédents non répartis et les réserves	—	(2 697)	—	8	(6)	2 695	2 697	—	—	—
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	4 731 \$	3 319 \$	256 \$	624 \$	3 522 \$	25 335 \$	29 481 \$	37 787 \$	903 \$	38 690 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	—	3 321	—	—	—	—	—	3 321	112	3 433
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	598	436	—	—	—	—	1 034	10	1 044
Résultat global de l'exercice	—	3 919	436	—	—	—	—	4 355	122	4 477
Autres variations nettes du capital social	(209)	—	—	—	—	—	—	(209)	—	(209)
Rémunération sur le capital social	—	(234)	—	—	—	—	—	(234)	—	(234)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(148)	(148)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	(264)	(264)
Virement entre les excédents non répartis et les réserves	—	(3 215)	—	22	—	3 193	3 215	—	—	—
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2025	4 522 \$	3 789 \$	692 \$	646 \$	3 522 \$	28 528 \$	32 696 \$	41 699 \$	613 \$	42 312 \$

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2025, par le biais de l'une de ses filiales, le Mouvement Desjardins a procédé au rachat de 464 M\$ en actions privilégiées et a émis 200 M\$ en actions privilégiées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Tableau combiné des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	4 979 \$	4 357 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et incorporelles, et des immeubles de placement	504	477
Amortissement des primes et des escomptes	37	15
Dotation à la provision pour pertes de crédit	688	597
Pertes (gains) nettes réalisées sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9	165
Pertes (gains) nettes sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles, et d'immeubles de placement	(63)	(72)
Autres	37	(15)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	(4 423)	(5 334)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	857	(9 988)
Prêts	(25 861)	(24 352)
Actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance	339	1 262
Instruments financiers dérivés, montant net	(471)	(2 398)
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	228	4 550
Dépôts	28 548	21 617
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	2 664	1 563
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(4 696)	8 601
Autres	(77)	377
Paieement de la contrepartie éventuelle	(13)	(49)
Impôts versés sur les excédents	(1 343)	(559)
Versements des ristournes aux membres	(437)	(414)
	1 506	400
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'obligations subordonnées	1 808	997
Remboursement d'obligations subordonnées	(1 000)	—
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	39	(68)
Remboursement d'obligations locatives	(81)	(85)
Autres variations nettes du capital social	(209)	—
Rémunération sur le capital social	(266)	(293)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	(264)	—
Dividendes versés	(148)	(157)
	(121)	394
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	(27 987)	(39 359)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	19 890	25 387
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	6 708	10 013
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	(436)	(496)
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	152	260
Acquisitions nettes de participations dans les entreprises mises en équivalence	(62)	(31)
Distributions reçues de participations dans les entreprises mises en équivalence	153	329
Autres activités d'investissement	68	93
	(1 514)	(3 804)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(129)	(3 010)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	5 977	8 987
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	5 848 \$	5 977 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	8 449 \$	7 988 \$
Intérêts reçus	17 463	16 909
Dividendes reçus	300	242

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Nature des activités

Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins du Québec, la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue le Mouvement Desjardins sont décrits à la note 29 « Information sectorielle ». Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

États financiers combinés

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec, de la CDO, de la Fédération et ses filiales ainsi que du FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses Desjardins du Québec, la Fédération et la CDO.

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins.

Les états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 24 février 2026.

Les règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers combinés sont indiquées ci-dessous.

Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers combinés conformément aux IFRS exige que la direction exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concernent la consolidation des entités structurées, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation d'actifs financiers, la dépréciation des instruments financiers, la dépréciation des actifs non financiers, l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, les provisions, les impôts sur les excédents, les avantages du personnel de même que les immobilisations incorporelles. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

Le contexte économique, fortement impacté par l'incertitude entourant l'évolution des politiques américaines, continue d'avoir une incidence importante sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Les jugements, estimations et hypothèses qui seront formulés pour les prochaines périodes seront réévalués à la lumière de l'évolution de ce contexte hautement incertain et pourraient donc différer de ceux qui ont été formulés pour la préparation des états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de la situation et son incidence sur ses résultats et sur sa situation financière.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES

Périmètre du groupe

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie des caisses Desjardins du Québec, de la CDO, de la Fédération et ses filiales, et du FSD. Les états financiers de l'ensemble des entités du Groupe sont préparés selon des méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes sont éliminés.

La direction doit faire appel à des jugements afin de déterminer si les faits et circonstances découlant d'une relation avec une autre entité confèrent au Mouvement Desjardins un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur cette dernière. Des jugements importants doivent notamment être exercés dans le cas des entités structurées.

Participation dans des entreprises associées et coentreprises

Les participations du Mouvement Desjardins dans des entreprises associées et les coentreprises sont présentées au poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » du bilan combiné.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

MÉTHODES COMPTABLES

a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle le Mouvement Desjardins devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

Classement et évaluation

Les actifs financiers sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour que le critère lié aux caractéristiques des flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée, mais peut également comprendre une contrepartie pour d'autres risques et frais liés à un contrat de prêt de base, par exemple le risque de liquidité ou les frais d'administration, de même qu'une certaine marge.

Modèles économiques

Les modèles économiques que suit le Mouvement Desjardins sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont le Mouvement Desjardins gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. Ils reflètent donc si les flux de trésorerie découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. La détermination des modèles économiques nécessite l'exercice d'un jugement et s'appuie sur l'ensemble des éléments probants pertinents dont le Mouvement Desjardins dispose à la date de l'appréciation.

Les modèles économiques établis par le Mouvement Desjardins se définissent comme suit :

- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels;
- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers;
- autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le classement et l'évaluation des actifs financiers se résument comme suit :

Catégories		Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Actifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (iv)	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (v)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (vi)	Juste valeur	Juste valeur
	Coût amorti (vii)		Juste valeur	Coût amorti

- (i) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :
- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat;
 - les revenus d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les dividendes provenant de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

- (ii) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent :
- les instruments d'emprunt qui sont gérés à des fins de transaction ou sur la base de la juste valeur, ou qui ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt;
 - les instruments de capitaux propres qui n'ont pas été « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global »;
 - les instruments financiers dérivés.

La section m) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

- (iii) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des instruments d'emprunt qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si celle-ci élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier.

Les actifs financiers du Mouvement Desjardins compris dans cette classe d'évaluation sont principalement composés de titres de créance et de prêts qui sont détenus dans le cadre des activités d'assurance.

- (iv) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Ainsi :
- les variations de la juste valeur des actifs financiers de cette catégorie, à l'exception de celles de la provision pour pertes de crédit attendues et des gains et pertes de change sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », sont enregistrées à l'état combiné du résultat global, à titre de gains ou pertes nets non réalisés. Pour les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes sont reclassés à l'état combiné du résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, alors que pour les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassés immédiatement dans les excédents non répartis;
 - les revenus d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif de la catégorie « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement »;
 - les dividendes provenant des instruments de capitaux propres « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont principalement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance »;
 - les primes et escomptes à l'achat des actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».
- (v) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments d'emprunt dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- (vi) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments de capitaux propres qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, instrument par instrument. Ce choix est fait pour certains instruments de capitaux propres de sociétés ouvertes détenus dans le cadre des activités d'assurance afin d'atténuer la volatilité à l'état combiné du résultat et certains instruments de capitaux propres de sociétés fermées qui sont conservés à long terme.
- (vii) Les titres classés dans la catégorie « Coût amorti » sont des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêts.

Les titres de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et évalués lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Coût amorti » sont présentés aux postes « Revenu d'intérêts – Prêts » et « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » de l'état combiné du résultat, sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf dans les cas où le modèle économique en vertu duquel ils sont détenus est modifié.

Les passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur émission.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers se résument comme suit :

Catégories		Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Coût amorti (iv)		Juste valeur	Coût amorti

- (i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :
- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées principalement aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat. Toutefois, pour les passifs financiers désignés à la juste valeur, la variation de la juste valeur imputable à la variation du risque de crédit propre au Mouvement Desjardins est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et reclassée immédiatement dans les excédents non répartis;
 - les frais d'intérêts liés aux passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat, sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».
- (ii) Les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres détenus à des fins de transaction et comprennent des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant détenus à des fins de transaction.

La section m) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » de la présente note précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

- (iii) Les passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument, et sont essentiellement des titres d'emprunt. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation du passif financier ou si la gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, ou lorsque les passifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Les passifs financiers compris dans cette classe d'évaluation sont composés de dépôts comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

- (iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont classés dans la catégorie « Coût amorti ».

Les passifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et mesurés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat, sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts non dépréciés classés dans la catégorie « Coût amorti » et des prêts de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur de certains passifs présentés au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » repose sur les cours de marché pour des instruments similaires ou sur l'actualisation des flux de trésorerie prévus. En ce qui a trait aux dépôts « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net », la juste valeur tient compte des modèles d'évaluation des options et les techniques d'évaluation sont similaires à celles des instruments financiers dérivés.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus à des taux d'intérêt basés sur des courbes internes et de marché.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « Coût amorti » alors qu'ils ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat pour les instruments financiers désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Pour les instruments financiers classés ou désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net », ces coûts sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, et que le Mouvement Desjardins a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif a été transférée.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert, ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation qui lui est liée est éteinte, annulée ou expirée. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé à l'état combiné du résultat.

b) Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

Le poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, lesquels regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières, y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et d'autres effets, ainsi que certains titres à revenu fixe. Ces instruments financiers viennent à échéance à court terme, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

c) Valeurs mobilières

Le classement et l'évaluation des valeurs mobilières sont établis selon les critères énoncés à la section a) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées

Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Les conventions de revente sont traitées comme des transactions de prêts garantis. Un actif correspondant à la contrepartie versée en échange des valeurs mobilières acquises, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan combiné.

Dans le cadre des emprunts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins donne des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est donnée sous forme de trésorerie, un actif correspondant au montant qui sera reçu lors de la remise des titres empruntés est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan combiné. Si elle est donnée sous forme de valeurs mobilières, les titres affectés en garantie ne sont pas décomptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées ne sont pas décomptabilisées du bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Les conventions de rachat sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis. Un passif correspondant à la contrepartie reçue en échange des valeurs mobilières vendues, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan combiné.

Dans le cadre des prêts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins reçoit des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est reçue sous forme de trésorerie, un passif correspondant à l'obligation de remettre cette dernière est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan combiné. Si elle est reçue sous forme de valeurs mobilières, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Valeurs mobilières vendues à découvert

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de transaction, qui représentent l'obligation pour le Mouvement Desjardins de livrer des valeurs mobilières qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées à titre de passifs et inscrites à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

d) Prêts

Le classement et l'évaluation des prêts sont établis selon les critères énoncés à la section a) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus. La majorité des prêts sont classés dans la catégorie « Coût amorti ».

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts classés dans la catégorie « Coût amorti » sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur les prêts. Ils sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et l'amortissement est comptabilisé à titre de revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire d'après une évaluation de la solvabilité de l'emprunteur. Une telle garantie prend habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (des titres de gouvernements, des titres de participation, etc.) ou de la trésorerie.

Les prêts restructurés sont des prêts dont le Mouvement Desjardins a renégocié les modalités initiales en accordant des allègements à l'emprunteur dans un contexte de difficultés financières ou pour contrer son inhabileté à respecter ses obligations initiales. Une fois que les modalités du prêt ont été renégociées, et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt classé dans la catégorie « Coût amorti » n'a pas d'incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt renégocié n'est pas décomptabilisé. À la date de la restructuration, le montant du prêt est ramené à celui des flux de trésorerie estimatifs nets à recevoir aux termes des modalités allégées, actualisés au taux d'intérêt effectif (avant la restructuration), ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur modification. Lorsque la modification des modalités a une incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt initial doit être décomptabilisé, ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur décomptabilisation. De plus, un nouveau prêt doit être comptabilisé en fonction des nouvelles modalités contractuelles. Lorsque la modification des modalités n'entraîne pas la décomptabilisation du prêt, la date de sa comptabilisation initiale demeure inchangée aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Le risque de défaillance selon les modalités contractuelles modifiées est alors comparé au risque de défaillance selon les modalités initiales afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Lorsque la modification des modalités entraîne la décomptabilisation du prêt et la comptabilisation d'un nouveau prêt, la date de la modification doit devenir la date de la comptabilisation initiale du nouveau prêt aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Un nouveau prêt est normalement considéré à l'étape 1 du modèle de dépréciation, mais il peut devoir être considéré comme déprécié dès l'origine.

e) Dépréciation d'instruments financiers

Lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés « Coût amorti » ou « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, et en analysant les indications de dépréciation.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risques de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de risque et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Pour les valeurs mobilières au « Coût amorti » ou « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », le Mouvement Desjardins a choisi d'utiliser l'exemption pour le risque de crédit faible. Ainsi, si le risque de crédit est équivalent à celui de « catégorie d'investissement » à la date de clôture, la valeur mobilière est réputée ne pas avoir eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. La PCD de certains prêts et éléments hors bilan est notamment estimée à 0 % en raison de la nature du rehaussement de crédit obtenu. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes. Les principales variables de regroupement pour les paramètres applicables sont présentées dans le tableau suivant :

PD	PCD	ECD ⁽¹⁾
<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> - Type de clientèle - Niveau de risque - Type d'instrument - Secteur d'activité	<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> - Type de clientèle - Type de sûreté - Type de garant - Niveau de risque - Type d'instrument - Secteur d'activité	<i>Prêts :</i> - Type de clientèle - Type de produit <i>Engagements de prêts et garanties financières :</i> - Type de clientèle - Niveau de risque - Taux d'utilisation - Montant autorisé - Type de produit - Solde

⁽¹⁾ Pour déterminer l'ECD, un facteur de conversion en équivalent de crédit est appliqué.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios (de base, optimiste et pessimiste) pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit. L'intégration de l'information prospective repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit et aux projections économiques. Elle nécessite donc l'exercice d'un niveau élevé de jugement.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir. Il peut arriver qu'aucune provision ne soit comptabilisée si le scénario de réalisation des sûretés est probable à 100 % et que la valeur de réalisation estimative des sûretés est supérieure à la valeur comptable brute du prêt.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises, et des prêts sur cartes de crédit. Leur durée de vie est estimée et correspond à la période pendant laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit. Cette estimation prend en considération la période durant laquelle il a été exposé au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires et les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

Comptabilisation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sur les prêts sont enregistrées aux postes « Provision pour pertes de crédit » du bilan combiné et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les pertes de crédit attendues sur les engagements de prêts et les garanties financières sont enregistrées aux postes « Autres passifs – Autres » du bilan combiné et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » sont enregistrées en réduction du poste « Valeurs mobilières – Titres au coût amorti » du bilan combiné et au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » ne réduisent pas la valeur comptable de l'actif au bilan combiné. Elles sont comptabilisées au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat et un montant correspondant est comptabilisé au poste « Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » de l'état combiné du résultat global.

Biens saisis

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés sont comptabilisés à la date de la saisie, à leur juste valeur diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs saisis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Radiation des prêts

Un prêt est radié, en totalité ou en partie, lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement à son égard, soit lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et que, selon l'évaluation de l'ensemble du dossier, il n'existe aucun autre moyen de le récupérer. Pour les prêts garantis, la radiation survient généralement après la réalisation de la garantie. Les prêts pour lesquels une proposition du consommateur ou une procédure de faillite est en cours, mais pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement, sont radiés, mais peuvent continuer de faire l'objet de mesures de recouvrement par un syndic en insolvabilité. Les soldes des prêts sur cartes de crédit sont radiés en totalité lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours. Ces derniers peuvent cependant encore faire l'objet de mesures d'exécution pour une certaine période à la suite de leur sortie du bilan. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

f) Contrats de location

Preneur

Le Mouvement Desjardins loue principalement des locaux qui sont utilisés dans le cours normal de ses activités. Un actif au titre du droit d'utilisation ainsi qu'une obligation locative sont comptabilisés au bilan combiné à la date de début du contrat de location sauf pour les contrats de courte durée et de faible valeur. De plus, le Mouvement Desjardins utilise la mesure de simplification qui permet de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives d'un contrat.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés au bilan combiné, et l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation est comptabilisé au poste « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » de l'état combiné du résultat.

L'obligation locative est initialement comptabilisée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. En règle générale, le Mouvement Desjardins utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les obligations locatives sont présentées au bilan combiné, et les frais d'intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts – Autres » de l'état combiné du résultat.

Bailleur

Les contrats de location pour lesquels le Mouvement Desjardins est bailleur sont des contrats relatifs à des locaux. Le Mouvement Desjardins fait partie principalement de contrats de location simple.

Lorsque le Mouvement Desjardins agit à titre de bailleur, les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », et l'actif loué demeure comptabilisé au bilan combiné.

g) Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » de l'état combiné du résultat.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont comptabilisées aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont amortis en fonction des durées d'amortissement suivantes :

	Durées d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Bâtiments et immeubles de placement	5 à 80 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans
Mobilier, agencement et autres	1 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée prévue du bail

Décomptabilisation

Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, aux postes « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » pour les immobilisations corporelles, et « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » pour les immeubles de placement.

h) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent celles qui sont acquises et générées en interne. Le coût des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est amorti de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui n'excède pas 40 ans.

Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres » de l'état combiné du résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

i) Dépréciation des actifs non financiers

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

Lorsqu'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier, l'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur. Le test de dépréciation du goodwill est établi sur la base de la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque UGT.

j) Contrats d'assurance et de réassurance

Classification

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Dans certaines situations, un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier.

Certains contrats émis par les filiales d'assurance ne transfèrent pas de risque d'assurance important. Ces contrats sont alors classés à titre de contrats d'investissement selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, ou à titre de contrats de service conformément à l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

Les contrats d'assurance émis sont classés à titre de contrats d'assurance sans participation directe ou de contrats d'assurance avec participation directe.

La filiale d'assurance de personnes classe les contrats de fonds distincts individuels ainsi que les contrats d'assurance vie avec participation à titre de contrats d'assurance avec participation directe. Tous les autres contrats d'assurance sont des contrats d'assurance sans participation directe.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement dans lesquels on promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents clairement définis. Les éléments sous-jacents comprennent des portefeuilles de placements spécifiques qui déterminent les montants payables aux assurés. La politique de la filiale d'assurance de personnes est de détenir ces placements spécifiques.

Des jugements importants sont portés par la direction lors de l'analyse des conditions nécessaires à la classification des contrats d'assurance au titre de contrats d'assurance avec participation directe. Ces contrats doivent être évalués selon la méthode fondée sur les honoraires variables dont les particularités comparativement au modèle général d'évaluation sont décrites dans les sections subséquentes.

Les filiales d'assurance ont recours à des contrats de réassurance afin d'atténuer leur exposition au risque d'assurance. Ces contrats de réassurance transfèrent des risques d'assurance importants relativement aux contrats d'assurance sous-jacents et sont classés en tant que contrats de réassurance détenus selon l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*. De tels contrats de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers ses titulaires de contrat.

Composant investissement

Certains contrats d'assurance comportent un composant investissement qui n'a pas à être présenté séparément, car il est étroitement lié au contrat d'assurance. Ces composants sont donc comptabilisés à même les passifs des contrats d'assurance. Un composant investissement représente un montant que les filiales d'assurance sont tenues de rembourser au titulaire d'un contrat d'assurance en toutes circonstances, que l'événement assuré se produise ou non.

Regroupement des contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus

Les contrats d'assurance sont regroupés par portefeuille. Ceux-ci sont constitués de contrats qui, au jugement de la direction, comportent des risques similaires et sont gérés ensemble.

Les portefeuilles de contrats d'assurance sont ensuite divisés en trois groupes en fonction de la rentabilité attendue des contrats, le cas échéant :

- contrats déficitaires à la comptabilisation initiale;
- contrats, qui à la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires;
- autres contrats du portefeuille.

Si des contrats d'un même portefeuille relèvent de groupes différents uniquement parce que des dispositions légales ou réglementaires limitent la capacité pratique de fixer un prix en fonction des caractéristiques des titulaires, les filiales d'assurance de dommages ont choisi de classer ces contrats dans le même groupe.

Les portefeuilles de contrats de réassurance détenus sont déterminés séparément des portefeuilles de contrats d'assurance. Les contrats de réassurance détenus sont divisés selon les groupes suivants, le cas échéant :

- contrats présentant un profit net à la comptabilisation initiale;
- contrats, qui à la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir rentables;
- autres contrats du portefeuille.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance détenus sont constitués à la comptabilisation initiale, et la composition de ces groupes n'est pas revue par la suite. La direction a exercé son jugement afin de déterminer les contrats d'assurance pouvant être regroupés ensemble de façon globale afin d'évaluer la rentabilité prévue des contrats dans le but d'identifier les contrats déficitaires à la comptabilisation initiale.

Chacun des groupes ne contient que des contrats qui sont émis à un an ou moins d'intervalle, et sont constitués en fonction de l'année calendrier.

Le Mouvement Desjardins présente séparément au bilan combiné la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des actifs, des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des passifs, des portefeuilles de contrats de réassurance qui sont des actifs et des portefeuilles de contrats de réassurance qui sont des passifs.

Comptabilisation et décomptabilisation

Les groupes de contrats d'assurance doivent être comptabilisés à la première des dates suivantes :

- la date de début de la période de couverture;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de contrat d'assurance du groupe devient exigible, ou lorsque le premier paiement est reçu si le contrat ne comporte pas de date d'échéance;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, lorsque les faits et circonstances indiquent que le groupe de contrats est déficitaire.

Les groupes de contrats de réassurance doivent être comptabilisés à la première des dates suivantes :

- le date de début de la période de couverture;
- la date à laquelle un groupe de contrats d'assurance sous-jacent déficitaire est comptabilisé, dans la mesure où un contrat de réassurance s'appliquant à ces contrats est conclu à cette date.

Les passifs des contrats d'assurance sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée, annulée ou expirée.

Contrats évalués selon le modèle général

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, le passif d'un groupe de contrats d'assurance correspond au passif au titre de la couverture restante qui est composé de la somme des flux de trésorerie d'exécution et de la marge sur services contractuels (MSC).

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution sont constitués des éléments suivants :

- Estimation des flux de trésorerie futurs

Les estimations de flux de trésorerie futurs sont basées sur une moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles et sont déterminées selon le point de vue des filiales d'assurance, dans la mesure où elles cadrent avec les variables de marchés observables.

L'évaluation d'un groupe de contrats inclut tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle les filiales d'assurance peuvent contraindre le titulaire de contrat à payer les primes ou dans laquelle elle a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance. Une obligation substantielle de fournir des services prévus au contrat d'assurance cesse lorsque les filiales d'assurance ont la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par le titulaire de contrat d'assurance ou par le portefeuille de contrat d'assurance dont fait partie le contrat en cause.

Les flux de trésorerie compris dans le périmètre d'un contrat sont ceux directement liés à l'exécution du contrat tels que les primes, les commissions, les indemnités et les autres obligations envers les titulaires de contrat. Les coûts directement attribuables aux portefeuilles de contrats d'assurance incluent, entre autres les coûts de gestion des sinistres, de gestion des contrats et les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

- Ajustement lié à la valeur temps de l'argent

Les estimations de flux de trésorerie futurs sont ajustées, selon les taux d'actualisation courants à la date d'évaluation, afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie.

- Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé séparément des estimations de flux de trésorerie futurs et de l'ajustement lié à la valeur temps de l'argent. L'ajustement au titre du risque non financier reflète l'indemnité exigée pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

Certains flux de trésorerie d'exécution sont évalués au niveau des portefeuilles de contrats d'assurance et sont ensuite alloués à chacun des groupes en utilisant des méthodes systématiques et rationnelles, appliquées de manières cohérentes d'une période de présentation de l'information financière à l'autre.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Marge sur services contractuels

La MSC représente le profit non acquis, qui sera comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis. À la comptabilisation initiale, aucun montant n'est comptabilisé en résultat, car la MSC est évaluée à un montant correspondant à l'entrée nette de flux de trésorerie d'exécution prévue.

Si la somme des flux de trésorerie d'exécution correspond à une sortie nette, le groupe de contrats d'assurance est déficitaire, et le montant de la MSC est nul. Une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée immédiatement au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » à l'état combiné du résultat, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante.

Évaluation subséquente

À chaque date de clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront rendus dans les périodes futures ainsi que de la MSC;
- le passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance.

Flux de trésorerie d'exécution

À chaque date de clôture, les flux de trésorerie d'exécution des groupes de contrats d'assurance sont révisés afin de refléter tout changement apporté dans les hypothèses qui les sous-tendent et les conditions de marché à cette date.

Marge sur services contractuels

La valeur comptable de la MSC d'un groupe est obtenue en ajustant le solde à l'ouverture pour tenir compte des nouveaux contrats, de l'intérêt capitalisé pour les contrats d'assurance sans participation directe, du montant comptabilisé en revenus, des variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs et de la variation de la part revenant à l'assureur de la juste valeur des éléments sous-jacents pour les contrats avec participation directe.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs ajustent la MSC, alors que celles relatives aux services courants ou passés sont directement comptabilisées à l'état combiné du résultat. L'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations, ainsi que l'effet du risque financier et de ses variations sur les estimations de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat lorsqu'ils sont relatifs aux contrats d'assurance sans participation directe, alors qu'ils ajustent la MSC des contrats d'assurance avec participation directe.

Pour les contrats d'assurance avec participation directe, les variations du montant correspondant à la part revenant à la filiale d'assurance de personnes de la juste valeur des éléments sous-jacents sont liées aux services futurs et ajustent la MSC, alors que les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents, qui représentent l'ajustement des obligations envers les titulaires, ne sont pas liées aux services futurs et n'ajustent pas la MSC. Ces variations sont plutôt comptabilisées au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets » à l'état combiné du résultat.

Pour ses contrats de fonds distincts individuels, la filiale d'assurance de personnes utilise une stratégie d'atténuation du risque financier au moyen de dérivés et autres instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui permet une compensation économique entre les contrats d'assurance et ces instruments atténuant l'effet des risques financiers. Conformément à ce qui est permis par l'IFRS 17, la filiale a fait le choix de ne pas ajuster la MSC pour les variations visant à refléter tout ou une partie des variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier de ses contrats de fonds distincts individuels. Ces variations sont plutôt comptabilisées au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets » de l'état combiné du résultat permettant ainsi une compensation naturelle des gains et pertes sur les variations de juste valeur des instruments financiers comptabilisés conformément à l'IFRS 9.

Contrats de réassurance détenus

Les contrats de réassurance détenus sont tous des contrats sans participation directe. Ils sont évalués de la même manière que les contrats d'assurance à l'exception de certains éléments expliqués dans les paragraphes suivants.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution des contrats de réassurance détenus sont constitués de la même façon que ceux des contrats d'assurance sans participation directe sauf que :

- les flux de trésorerie futurs d'un groupe de contrats de réassurance détenus doivent inclure un ajustement pour refléter l'effet du risque de non-exécution, c'est-à-dire le risque que le réassureur n'exécute pas son obligation;
- l'ajustement au titre du risque non financier correspond au risque transféré au réassureur.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Marge sur services contractuels

Les groupes de contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être déficitaires et n'ont pas de profit non acquis, la MSC correspond plutôt au coût net ou au profit net lié à l'utilisation de la réassurance.

Lors de l'évaluation initiale, la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus est ajustée, si nécessaire, afin de tenir compte de tout revenu comptabilisé à l'état combiné du résultat lié à la comptabilisation d'une perte sur contrats déficitaires afférente aux contrats d'assurance sous-jacents. Un composant de recouvrement de perte est alors ajouté à l'actif au titre de la couverture restante des contrats de réassurance détenus.

Lors des évaluations subséquentes, la valeur comptable de la MSC est obtenue en ajustant le solde à l'ouverture pour tenir compte des nouveaux contrats de réassurance, de l'intérêt capitalisé, du montant comptabilisé en charges en raison des services reçus, des variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs et de la variation du composant recouvrement de perte.

Il est possible qu'un groupe de contrats d'assurance déficitaire inclut tant des contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu que des contrats non admissibles à un tel recouvrement. Pour calculer le composant recouvrement de perte, les filiales d'assurance utilisent une méthode de répartition systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées au titre du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu.

La valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires que les filiales d'assurance s'attendent à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus.

Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes

La filiale d'assurance de personnes utilise la méthode de la répartition des primes pour évaluer ses groupes de contrats d'assurance collective dont la grande majorité des contrats ont une durée d'un an ou moins ainsi que pour certains groupes de contrats d'assurance court terme. Pour leur part, les filiales d'assurance de dommages utilisent cette méthode pour évaluer l'ensemble de leurs contrats d'assurance dont la presque totalité a une durée d'un an ou moins.

Cette méthode d'évaluation simplifiée est permise si la période de couverture de chacun des contrats d'un groupe n'excède pas un an ou s'il est déterminé que l'évaluation selon la méthode de la répartition des primes ne diffère pas de manière significative de l'évaluation selon le modèle général décrit précédemment.

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif au titre de couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égale aux primes reçues, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués à ce groupe à cette date, ajustée s'il y a lieu, du montant provenant de la décomptabilisation d'un actif au titre de flux de trésorerie lié aux frais d'acquisition et de tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement se rapportant à ce groupe.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance sont reportés et incorporés au passif au titre de la couverture restante lorsqu'ils sont encourus. Par la suite, ils sont comptabilisés en charge, sur la période de couverture des contrats composant le groupe.

Évaluation subséquente

Le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égal à sa valeur comptable au début de l'exercice, augmentée des primes reçues et du montant d'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alors qu'elle est diminuée du montant des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués et du montant comptabilisé en revenus.

La valeur comptable du passif au titre de la couverture restante des contrats qui n'excèdent pas un an n'est pas ajustée pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Si, à n'importe quel moment, des faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, les filiales d'assurances doivent déterminer si la valeur des flux de trésorerie d'exécution afférents à la couverture restante de ce groupe, évalué de la même manière que les groupes de contrats évalués selon le modèle général, excède la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante établie selon la méthode de la répartition des primes. L'excédent est comptabilisé à titre de perte sur contrats déficitaires et présenté au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Cet élément de perte est réévalué à chaque date de clôture.

Contrats de réassurance détenus

La méthode de la répartition des primes est utilisée pour évaluer les groupes de contrats de réassurance détenus lorsque cette méthode est utilisée pour évaluer les groupes de contrats d'assurance sous-jacents.

Lorsqu'une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée pour un groupe de contrats d'assurance dans lequel se retrouvent un ou des contrats sous-jacents à un contrat de réassurance détenu, les filiales d'assurance calculent un composant recouvrement de perte et ajustent le montant de l'actif au titre de la couverture restante du groupe de contrats de réassurance détenu.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Il est possible qu'un groupe de contrats d'assurance déficitaire inclut tant des contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu que des contrats non admissibles à un tel recouvrement. Pour calculer le composant recouvrement de perte, les filiales d'assurance utilisent une méthode de répartition systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées au titre du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu.

La valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte que le Mouvement Desjardins s'attend à recouvrer en vertu des contrats de réassurance composant le groupe de contrats de réassurance.

Passif au titre de sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus est constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux règlements des sinistres. Le passif au titre des sinistres survenus est évalué en utilisant l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif afin de déterminer le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs.

Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont engagés dans le cadre des activités de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance. Ces frais comprennent les flux de trésorerie directement attribuables à un groupe de contrats d'assurance ou à un portefeuille ainsi que les flux de trésorerie qui ne sont pas directement attribuables, lesquels sont alloués aux différents groupes en utilisant une méthode systématique et rationnelle.

Lorsque ces flux de trésorerie sont encourus avant la comptabilisation des groupes de contrats d'assurance auxquels ils se rapportent, un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est comptabilisé et présenté en diminution des passifs des contrats d'assurance au bilan combiné. Subséquemment, les filiales d'assurance décomptabilisent la partie de cet actif qui se rapporte aux contrats d'assurance comptabilisés dans le groupe durant l'exercice.

Dans certains cas, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont en partis attribuables aux renouvellements des contrats d'assurance attendus de ces groupes. Une méthode systématique et rationnelle est utilisée pour répartir ces flux entre le groupe et les différents groupes de renouvellement attendus.

À chaque date de clôture, la direction détermine s'il existe des faits et circonstances qui indiquent que l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de cet actif excède les entrées nettes de trésorerie attendues du groupe de contrats d'assurance auquel il se rapporte. De plus, lorsque l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est relatif aux renouvellements attendus pour un groupe de contrats, la valeur comptable de l'actif ne doit pas excéder les entrées nettes de trésorerie attendues provenant spécifiquement des renouvellements.

Les pertes de valeur d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont comptabilisées au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat dans l'exercice où elles sont constatées. Ces pertes de valeur peuvent être contrepassées, en tout ou en partie, subséquemment dans la mesure où les conditions à l'origine de la dépréciation n'existent plus ou se sont améliorées. Les filiales d'assurance comptabilisent alors une reprise de valeur au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Revenus des activités d'assurance

Pour les contrats qui ne sont pas évalués selon la méthode de la répartition des primes, les revenus des activités d'assurance représentent les variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en l'échange desquels les filiales d'assurance s'attendent à recevoir une contrepartie.

Ces variations sont :

- les charges de sinistres et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues évaluées trimestriellement aux montants attendus à la date d'ouverture de chaque période trimestrielle;
- les variations au titre du risque non financier liées aux risques expirés;
- le montant de la MSC pour les services rendus.

Les revenus des activités d'assurance incluent également un montant relatif aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Ce montant représente une portion des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alloué entre les périodes de présentation de l'information financière d'une manière systématique qui reflète l'écoulement du temps.

Le montant de la MSC comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat est basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus. La direction exerce des jugements importants pour déterminer les unités de couverture des groupes de contrats d'assurance, des informations supplémentaires sur les jugements sont présentées à la note 16 « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, le revenu des activités d'assurance correspond au montant des encaissements de primes attendus, lequel est réparti entre les périodes de services prévues aux contrats d'assurance en fonction de l'écoulement du temps.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent :

- les charges de sinistres et les autres charges d'assurance engagées;
- l'amortissement des frais d'acquisition;
- les variations liées aux sinistres survenus;
- les pertes et les reprises de pertes sur contrats déficitaires.

Pour les groupes de contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, le montant de l'amortissement des frais d'acquisition est identique au montant de recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition présenté dans les revenus des activités d'assurance.

Pour les groupes de contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes, le montant de l'amortissement des frais d'acquisition est réparti entre les périodes en fonction de l'écoulement du temps.

Perte sur contrats déficitaires

Lorsqu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire à la comptabilisation initiale ou qu'il devient déficitaire subséquemment, une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée en charges afférentes aux activités d'assurance, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Les variations ultérieures de l'élément de perte relatives aux services futurs sont comptabilisées en pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Après avoir comptabilisé une perte sur un groupe de contrats d'assurance déficitaire, certaines variations des flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de répartition des primes sont réparties sur une base systématique entre l'élément de perte et le passif de la couverture restante, excluant l'élément de perte. Ces variations affectées à l'élément de perte sont comptabilisées en diminution des revenus attendus et des charges correspondantes de l'exercice. La répartition systématique de ces flux de trésorerie d'exécution est faite en fonction du solde de l'élément de perte, celui-ci est donc ramené à zéro à la fin de la période de couverture. Si les variations de flux de trésorerie d'exécution font en sorte que l'élément de perte est ramené à zéro avant la fin de la période de couverture, l'excédent est comptabilisé à la MSC.

Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de répartition des primes, les diminutions de l'élément de perte relatives aux services passés sont comptabilisées à l'encontre des charges d'assurance engagées durant l'exercice.

Revenus (charges) nets des activités de réassurance

Les revenus et les charges liés aux contrats de réassurance détenus sont présentés séparément des revenus et des charges afférentes aux contrats d'assurance. Les revenus et les charges liés aux contrats de réassurance détenus, à l'exception des revenus financiers (charges financières) de réassurance, sont présentés sur une base nette, à titre de revenus (charges) nets des activités de réassurance à l'état combiné du résultat.

Les revenus se composent des montants à recouvrer des réassureurs pour les sinistres survenus et les autres charges d'assurance, ainsi que les variations de l'élément de recouvrement de perte.

Pour les contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, les charges comprennent les montants suivants liés aux variations de l'actif au titre de la couverture restante :

- les recouvrements attendus des charges de sinistres et des autres charges d'assurance évaluées trimestriellement aux montants attendus à la date d'ouverture de chaque période trimestrielle;
- les variations au titre du risque non financier pour les risques expirés;
- le montant de la MSC pour les services reçus.

Pour les contrats évalués selon la méthode de répartition des primes, les charges correspondent au montant des primes cédées attendues affecté à l'exercice. Le montant de primes cédées attendues est réparti entre les périodes de services prévues aux contrats de réassurance essentiellement en fonction de l'écoulement du temps.

Revenus financiers (charges financières) d'assurance et de réassurance

Les revenus financiers et charges financières d'assurance des groupes de contrats d'assurance sans participation directe et des contrats de réassurance détenus sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe qui découle de l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations ainsi que de l'effet du risque financier et de ses variations.

Les revenus financiers et charges financières d'assurance des groupes de contrats d'assurance avec participation directe sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe qui découle de l'évolution attribuable à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents ainsi que de l'effet de l'atténuation des risques financiers.

Les variations de l'ajustement au titre du risque non financier sont ventilées entre le résultat des activités d'assurance et les revenus financiers et charges financières d'assurance et de réassurance.

Revenus (pertes) nets de placement d'assurance

Les revenus (pertes) nets de placement d'assurance sont constitués des revenus et pertes des placements tirés des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance du Mouvement Desjardins qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent à leur titulaire d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par la filiale d'assurance de personnes à leur intention. Les titulaires de ces contrats assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements, même s'ils sont détenus par cette filiale. En conséquence, les placements détenus pour le compte des titulaires de fonds distincts sont présentés au poste « Actif net des fonds distincts » du bilan combiné. Ils sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts sont comptabilisés au coût amorti. De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel des sommes ont été investies, ce dernier est consolidé dans l'actif net des fonds distincts et un passif aux titulaires de parts rachetables dans un fonds sous-jacent est comptabilisé et classé au coût amorti.

Le passif des fonds distincts collectifs est comptabilisé au coût amorti selon IFRS 9. Il est comptabilisé au poste « Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement » du bilan combiné.

En ce qui concerne les contrats de rente à capital variable offerts par l'entremise des fonds distincts individuels, la filiale d'assurance de personnes offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants des retraits au cours de la période de décaissement. Le passif des fonds distincts individuels est comptabilisé selon IFRS 17 et les contrats sont classés à titre de contrats avec participation directe. Le passif associé à ces garanties ainsi que l'obligation envers les titulaires de ces contrats, qui correspond à l'actif net des fonds distincts individuels, sont comptabilisés au poste « Passifs des contrats d'assurance » du bilan combiné.

Les revenus nets des placements détenus pour le compte des titulaires de fonds distincts individuels sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » de l'état combiné du résultat et un montant équivalent est comptabilisé au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets ». Les revenus nets des placements détenus pour le compte des titulaires de fonds distincts collectifs sont comptabilisés au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

La filiale d'assurance de personnes perçoit des revenus sous forme d'honoraires pour la gestion des fonds distincts. Pour les fonds distincts collectifs, ces revenus sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat alors que pour les fonds distincts individuels, ils sont comptabilisés au poste « Revenus des activités d'assurance ».

l) Provisions et passifs éventuels

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Le Mouvement Desjardins revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède sur une base trimestrielle aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations aux provisions et les reprises de celles-ci sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses couvertes.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Mouvement Desjardins, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable.

m) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec la contrepartie et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt ainsi que les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être inscrits distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés devant être inscrits distinctement sont comptabilisées au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers hybrides

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9, l'intégralité du contrat hybride est classée et comptabilisée selon les caractéristiques du contrat hybride.

Un dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et inscrit distinctement à titre de dérivé lorsque le contrat hôte n'est pas un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 et que les conditions suivantes sont respectées : a) les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte; b) un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé; c) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations comptabilisées aux résultats combinés.

Objectifs de détention des dérivés

Le Mouvement Desjardins utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande de membres et clients, et pour permettre au Mouvement Desjardins de générer des revenus sur ses propres activités de transaction.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ils permettent au Mouvement Desjardins de transférer, de modifier ou de réduire des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et passifs figurant au bilan combiné ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

Activités de couverture

Le Mouvement Desjardins a choisi de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* relatives à la comptabilité de couverture (incluant les dispositions reliées à la réforme des taux d'intérêt de référence) plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

Le Mouvement Desjardins désigne principalement ses instruments financiers dérivés comme étant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer si la comptabilité de couverture est appropriée à chacun d'eux. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture de même que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement et individuellement à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Le Mouvement Desjardins peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou qu'il fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

La désignation d'un instrument financier dérivé à titre d'instrument de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance; l'instrument financier dérivé fait l'objet d'un rachat ou vient à échéance; la couverture n'est plus efficace; ou le Mouvement Desjardins met fin à la désignation de couverture ou s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couverture de juste valeur

Pour une opération de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisée au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat, tout comme les changements de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuables au risque couvert. Le montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert est appliqué à la valeur comptable de l'élément couvert. Lorsque les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture et de l'élément couvert ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant, qui représente la portion inefficace de la relation, est comptabilisé au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Lors de la cessation d'une relation de couverture de juste valeur, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements de l'élément couvert comptabilisés antérieurement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée restante de l'élément couvert. Toutefois, si l'élément couvert n'existe plus, les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement comptabilisés au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Couverture de flux de trésorerie

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés au poste « Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie » des autres éléments du résultat global de l'état combiné du résultat global jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état combiné du résultat. Cette variation est alors comptabilisée à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent. La partie inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, le Mouvement Desjardins cesse de l'appliquer de façon prospective. Les gains ou pertes comptabilisés au cumul des autres éléments du résultat global sont amortis dans les comptes de résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant cessé. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les comptes de résultat, au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

n) Garanties financières

Une garantie financière est un contrat qui pourrait éventuellement obliger le Mouvement Desjardins à effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le bénéficiaire de la garantie d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un titre d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers combinés à titre de passifs correspondant à la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Après la comptabilisation initiale, sauf dans le cas où elle doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants :

- i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés comptabilisés à l'état combiné du résultat;
- ii) le montant de la provision pour pertes de crédit.

Si une garantie financière satisfait à la définition de dérivé, elle est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net lors de chaque date de clôture et présentée comme un instrument financier dérivé. Les garanties présentées comme des instruments financiers dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs aux titres des garanties. Le Mouvement Desjardins considère la différence entre ces deux montants comme des instruments de crédit hors bilan.

o) Réserves

Les réserves figurant dans les capitaux propres proviennent principalement des caisses. Elles sont basées sur le solde des réserves au 31 décembre de l'exercice précédent et sur les projets de partage des excédents de cet exercice, qui doivent être approuvés par l'assemblée générale des membres de chacune des caisses au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice.

La réserve de stabilisation est constituée des sommes affectées par la Fédération, à même les excédents d'une année. Les montants affectés à cette réserve servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts de capital F émises par la Fédération.

La réserve pour ristournes éventuelles est constituée des sommes affectées par les caisses. Les montants affectés à cette réserve servent au paiement de la ristourne aux membres ainsi qu'à l'affectation des sommes au fonds d'aide au développement du milieu.

La réserve générale représente principalement les sommes affectées par les caisses et la Fédération. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et, si les excédents et la réserve de stabilisation sont insuffisants, à payer l'intérêt sur les parts de capital F.

Les autres réserves sont constituées principalement de sommes affectées par les caisses qui pourront être prises en compte dans le calcul du projet de partage seulement au moment de la réalisation par les caisses des éléments affectés antérieurement à ces réserves.

p) Comptabilisation des revenus

En plus des éléments mentionnés dans la section a) « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

Revenu net d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts sont présentés au poste « Revenu net d'intérêts » à l'état combiné du résultat, sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ». Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au « Coût amorti », les actifs financiers portant intérêt « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net ».

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La méthode du taux d'intérêt effectif sert au calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier, ainsi qu'à l'imputation des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier ou le coût amorti d'un passif financier.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, le Mouvement Desjardins estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier, mais ne tient pas compte des pertes de crédit futures. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires sont assimilés à des compléments d'intérêts.

Pour les actifs financiers qui ne sont pas considérés comme dépréciés (étapes 1 et 2), les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'instrument financier. Pour les actifs financiers dépréciés (étape 3), ces revenus sont plutôt calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif, qui représente la valeur comptable brute diminuée de la provision pour pertes de crédit attendues.

Frais de service, de commissions, de courtage et autres

Le Mouvement Desjardins perçoit des revenus tirés de frais de service, de commissions et de courtage relatifs à une vaste gamme de services et de produits qu'il offre à ses membres et clients.

Les frais de service, de commissions, de courtage et de fonds de placement sont comptabilisés une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés aux postes « Frais de service sur les dépôts et les paiements » et « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées à titre de revenus à la signature de l'entente de syndication, à moins que le rendement du prêt conservé par le Mouvement Desjardins ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée de la commission est reportée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers telle que l'agencement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou l'achat ou la vente d'entreprises sont reconnus à l'issue de la transaction sous-jacente. Les revenus de ces commissions sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat. Les revenus de commissions sur prêts et cartes de crédit sont enregistrés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion de portefeuilles et liés à d'autres services sont comptabilisés sur la base des contrats de services applicables au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Les revenus provenant de la gestion de portefeuilles sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement sont comptabilisés au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Le même principe est appliqué à la gestion de patrimoine, à la planification financière et aux services de garde qui sont exécutés en continu pendant une longue période. Les revenus provenant de la gestion d'actifs sont enregistrés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Mouvement Desjardins d'en recevoir le paiement est établi.

q) Biens sous gestion et sous administration

Les biens sous gestion et sous administration sont détenus par les clients à leur propre bénéfice. Ces actifs ne figurent donc pas au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Les revenus provenant de ces services de gestion sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat lorsque le service a été exécuté.

r) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction, tandis que ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette valeur a été déterminée. Les revenus et frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) de change » de l'état combiné du résultat. Toutefois, les éléments suivants sont présentés dans les autres éléments de l'état combiné du résultat global :

- les gains et pertes de conversion sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global »;
- les gains et pertes sur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

s) Impôts sur les excédents

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

t) Ristournes aux membres

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivants la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes prennent en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan financier intégré du Mouvement Desjardins qui prévoit une ristourne en fonction de la capacité financière et de la capitalisation du Mouvement Desjardins. L'écart entre le montant des ristournes réellement versé à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

Le calcul des ristournes est basé sur les soldes moyens maintenus dans les familles de produits suivantes : Comptes, Prêts et marges de crédit, Épargne et placement et Fonds. Pour les volumes de cartes de crédit, le calcul de la ristourne est basé sur les achats nets pour l'année visée. Pour la famille de produits d'assurances, la ristourne est calculée sur la prime payée couvrant l'année visée. Enfin, pour certaines activités de Valeurs mobilières Desjardins inc. (Service Signature, Valeurs mobilières et Courtage en ligne), le calcul est basé sur les commissions et honoraires couvrant l'année visée. Les ristournes sont comptabilisées au poste « Ristournes aux membres » de l'état combiné du résultat.

u) Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes payables au cours des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Le coût de ces régimes est comptabilisé à l'état combiné du résultat et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant d'une modification ou d'une réduction des régimes est comptabilisé immédiatement à l'état combiné du résultat.

Les réévaluations des actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassées immédiatement dans les excédents non répartis. Ces réévaluations comprennent les gains et pertes actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état combiné du résultat. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies ainsi que des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

L'actif net et passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif net au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

Les actifs nets de certains des régimes de retraite sont comptabilisés au poste « Actifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné. Les passifs nets de certains des régimes de retraite et les passifs nets liés aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés au poste « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2025, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 9, *Instruments financiers*

L'IASB a publié en mai 2024 des modifications aux normes IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 9, *Instruments financiers* à la suite de l'examen de mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9 et des dispositions connexes de l'IFRS 7.

Les modifications à l'IFRS 9 visent à clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, notamment par l'introduction d'une exception permettant la décomptabilisation d'un passif financier avant la date de règlement lorsque celui-ci est réglé en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique, si et seulement si un ordre de paiement a été émis et que certains critères sont rencontrés. Le Mouvement Desjardins a choisi d'appliquer cette exception. Les modifications visent également à clarifier et à fournir des indications supplémentaires pour évaluer si les flux de trésorerie liés à un actif financier correspondent exclusivement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. La direction estime que le classement des actifs financiers du Mouvement Desjardins ne sera pas affecté par ces modifications.

Le Mouvement Desjardins devra adopter les modifications à l'IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2026 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas requis, conformément aux dispositions transitoires relatives aux modifications à la norme. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application des modifications à l'IFRS 9 seront comptabilisées dans le bilan combiné au 1^{er} janvier 2026, date d'entrée en vigueur des modifications.

Le Mouvement Desjardins estime que l'adoption des modifications à l'IFRS 9 entraînera au 1^{er} janvier 2026, une diminution des postes « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » de 634 M\$, « Prêts » de 19 M\$ et « Dépôts » de 313 M\$, ainsi qu'une augmentation des postes « Autres actifs » de 645 M\$ et « Autres passifs » de 305 M\$ du bilan combiné.

Parallèlement à la publication aux modifications de l'IFRS 9, l'IASB a modifié l'IFRS 7 afin d'ajouter de nouvelles informations pour certains instruments dont les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie, et afin d'améliorer la présentation des informations fournies sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces informations devront être fournies pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

L'IASB a publié en avril 2024 l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* qui remplacera l'actuelle IAS 1, *Présentation des états financiers*.

L'IFRS 18 introduit trois nouveaux éléments qui visent à améliorer la présentation des informations fournies dans les états financiers. L'IFRS 18 introduit trois nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) afin d'améliorer la comparabilité de l'état des résultats entre les sociétés. De plus, l'IFRS 18 a pour objectif d'améliorer la transparence des indicateurs de performance définis par la direction. Finalement, l'IFRS 18 fournit des indications sur la manière de présenter les informations se retrouvant dans les états financiers.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽¹⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2025						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	146 \$	32 \$	546 \$	— \$	5 124 \$	5 848 \$
Valeurs mobilières	25 370	21 014	58 169	1 082	42	105 677
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	22 809	22 809
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	—	1 620	—	—	313 083	314 703
Actif net des fonds distincts	34 130	—	—	—	(51)	34 079
Autres actifs financiers						
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	10 862	—	—	—	—	10 862
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	3 030	3 030
Autres	—	—	—	—	2 486	2 486
Total des actifs financiers	70 508 \$	22 666 \$	58 715 \$	1 082 \$	346 523 \$	499 494 \$
Passifs financiers						
Dépôts ⁽³⁾	— \$	2 246 \$	— \$	— \$	327 248 \$	329 494 \$
Autres passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	15 913	—	—	—	—	15 913
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	15 937	15 937
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	8 861	—	—	—	—	8 861
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	14 357	14 357
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	30 496	30 496
Autres	36	—	—	—	6 864	6 900
Obligations subordonnées	—	—	—	—	4 810	4 810
Total des passifs financiers	24 810 \$	2 246 \$	— \$	— \$	399 712 \$	426 768 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2025, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 24 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽²⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 1 749 M\$ à l'actif et de 131 M\$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

⁽³⁾ Le montant à l'échéance que le Mouvement Desjardins sera tenu par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti ⁽¹⁾	Total
Au 31 décembre 2024						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	308 \$	47 \$	500 \$	— \$	5 122 \$	5 977 \$
Valeurs mobilières	21 535	20 426	55 568	1 734	45	99 308
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	23 666	23 666
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	—	1 662	—	—	287 935	289 597
Actif net des fonds distincts	29 167	—	—	—	(208)	28 959
Autres actifs financiers						
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	7 579	—	—	—	—	7 579
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	3 096	3 096
Autres	—	—	—	—	2 282	2 282
Total des actifs financiers	58 589 \$	22 135 \$	56 068 \$	1 734 \$	321 938 \$	460 464 \$
Passifs financiers						
Dépôts ⁽³⁾	— \$	1 668 \$	— \$	— \$	299 278 \$	300 946 \$
Autres passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	—	—	—	—	13 249
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	20 633	20 633
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	6 112	—	—	—	—	6 112
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	14 195	14 195
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	25 329	25 329
Autres	25	—	—	—	7 090	7 115
Obligations subordonnées	—	—	—	—	3 962	3 962
Total des passifs financiers	19 386 \$	1 668 \$	— \$	— \$	370 487 \$	391 541 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2024, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 16 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽²⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 1 102 M\$ à l'actif et de 204 M\$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

⁽³⁾ Le montant à l'échéance que le Mouvement Desjardins sera tenu par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

Il n'y a eu aucun reclassement significatif d'instruments financiers au cours des exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Transferts entre niveaux

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	10 \$	168 \$	— \$	178 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	10 180	—	—	10 180
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 937	659	—	16 596
Corps scolaires ou publics au Canada	22	65	—	87
Administrations publiques à l'étranger	300	—	—	300
Autres titres de créance	428	11 953	435	12 816
Titres de participation	2 810	355	3 240	6 405
	29 677	13 032	3 675	46 384
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	—	—	1 053	1 053
Aux entreprises et aux gouvernements	—	—	567	567
	—	—	1 620	1 620
Actif net des fonds distincts	8 974	24 356	800	34 130
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	285	—	285
Contrats de change	—	2 166	—	2 166
Autres contrats	—	8 411	—	8 411
	—	10 862	—	10 862
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	38 661	48 418	6 095	93 174
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	26	520	—	546
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	13 053	9 111	—	22 164
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	21 835	3 910	—	25 745
Administrations publiques à l'étranger	138	—	—	138
Autres titres de créance	1 656	8 466	—	10 122
Titres de participation	1 010	—	72	1 082
	37 692	21 487	72	59 251
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	37 718	22 007	72	59 797
Total des actifs financiers	76 379 \$	70 425 \$	6 167 \$	152 971 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	2 246 \$	— \$	2 246 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	14 599	1 314	—	15 913
Autres	—	—	36	36
	14 599	3 560	36	18 195
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	365	—	365
Contrats de change	—	598	—	598
Autres contrats	—	7 898	—	7 898
	—	8 861	—	8 861
Total des passifs financiers	14 599 \$	12 421 \$	36 \$	27 056 \$

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	29 \$	326 \$	— \$	355 \$
Valeurs mobilières ⁽¹⁾				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 099	—	—	8 099
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 492	579	—	16 071
Corps scolaires ou publics au Canada	12	71	—	83
Administrations publiques à l'étranger	265	—	—	265
Autres titres de créance	836	10 864	416	12 116
Titres de participation	2 113	393	2 821	5 327
	26 817	11 907	3 237	41 961
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	—	—	1 065	1 065
Aux entreprises et aux gouvernements	—	—	597	597
	—	—	1 662	1 662
Actif net des fonds distincts	8 203	20 213	751	29 167
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	345	—	345
Contrats de change	—	1 973	—	1 973
Autres contrats	—	5 261	—	5 261
	—	7 579	—	7 579
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	35 049	40 025	5 650	80 724
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	183	317	—	500
Valeurs mobilières ⁽¹⁾				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	9 630	7 762	—	17 392
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	22 821	3 981	—	26 802
Corps scolaires ou publics au Canada	—	41	—	41
Administrations publiques à l'étranger	80	—	—	80
Autres titres de créance	1 526	9 727	—	11 253
Titres de participation	1 652	—	82	1 734
	35 709	21 511	82	57 302
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	35 892	21 828	82	57 802
Total des actifs financiers	70 941 \$	61 853 \$	5 732 \$	138 526 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	1 668 \$	— \$	1 668 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	12 150	1 099	—	13 249
Autres	—	—	25	25
	12 150	2 767	25	14 942
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	433	—	433
Contrats de change	—	662	—	662
Autres contrats	—	5 017	—	5 017
	—	6 112	—	6 112
Total des passifs financiers	12 150 \$	8 879 \$	25 \$	21 054 \$

⁽¹⁾ La présentation de certains titres a été revue pour refléter une révision au niveau de la méthodologie liée au risque de concentration. Cela a entraîné un reclassement vers la catégorie « Autres titres de créances » de 836 M\$ pour les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et de 1 526 M\$ pour les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat global provenant principalement de la catégorie « Créances émises ou garanties par des entités gouvernementales canadiennes ».

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2025 et 2024, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur. Les transferts d'instruments financiers vers ou depuis le niveau 3 reflètent des changements au niveau de la disponibilité de données d'entrée observables en raison de l'évolution des conditions de marché.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LA VALEUR COMPTABLE N'EST PAS ÉGALE À LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas égale à leur juste valeur. Les tableaux suivants présentent ces instruments par niveaux de la hiérarchie :

Au 31 décembre 2025	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Valeurs mobilières	42 \$	37 \$	— \$	37 \$	— \$
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	313 083	313 581	—	—	313 581
Passifs financiers					
Dépôts	327 248	332 029	—	332 029	—
Obligations subordonnées	4 810	4 952	—	4 952	—
Autres passifs – Autres	1 735	1 722	—	1 722	—
Au 31 décembre 2024	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Valeurs mobilières	45 \$	39 \$	— \$	39 \$	— \$
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	287 935	288 553	—	—	288 553
Passifs financiers					
Dépôts	299 278	301 925	—	301 925	—
Obligations subordonnées	3 962	4 040	—	4 040	—
Autres passifs – Autres	1 778	1 753	—	1 753	—

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable.

En ce qui concerne les obligations hypothécaires et les prêts, le Mouvement Desjardins a élaboré une grille de paramètres basés sur des données comparables, qui est révisée annuellement et ajustée selon les tendances du marché. Des contrôles trimestriels sont effectués afin de s'assurer que les taux utilisés dans l'élaboration de la juste valeur sont conformes à cette grille et que leur évolution est raisonnable.

Le Mouvement Desjardins évalue la majorité des titres de participation et autres titres de créance ainsi que l'actif net des fonds distincts en se basant sur des valeurs nettes publiées par l'administrateur de fonds. Ces dernières sont ajustées au besoin en tenant compte des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Les autres titres de participation sont évalués soit au moyen d'un modèle basé sur l'approche par multiple, d'un modèle basé sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs prévus, ou en se basant sur des transactions récentes et des cours de marché d'instruments comparables. Ces modèles et valeurs sont examinés et approuvés conformément aux contrôles et procédures clés établies par le Mouvement Desjardins.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025								
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières								
Autres titres de créance								
Obligations hypothécaires	238 \$	— \$	3 \$	— \$	— \$	— \$	(51) \$	190 \$
Autres	178	—	(5)	—	—	93	(21)	245
Titres de participation	2 821	—	50	—	—	480	(111)	3 240
	3 237	—	48	—	—	573	(183)	3 675
Prêts								
Hypothécaires résidentiels	1 065	—	12	—	—	20	(44)	1 053
Aux entreprises et aux gouvernements	597	—	7	—	—	5	(42)	567
	1 662	—	19	—	—	25	(86)	1 620
Actif net des fonds distincts	751	4	(6)	—	(2)	253	(200)	800
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	5 650	4	61	—	(2)	851	(469)	6 095
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières								
Titres de participation	82	—	—	(28)	—	18	—	72
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	82	—	—	(28)	—	18	—	72
Total des actifs financiers	5 732 \$	4 \$	61 \$	(28) \$	(2) \$	869 \$	(469) \$	6 167 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	25 \$	— \$	24 \$	— \$	— \$	— \$	(13) \$	36 \$
Total des passifs financiers	25 \$	— \$	24 \$	— \$	— \$	— \$	(13) \$	36 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024							
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Autres titres de créance							
Obligations hypothécaires	259 \$	— \$	7 \$	— \$	— \$	(28) \$	238 \$
Autres	148	—	(4)	—	98	(64)	178
Titres de participation	2 238	6	157	—	537	(117)	2 821
	2 645	6	160	—	635	(209)	3 237
Prêts							
Hypothécaires résidentiels	1 102	—	17	—	78	(132)	1 065
Aux entreprises et aux gouvernements	602	—	19	—	27	(51)	597
	1 704	—	36	—	105	(183)	1 662
Actif net des fonds distincts	655	6	26	—	205	(141)	751
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	5 004	12	222	—	945	(533)	5 650
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Titres de participation	85	—	—	(3)	—	—	82
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	85	—	—	(3)	—	—	82
Total des actifs financiers	5 089 \$	12 \$	222 \$	(3) \$	945 \$	(533) \$	5 732 \$
Passifs financiers							
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Autres passifs – Autres							
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	75 \$	— \$	(1) \$	— \$	— \$	(49) \$	25 \$
Total des passifs financiers	75 \$	— \$	(1) \$	— \$	— \$	(49) \$	25 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés respectivement au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données non observables utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers importants classés dans le niveau 3 ainsi que l'effet de la modification des données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles sur la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

Au 31 décembre 2025	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données	Sensibilité ^(D)
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Obligations hypothécaires	190 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Données comparables ^(B,C)	58 p.b. à 123 p.b.	— (E)
Titres de participation et autres titres de créance	78	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^(B)	4,9 % à 8,8 %	2
	3 167	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- - (1)	— (E)
	72	Cours de marchés d'instruments comparables	Ratios valeur de l'entreprise / revenus	- - (1)	— (E)
	226	Approche par multiple	Multiple de l'actif sous gestion ^(A,C)	2,0 % à 6,0 %	4
			Prime de liquidité ^(B,C)	10,0 % à 40,0 %	
	14	Transactions récentes	Prix payé	- - (1)	— (E)
Prêts	1 620	Actualisation des flux de trésorerie	Données comparables ^(B,C)	10 p.b. à 98 p.b.	8
Actif net des fonds distincts	800	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- - (1)	— (E)
Total des actifs financiers	6 167 \$				
Passifs financiers					
Autres passifs – Autres					
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	36	Techniques actuarielles ⁽²⁾	Provision pour sinistres et frais de règlement	- - (1)	— (E)
Total des passifs financiers	36 \$				

⁽¹⁾ En raison de la nature de la technique d'évaluation, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

⁽²⁾ Les techniques actuarielles en matière d'évaluation prospective du passif au titre des sinistres survenus sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Pour plus de détails sur ces pratiques, se référer à la section « Estimation des flux de trésoreries futurs – Activités d'assurance de dommages » de la note 16 « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

^(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une augmentation (diminution) de la juste valeur.

^(B) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^(C) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

^(D) Représente l'augmentation ou la diminution de la juste valeur en raison d'une modification raisonnablement possible de la donnée non observable.

^(E) Aucune analyse de sensibilité n'est présentée lorsque l'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau ou en raison de la nature de la technique d'évaluation utilisée.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

Au 31 décembre 2024	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données	Sensibilité ^(D)
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Obligations hypothécaires	238 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(B,C)	0 p.b. à 6 p.b.	— ^(E)
			Données comparables ^(B,C)	58 p.b. à 66 p.b.	
Titres de participation et autres titres de créance	160	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^(B)	5,1 % à 10,9 %	4
	2 652	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- ⁽¹⁾	— ^(E)
	256	Approche par multiple	Multiple de l'actif sous gestion ^(A,C)	2,0 % à 6,0 %	6
			Prime de liquidité ^(B,C)	10,0 % à 40,0 %	
	13	Transactions récentes	Prix payé	- ⁽¹⁾	— ^(E)
Prêts	1 662	Actualisation des flux de trésorerie	Données comparables ^(B,C)	10 p.b. à 98 p.b.	9
Actif net des fonds distincts	751	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- ⁽¹⁾	— ^(E)
Total des actifs financiers	5 732 \$				
Passifs financiers					
Autres passifs – Autres					
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	25	Techniques actuarielles ⁽²⁾	Provision pour sinistres et frais de règlement	- ⁽¹⁾	— ^(E)
Total des passifs financiers	25 \$				

⁽¹⁾ En raison de la nature de la technique d'évaluation, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

⁽²⁾ Les techniques actuarielles en matière d'évaluation prospective du passif au titre des sinistres survenus sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Pour plus de détails sur ces pratiques, se référer à la section « Estimation des flux de trésoreries futurs – Activités d'assurance de dommages » de la note 16 « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

^(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une augmentation (diminution) de la juste valeur.

^(B) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^(C) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

^(D) Représente l'augmentation ou la diminution de la juste valeur en raison d'une modification raisonnablement possible de la donnée non observable.

^(E) Aucune analyse de sensibilité n'est présentée lorsque l'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau ou en raison de la nature de la technique d'évaluation utilisée.

NOTE 5 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif et un passif financiers doivent être compensés au bilan combiné si et seulement si le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente et les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Toutefois, lorsque ces transactions sont conclues avec des chambres de compensation, les critères de compensation au bilan combiné sont respectés.

Les dérivés négociés sur les marchés hors cote conformément à des accords généraux de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ne satisfont pas non plus aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent également un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins reçoit et donne des garanties afin de gérer le risque de crédit conformément aux conditions stipulées à l'annexe de soutien du crédit.

Les dérivés négociés en bourse sont aussi assujettis à des accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses ou des chambres de compensation, ou indirectement par l'entremise de courtiers. Les accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses et des chambres de compensation satisfont aux critères de compensation au bilan combiné, contrairement à ceux qui sont conclus indirectement par l'entremise de courtiers, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement dans le cours normal des affaires.

Certaines sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières ainsi que certaines sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières font l'objet d'accords généraux de compensation qui satisfont aux critères de compensation au bilan combiné.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan combiné, et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire :

				Montants associés non compensés au bilan combiné ⁽¹⁾		
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽²⁾	Instruments financiers ⁽³⁾	Garanties financières reçues / affectées	Montants résiduels non compensés
Au 31 décembre 2025						
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	31 931 \$	9 122 \$	22 809 \$	4 066 \$	18 736 \$	7 \$
Instruments financiers dérivés	10 841	—	10 841	554	9 900	387
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	79	55	24	9	—	15
Total des actifs financiers	42 851 \$	9 177 \$	33 674 \$	4 629 \$	28 636 \$	409 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	25 059 \$	9 122 \$	15 937 \$	4 066 \$	11 869 \$	2 \$
Instruments financiers dérivés	1 278	—	1 278	554	202	522
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	114	55	59	9	—	50
Total des passifs financiers	26 451 \$	9 177 \$	17 274 \$	4 629 \$	12 071 \$	574 \$

⁽¹⁾ Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

⁽²⁾ L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

⁽³⁾ Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 5 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2024	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽²⁾	Montants associés non compensés au bilan combiné ⁽¹⁾		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers ⁽³⁾	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	29 806 \$	6 140 \$	23 666 \$	4 390 \$	19 218 \$	58 \$
Instruments financiers dérivés	7 470	—	7 470	594	6 448	428
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	291	45	246	7	—	239
Total des actifs financiers	37 567 \$	6 185 \$	31 382 \$	4 991 \$	25 666 \$	725 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	26 773 \$	6 140 \$	20 633 \$	4 390 \$	16 240 \$	3 \$
Instruments financiers dérivés	1 113	—	1 113	594	25	494
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	55	45	10	7	—	3
Total des passifs financiers	27 941 \$	6 185 \$	21 756 \$	4 991 \$	16 265 \$	500 \$

⁽¹⁾ Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

⁽²⁾ L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

⁽³⁾ Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES

Les tableaux suivants présentent une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement Desjardins :

	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
Au 31 décembre 2025							
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	2 894 \$	871 \$	1 670 \$	2 857 \$	1 888 \$	— \$	10 180 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 724	1 535	2 021	2 869	8 447	—	16 596
Corps scolaires ou publics au Canada	—	3	4	12	68	—	87
Administrations publiques à l'étranger	169	—	22	—	109	—	300
Autres titres de créance	2 083	1 773	1 372	2 493	5 095	—	12 816
Titres de participation	—	11	41	3	—	6 350	6 405
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	6 870	4 193	5 130	8 234	15 607	6 350	46 384
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	8 904	6 124	6 417	719	—	—	22 164
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 329	6 998	7 739	9 667	12	—	25 745
Administrations publiques à l'étranger	11	89	38	—	—	—	138
Autres titres de créance	2 314	3 808	1 971	1 989	40	—	10 122
Titres de participation	—	—	—	—	—	1 082	1 082
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	12 558	17 019	16 165	12 375	52	1 082	59 251
Actifs financiers au coût amorti							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1	4	2	4	—	—	11
Administrations publiques à l'étranger	—	—	—	—	10	—	10
Autres titres de créance	—	—	1	2	18	—	21
Total des actifs financiers au coût amorti	1	4	3	6	28	—	42
Total des valeurs mobilières	19 429 \$	21 216 \$	21 298 \$	20 615 \$	15 687 \$	7 432 \$	105 677 \$

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES (suite)

	Échéances					Aucune échéance précise	Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans		
Au 31 décembre 2024							
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières ⁽¹⁾							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	2 781 \$	1 281 \$	1 064 \$	2 417 \$	556 \$	— \$	8 099 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 703	1 977	1 716	2 309	8 366	—	16 071
Corps scolaires ou publics au Canada	1	3	6	8	65	—	83
Administrations publiques à l'étranger	126	57	1	17	64	—	265
Autres titres de créance	2 181	1 225	1 443	2 175	5 091	1	12 116
Titres de participation	—	4	8	37	—	5 278	5 327
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	6 792	4 547	4 238	6 963	14 142	5 279	41 961
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières ⁽¹⁾							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	3 271	9 424	3 873	824	—	—	17 392
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 856	6 378	9 166	9 351	51	—	26 802
Corps scolaires ou publics au Canada	—	—	—	41	—	—	41
Administrations publiques à l'étranger	21	11	48	—	—	—	80
Autres titres de créance	3 805	3 530	2 096	1 763	59	—	11 253
Titres de participation	—	—	—	—	—	1 734	1 734
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8 953	19 343	15 183	11 979	110	1 734	57 302
Actifs financiers au coût amorti							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1	2	4	2	—	—	9
Administrations publiques à l'étranger	—	—	—	—	32	—	32
Autres titres de créance	1	1	—	2	—	—	4
Total des actifs financiers au coût amorti	2	3	4	4	32	—	45
Total des valeurs mobilières	15 747 \$	23 893 \$	19 425 \$	18 946 \$	14 284 \$	7 013 \$	99 308 \$

⁽¹⁾ La présentation de certains titres a été revue pour refléter une révision au niveau de la méthodologie liée au risque de concentration. Cela a entraîné un reclassement vers la catégorie « Autres titres de créance » de 836 M\$ pour les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et de 1 526 M\$ pour les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat global provenant principalement de la catégorie « Créances émises ou garanties par des entités gouvernementales canadiennes ».

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le Mouvement Desjardins a désigné certains instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces titres de participation détenus dans le cadre des activités d'assurance ont été désignés ainsi afin d'atténuer la volatilité à l'état combiné du résultat. Le tableau suivant présente la juste valeur de ces instruments détenus aux 31 décembre et les revenus de dividendes comptabilisés à l'égard de ceux-ci.

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice	Juste valeur	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
Valeurs mobilières détenues dans le cadre des activités d'assurance				
Titres de participation				
Actions ordinaires	126 \$	5 \$	898 \$	17 \$
Actions privilégiées	885	47	754	41
	1 011	52	1 652	58
Autres valeurs mobilières	72	—	82	—
Total des valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 083 \$	52 \$	1 734 \$	58 \$

Au cours de l'exercice, le Mouvement Desjardins a disposé de certains placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, dans le cadre de l'application régulière de sa stratégie de placement, ainsi qu'à la suite d'un changement ponctuel apporté à celle-ci. Au moment de la disposition, la juste valeur de ces placements était de 947 M\$ (824 M\$ en 2024) et le profit cumulé de 225 M\$ (profit cumulé de 63 M\$ en 2024). Les revenus de dividendes relatifs à ces valeurs mobilières constatés à l'état combiné du résultat au cours des exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 ne sont pas significatifs.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés. Pour plus de renseignements sur la qualité du crédit selon les niveaux de risque, se référer au tableau 28 « Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque » et au tableau 29 « Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque » de la section 4.0 « Gestion des risques » du Rapport de gestion annuel 2025.

Prêts

Au 31 décembre 2025	Non dépréciés		Dépréciés ⁽¹⁾	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	60 114 \$	18 \$	— \$	60 132 \$
Très faible	81 047	1 094	—	82 141
Faible	46 288	3 317	—	49 605
Moyen	2 298	1 982	—	4 280
Élevé	3	793	—	796
Défaut	—	423	446	869
Total des prêts hypothécaires résidentiels assujettis aux pertes de crédit attendues	189 750 \$	7 627 \$	446 \$	197 823 \$
Prêts hypothécaires résidentiels à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾				1 053
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	189 750 \$	7 627 \$	446 \$	198 876 \$
Provision pour pertes de crédit	(43)	(29)	(33)	(105)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	189 707 \$	7 598 \$	413 \$	198 771 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 613 \$	— \$	— \$	5 613 \$
Très faible	6 327	2	—	6 329
Faible	8 439	608	—	9 047
Moyen	1 087	746	—	1 833
Élevé	11	1 292	—	1 303
Défaut	—	34	267	301
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	21 477 \$	2 682 \$	267 \$	24 426 \$
Provision pour pertes de crédit	(105)	(232)	(190)	(527)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	21 372 \$	2 450 \$	77 \$	23 899 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	29 629 \$	205 \$	— \$	29 834 \$
Autre que catégorie investissement	50 374	5 111	—	55 485
Sous surveillance	2 159	2 590	—	4 749
En défaut	—	172	1 968	2 140
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis aux pertes de crédit attendues	82 162 \$	8 078 \$	1 968 \$	92 208 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾				567
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	82 162 \$	8 078 \$	1 968 \$	92 775 \$
Provision pour pertes de crédit	(169)	(123)	(450)	(742)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	81 993 \$	7 955 \$	1 518 \$	92 033 \$
Total des prêts bruts	293 389 \$	18 387 \$	2 681 \$	316 077 \$
Provision pour pertes de crédit	(317)	(384)	(673)	(1 374)
Total des prêts nets	293 072 \$	18 003 \$	2 008 \$	314 703 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2025, 98,7 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

⁽²⁾ Les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas assujettis aux pertes de crédit attendues.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Prêts (suite)

Au 31 décembre 2024	Non dépréciés		Dépréciés ⁽¹⁾	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	55 918 \$	35 \$	— \$	55 953 \$
Très faible	72 447	702	—	73 149
Faible	41 024	2 049	—	43 073
Moyen	2 897	2 142	—	5 039
Élevé	4	877	—	881
Défaut	—	306	454	760
Total des prêts hypothécaires résidentiels assujettis aux pertes de crédit attendues	172 290 \$	6 111 \$	454 \$	178 855 \$
Prêts hypothécaires résidentiels à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾				1 065
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	172 290 \$	6 111 \$	454 \$	179 920 \$
Provision pour pertes de crédit	(39)	(26)	(30)	(95)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	172 251 \$	6 085 \$	424 \$	179 825 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 269 \$	— \$	— \$	5 269 \$
Très faible	6 458	2	—	6 460
Faible	8 459	758	—	9 217
Moyen	1 266	766	—	2 032
Élevé	11	1 398	—	1 409
Défaut	—	47	249	296
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	21 463 \$	2 971 \$	249 \$	24 683 \$
Provision pour pertes de crédit	(110)	(234)	(165)	(509)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	21 353 \$	2 737 \$	84 \$	24 174 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	26 548 \$	269 \$	— \$	26 817 \$
Autre que catégorie investissement	47 943	4 727	—	52 670
Sous surveillance	1 892	2 488	—	4 380
En défaut	—	197	1 653	1 850
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis aux pertes de crédit attendues	76 383 \$	7 681 \$	1 653 \$	85 717 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾				597
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	76 383 \$	7 681 \$	1 653 \$	86 314 \$
Provision pour pertes de crédit	(128)	(168)	(420)	(716)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	76 255 \$	7 513 \$	1 233 \$	85 598 \$
Total des prêts bruts	270 136 \$	16 763 \$	2 356 \$	290 917 \$
Provision pour pertes de crédit	(277)	(428)	(615)	(1 320)
Total des prêts nets	269 859 \$	16 335 \$	1 741 \$	289 597 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2024, 97,7 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

⁽²⁾ Les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas assujettis aux pertes de crédit attendues.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Éléments hors bilan⁽¹⁾

Au 31 décembre 2025	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	52 313 \$	1 \$	— \$	52 314 \$
Très faible	25 677	10	—	25 687
Faible	9 568	509	—	10 077
Moyen	361	436	—	797
Élevé	7	228	—	235
Défaut	—	8	60	68
Total	87 926 \$	1 192 \$	60 \$	89 178 \$
Provision pour pertes de crédit	(43)	(22)	—	(65)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	87 883 \$	1 170 \$	60 \$	89 113 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	38 178 \$	110 \$	— \$	38 288 \$
Autre que catégorie investissement	17 818	1 438	—	19 256
Sous surveillance	335	526	—	861
En défaut	—	12	465	477
Total	56 331 \$	2 086 \$	465 \$	58 882 \$
Provision pour pertes de crédit	(29)	(17)	—	(46)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	56 302 \$	2 069 \$	465 \$	58 836 \$
Total des éléments hors bilan	144 257 \$	3 278 \$	525 \$	148 060 \$
Provision pour pertes de crédit	(72)	(39)	—	(111)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	144 185 \$	3 239 \$	525 \$	147 949 \$

Au 31 décembre 2024	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	51 073 \$	— \$	— \$	51 073 \$
Très faible	24 907	21	—	24 928
Faible	9 137	501	—	9 638
Moyen	417	420	—	837
Élevé	6	263	—	269
Défaut	—	9	52	61
Total	85 540 \$	1 214 \$	52 \$	86 806 \$
Provision pour pertes de crédit	(43)	(21)	—	(64)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	85 497 \$	1 193 \$	52 \$	86 742 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	39 409 \$	116 \$	— \$	39 525 \$
Autre que catégorie investissement	16 966	1 394	—	18 360
Sous surveillance	383	380	—	763
En défaut	—	22	364	386
Total	56 758 \$	1 912 \$	364 \$	59 034 \$
Provision pour pertes de crédit	(23)	(13)	—	(36)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	56 735 \$	1 899 \$	364 \$	58 998 \$
Total des éléments hors bilan	142 298 \$	3 126 \$	416 \$	145 840 \$
Provision pour pertes de crédit	(66)	(34)	—	(100)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	142 232 \$	3 092 \$	416 \$	145 740 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit, des lettres de crédit documentaires et des garanties et lettres de crédit de soutien dont le paiement dépend du respect d'une obligation d'exécution, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des autres garanties et des lettres de crédit de soutien.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025				
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de l'exercice	42 \$	26 \$	30 \$	98 \$
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	25	(22)	(3)	—
Étape 2	(10)	17	(7)	—
Étape 3	—	(3)	3	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(8)	7	22	21
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(23)	15	(1)	(9)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	28	—	—	28
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(7)	(9)	(16)	(32)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	—	(2)	—	(2)
	5	3	(2)	6
Radiations et recouvrements	—	—	5	5
Solde à la fin de l'exercice	47 \$	29 \$	33 \$	109 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de l'exercice	150 \$	255 \$	165 \$	570 \$
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	272	(253)	(19)	—
Étape 2	(83)	145	(62)	—
Étape 3	(2)	(61)	63	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(83)	72	306	295
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(161)	155	214	208
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	77	—	—	77
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(24)	(51)	(96)	(171)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(2)	(8)	—	(10)
	(6)	(1)	406	399
Radiations et recouvrements	—	—	(381)	(381)
Solde à la fin de l'exercice	144 \$	254 \$	190 \$	588 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	151 \$	181 \$	420 \$	752 \$
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	85	(84)	(1)	—
Étape 2	(56)	70	(14)	—
Étape 3	(5)	(25)	30	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(41)	64	205	228
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(61)	(26)	118	31
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	169	—	—	169
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(59)	(36)	(52)	(147)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	15	(4)	(17)	(6)
	47	(41)	269	275
Radiations et recouvrements	—	—	(239)	(239)
Solde à la fin de l'exercice	198 \$	140 \$	450 \$	788 \$
Total des soldes à la fin de l'exercice	389 \$	423 \$	673 \$	1 485 \$
Composition				
Prêts	317 \$	384 \$	673 \$	1 374 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	72	39	—	111

⁽¹⁾ Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

⁽²⁾ Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

⁽³⁾ Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

⁽⁴⁾ Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

⁽⁵⁾ Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

⁽⁶⁾ Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

⁽⁷⁾ La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan combiné.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de l'exercice	48 \$	33 \$	24 \$	105 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	33	(29)	(4)	—
Étape 2	(9)	16	(7)	—
Étape 3	—	(3)	3	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(10)	7	23	20
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(36)	10	1	(25)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	22	—	—	22
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(6)	(7)	(13)	(26)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	—	(1)	—	(1)
	(6)	(7)	3	(10)
Radiations et recouvrements	—	—	3	3
Solde à la fin de l'exercice	42 \$	26 \$	30 \$	98 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de l'exercice	170 \$	304 \$	140 \$	614 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	292	(276)	(16)	—
Étape 2	(91)	145	(54)	—
Étape 3	—	(62)	62	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(82)	74	257	249
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(202)	139	243	180
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	90	—	—	90
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(26)	(61)	(86)	(173)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(1)	(8)	—	(9)
	(20)	(49)	406	337
Radiations et recouvrements	—	—	(381)	(381)
Solde à la fin de l'exercice	150 \$	255 \$	165 \$	570 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	135 \$	88 \$	331 \$	554 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	53	(51)	(2)	—
Étape 2	(37)	49	(12)	—
Étape 3	(1)	(13)	14	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(24)	36	143	155
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(60)	97	79	116
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	127	—	—	127
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(52)	(28)	(26)	(106)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	10	3	(33)	(20)
	16	93	163	272
Radiations et recouvrements	—	—	(74)	(74)
Solde à la fin de l'exercice	151 \$	181 \$	420 \$	752 \$
Total des soldes à la fin de l'exercice	343 \$	462 \$	615 \$	1 420 \$
Composition				
Prêts	277 \$	428 \$	615 \$	1 320 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	66	34	—	100

⁽¹⁾ Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.⁽²⁾ Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.⁽³⁾ Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.⁽⁴⁾ Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.⁽⁵⁾ Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.⁽⁶⁾ Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.⁽⁷⁾ La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan combiné.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives.

L'environnement macroéconomique reste hautement incertain, en particulier concernant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, les tensions géopolitiques et le risque de correction boursière. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte. Des ajustements experts sont appliqués à l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Pour plus d'information sur ces modèles, se référer à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables présentées dans le tableau ci-dessous. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Intégration des informations prospectives (suite)

Les scénarios macroéconomiques établis pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 décembre 2025						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	1,7 %	1,5 %	2,6 %	1,8 %	(1,5) %	1,3 %
Taux de chômage (moyenne)	5,5 %	4,5 %	5,2 %	3,9 %	6,7 %	6,1 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,8 %	2,0 %	3,3 %	2,1 %	2,2 %	2,0 %
Prix des maisons (variation annualisée)	2,2 %	2,9 %	5,2 %	4,1 %	(13,2) %	1,4 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	106 p.b.	118 p.b.	90 p.b.	90 p.b.	195 p.b.	153 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	10,3 %	7,0 %	16,1 %	8,0 %	(35,5) %	10,7 %
Au 31 décembre 2024						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	1,7 %	1,4 %	2,7 %	1,9 %	(1,3) %	0,9 %
Taux de chômage (moyenne)	5,3 %	4,8 %	4,9 %	3,4 %	7,0 %	6,7 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,7 %	2,0 %	3,0 %	2,5 %	0,9 %	1,1 %
Prix des maisons (variation annualisée)	4,7 %	3,1 %	11,5 %	5,1 %	(5,7) %	2,4 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	118 p.b.	125 p.b.	83 p.b.	75 p.b.	203 p.b.	171 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	1,0 %	5,0 %	12,0 %	6,0 %	(22,0) %	8,0 %

⁽¹⁾ Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

⁽²⁾ Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

Le scénario de base prévoit une croissance économique qui s'accélère au courant de 2026. Ce scénario suppose une stabilisation des tarifs douaniers, incluant le maintien d'exemptions pour les biens exportés par le Canada qui sont conformes aux règles de l'accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique. Ce scénario prévoit que le taux de chômage diminuera graduellement en 2026, ce qui l'amènera à près de 5 %, pour ensuite converger vers 4 % à moyen terme. L'inflation devrait se maintenir aux environs de 2 % au Canada en 2026 et les années suivantes, mais demeurerait un peu plus forte au Québec à court terme, notamment en raison d'une progression encore marquée des loyers. En 2026, la Banque du Canada devrait maintenir le taux des fonds à un jour inchangé à 2,25 % et le taux d'escompte à 2,50 %. Deux hausses de 25 points de base sont ensuite prévues en 2027 pour ramener la politique monétaire à sa position neutre. Le marché de l'habitation a bien performé au Québec en 2025, mais ce scénario prévoit que l'élan devrait se modérer en 2026 et durant les années suivantes. La variation annuelle moyenne des prix des propriétés devrait converger sous la barre des 3 %.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Intégration des informations prospectives (suite)

Le scénario pessimiste est un scénario de récession, avec quelques trimestres de baisses du PIB réel. Le taux de chômage augmenterait pendant plusieurs trimestres et atteindrait près de 7,5 % au Québec au début de 2027. Ce scénario fait aussi l'hypothèse que l'inflation augmenterait à court terme en raison de l'application de nouveaux tarifs douaniers et des difficultés du côté des chaînes d'approvisionnement. En conséquence, cela réduirait la capacité de la Banque du Canada à soutenir l'économie au début de 2026. Elle pourrait se limiter à une seule baisse de taux d'intérêt au deuxième trimestre de 2026, puis accélérer un peu plus le rythme des baisses par la suite, lorsque les craintes d'inflation diminueraient. Le taux d'escompte atteindrait un creux de 0,75 % en première moitié de 2027. Les prévisions pour le marché de l'habitation sont aussi plus pessimistes dans ce scénario. La plus grande incertitude, notamment sur le marché de l'emploi, contribuerait à affaiblir la demande et les prix pour les propriétés résidentielles. La diminution des prix au Québec pourrait avoisiner 15 %.

Quant au scénario optimiste, il mise essentiellement sur une économie plus vigoureuse que dans le scénario de base, notamment aidée par l'abandon de la plupart des tarifs douaniers actuellement en place. Un rebond plus marqué des investissements et des gains de productivité aiderait à soutenir la croissance économique. D'autres éléments, comme une fin rapide des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, pourraient aussi soutenir l'économie mondiale. Selon ce scénario, le taux de chômage pourrait converger aux environs de 3,5 % au Québec d'ici 2029. L'inflation serait toutefois plus persistante que dans le scénario de base. Le retour à la cible d'inflation de 2 % prendrait plus de temps et inciterait la Banque du Canada à graduellement relever le taux d'escompte au cours des prochains trimestres de sorte qu'il serait porté à 3,50 % d'ici 2027. Ce niveau correspondrait au haut de la fourchette du taux neutre estimé par la Banque du Canada. Les taux d'intérêt un peu plus élevés dans ce scénario contribueraient à limiter la croissance du prix des maisons, laquelle serait tout de même un peu plus forte que dans le scénario de base en raison d'une économie plus vigoureuse.

L'évolution des perspectives économiques après le 31 décembre 2025 sera prise en compte dans l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues des prochaines périodes.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Selon l'IFRS 9	812 \$	805 \$
Pondération de 100 % attribuée au scénario :		
De base	730 \$	718 \$
Optimiste	676	644
Pessimiste	1 078	1 071

Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Selon l'IFRS 9	812 \$	805 \$
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	674 \$	672 \$

NOTE 8 – DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Titrisation de prêts

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres, le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). En vertu de ce programme, le Mouvement Desjardins constitue des blocs de prêts hypothécaires résidentiels assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sur lesquels des titres hypothécaires sont adossés. Ces titres hypothécaires sont émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) et ils confèrent à leur détenteur un droit de propriété sur les blocs de créance sur lesquels ces TH LNH sont adossés. Le Mouvement Desjardins constitue de temps à autre de tels titres et les conserve à titre de détenteur ou les cède à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) à l'intention des investisseurs.

Les modalités du programme entraînant la vente de TH LNH à la FCH exigent que des contrats de swaps de taux d'intérêt soient conclus entre la FCH et le Mouvement Desjardins aux termes desquels, le Mouvement Desjardins verse à la FCH un montant correspondant aux intérêts payables aux investisseurs et reçoit les intérêts sur les TH LNH.

Lors de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques et avantages, notamment les risques de prépaiement, de crédit et de taux d'intérêt. Ces prêts demeurent donc comptabilisés au bilan combiné. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins traite, s'il y a lieu, les transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Le cas échéant, ce passif correspond initialement à la contrepartie reçue lors de la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan combiné.

Valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, le Mouvement Desjardins transfère des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque le Mouvement Desjardins conserve la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés par le Mouvement Desjardins, mais qui n'ont pas été décomptabilisés ainsi que leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné :

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés				
Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation	23 092 \$	23 533 \$	17 374 \$	17 503 \$
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	2 065	2 065	1 050	1 050
Valeurs mobilières prêtées	3	3	2	2
	25 160 \$	25 601 \$	18 426 \$	18 555 \$
Passifs associés	24 607 \$	23 981 \$	17 726 \$	17 341 \$

NOTE 9 – FONDS DISTINCTS

Actif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente la valeur comptable de l'actif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Placements		
Obligations	1 510 \$	1 506 \$
Titres de participation	32 216	27 466
Titres du marché monétaire	402	197
Instruments financiers dérivés	2	(2)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	2	2
Autres éléments d'actif	187	145
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(24)	(6)
Passif aux titulaires de parts rachetables dans un fonds sous-jacent	(101)	(271)
Autres éléments de passif	(115)	(78)
Total de l'actif net des fonds distincts	34 079 \$	28 959 \$

NOTE 9 – FONDS DISTINCTS (suite)

Juste valeur des instruments financiers

L'actif net des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Le Mouvement Desjardins classe ces instruments de chaque catégorie selon la hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à leur évaluation. La description des trois niveaux de la hiérarchie ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers ».

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Autres éléments d'actif », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Passif aux titulaires de parts rachetables dans un fonds sous-jacent » et « Autres éléments de passif ».

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts et comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	833 \$	677 \$	— \$	1 510 \$
Titres de participation	7 990	23 426	800	32 216
Titres du marché monétaire	151	251	—	402
Instruments financiers dérivés	—	2	—	2
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	8 974 \$	24 356 \$	800 \$	34 130 \$
Au 31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	712 \$	794 \$	— \$	1 506 \$
Titres de participation	7 408	19 307	751	27 466
Titres du marché monétaire	83	114	—	197
Instruments financiers dérivés	—	(2)	—	(2)
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	8 203 \$	20 213 \$	751 \$	29 167 \$

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2025 et 2024, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

Risques liés aux instruments financiers

Le Mouvement Desjardins n'est pas exposé aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrat de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages en découlant.

Risque d'assurance

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 16 « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement

Le tableau suivant présente les variations du passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement :

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Solde au début – Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	25 329 \$	21 233 \$
Augmentation		
Montants reçus des titulaires de contrat	6 421	4 683
Autres revenus (pertes) nets de placement	3 344	3 533
Autres	3	—
	9 768	8 216
Diminution		
Rachats et retraits	4 519	4 048
Honoraires de gestion	82	72
	4 601	4 120
Solde à la fin – Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	30 496 \$	25 329 \$

NOTE 10 – CONTRATS DE LOCATION

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Bâtiment	412 \$	443 \$
Matériel roulant et autres	13	11
	425 \$	454 \$

Au cours de l'exercice 2025, le Mouvement Desjardins a conclu des contrats de location augmentant les actifs au titre de droits d'utilisation de 27 M\$ (31 M\$ en 2024).

Le tableau suivant présente l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	2025	2024
Bâtiment	65 \$	68 \$
Matériel roulant et autres	4	3
	69 \$	71 \$

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2025	2024
Frais d'intérêts sur les obligations locatives	20 \$	19 \$
Location court terme	8	9
Loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative	52	52

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Location simple

Les revenus locatifs sont présentés à la note 11 « Immobilisations corporelles et immeubles de placement » et comportent principalement des paiements de loyer fixes.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les paiements de loyer à recevoir au titre de la location de locaux en vertu des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

	2025	2024
Moins de 1 an	78 \$	84 \$
De 1 an à 2 ans	65	67
Plus de 2 ans à 3 ans	59	59
Plus de 3 ans à 4 ans	52	52
Plus de 4 ans à 5 ans	43	45
Plus de 5 ans	213	226
Total des paiements de loyer futurs	510 \$	533 \$

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les variations relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement se détaillent comme suit :

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Coût									
Au 31 décembre 2023	101 \$	1 478 \$	637 \$	419 \$	719 \$	3 354 \$	238 \$	1 150 \$	1 388 \$
Acquisitions	—	50	44	26	64	184	—	40	40
Dispositions	(1)	(10)	(96)	(35)	(42)	(184)	(51)	(152)	(203)
Autres	(6)	(63)	(3)	34	(11)	(49)	3	5	8
Au 31 décembre 2024	94 \$	1 455 \$	582 \$	444 \$	730 \$	3 305 \$	190 \$	1 043 \$	1 233 \$
Acquisitions	—	63	49	23	51	186	—	22	22
Dispositions	—	(22)	(40)	(49)	(74)	(185)	(19)	(33)	(52)
Autres	6	(47)	—	(6)	1	(46)	(8)	27	19
Au 31 décembre 2025	100 \$	1 449 \$	591 \$	412 \$	708 \$	3 260 \$	163 \$	1 059 \$	1 222 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Amortissements cumulés									
Au 31 décembre 2023	— \$	709 \$	379 \$	336 \$	381 \$	1 805 \$	— \$	414 \$	414 \$
Amortissements	—	46	83	23	48	200	—	32	32
Dispositions	—	(10)	(90)	(32)	(31)	(163)	—	(38)	(38)
Autres	—	(10)	(3)	3	(13)	(23)	—	8	8
Au 31 décembre 2024	— \$	735 \$	369 \$	330 \$	385 \$	1 819 \$	— \$	416 \$	416 \$
Amortissements	—	44	77	23	48	192	—	40	40
Dispositions	—	(20)	(38)	(47)	(58)	(163)	—	(8)	(8)
Autres	—	(25)	1	(1)	—	(25)	—	1	1
Au 31 décembre 2025	— \$	734 \$	409 \$	305 \$	375 \$	1 823 \$	— \$	449 \$	449 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Valeur nette comptable									
Au 31 décembre 2025	100 \$	715 \$	182 \$	107 \$	333 \$	1 437 \$	163 \$	610 \$	773 \$
Au 31 décembre 2024	94 \$	720 \$	213 \$	114 \$	345 \$	1 486 \$	190 \$	627 \$	817 \$

Au 31 décembre 2025, un montant de 30 M\$ (21 M\$ au 31 décembre 2024) inclus dans le solde des bâtiments représente des coûts relatifs à des bâtiments en construction. De plus, le Mouvement Desjardins a des engagements de 51 M\$ (116 M\$ au 31 décembre 2024) relatifs aux bâtiments.

Au 31 décembre 2025, les immeubles de placement ont une juste valeur de 1 616 M\$ (1 704 M\$ au 31 décembre 2024). Ces immeubles sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs défini à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers », puisqu'ils sont évalués à l'aide de techniques qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée annuellement par la direction en utilisant principalement le travail de spécialistes en évaluation immobilière indépendants dont la qualification professionnelle est pertinente et reconnue ainsi que toutes autres informations importantes pouvant être jugées pertinentes. Ces spécialistes utilisent un éventail de méthodes d'évaluation, y compris la technique d'actualisation directe du revenu net normalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques, qui s'appuient sur des données observables et non observables, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets régularisés, pour la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé, et l'estimation des taux d'actualisation, de capitalisation et des flux de trésorerie futurs applicables, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 146 M\$ (153 M\$ en 2024). Les montants comptabilisés en résultat au titre des charges d'exploitation pour les immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs au cours de l'exercice totalisent 98 M\$ (100 M\$ en 2024), tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé pour ceux qui n'ont pas généré de revenus locatifs. Tous ces montants sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, des immeubles de placement ayant une juste valeur de 251 M\$ ont été vendus à une partie liée qui est un fonds géré par le Mouvement Desjardins.

NOTE 12 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

GOODWILL

Le goodwill affecté aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) se détaille comme suit :

	Secteur Particuliers et Entreprises	Secteur Assurance de dommages	Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Total
Coût				
Au 31 décembre 2023	33 \$	100 \$	430 \$	563 \$
Acquisitions / Additions	—	33	—	33
Au 31 décembre 2024	33 \$	133 \$	430 \$	596 \$
Au 31 décembre 2025	33 \$	133 \$	430 \$	596 \$

Les résultats des tests de dépréciation indiquent que la valeur recouvrable des groupes d'UGT que constitue chacun de ces secteurs excède sa valeur comptable de sorte qu'aucune perte de valeur sur le goodwill n'a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ni pour les exercices antérieurs. Le Mouvement Desjardins estime qu'aucune modification raisonnablement possible de l'une des hypothèses principales utilisées dans le cadre des tests de dépréciation ne serait susceptible de porter la valeur comptable des groupes d'UGT au-delà de sa valeur recouvrable.

Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, la valeur recouvrable du groupe d'UGT a été déterminée sur la base du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour certaines UGT du groupe d'UGT, la juste valeur a été déterminée au moyen des projections de flux de trésorerie basées sur le plan financier approuvé par le conseil d'administration, et couvrant une période de cinq ans. Les hypothèses clés sur lesquelles est basé le plan financier reposent sur les performances passées et les attentes de la direction au sujet de l'évolution du marché. Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections des flux de trésorerie au-delà de la période de 5 ans se situe entre 2 % et 3,5 % (entre 2 % et 3,5 % au 31 décembre 2024). De plus, les taux d'actualisation qui ont été utilisés pour actualiser les flux de trésorerie projetés se situe entre 8,8 % et 12 % (entre 8,8 % et 12 % au 31 décembre 2024). Le taux d'actualisation ayant servi à établir la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prend en compte des risques particuliers touchant le secteur évalué. Pour déterminer la juste valeur des autres UGT du groupe d'UGT, le Mouvement Desjardins a appliqué des ratios cours/bénéfice et des ratios cours/valeur au livre. Des données observables de compagnies d'assurances comparables, des ratios cours/valeur aux livres de 2 fois (1,8 fois à 2 fois au 31 décembre 2024) et un ratio cours/bénéfice de 11 fois à 11,6 fois (11 fois à 12,4 fois au 31 décembre 2024) ont été utilisés afin de déterminer cette valeur. Les calculs de la juste valeur sont également basés sur un multiple des actifs administrés variant de 0,3 % à 3,3 % (0,3 % à 3,4 % au 31 décembre 2024), issus de transactions récentes. Les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	Logiciels ⁽¹⁾	Réseau de distribution ⁽²⁾	Autres	Total
Coût				
Au 31 décembre 2023	1 395 \$	521 \$	34 \$	1 950 \$
Acquisitions / Additions	251	14	7	272
Dispositions / Retraits	(53)	—	—	(53)
Autres	(1)	(15)	12	(4)
Au 31 décembre 2024	1 592 \$	520 \$	53 \$	2 165 \$
Acquisitions / Additions	221	—	7	228
Dispositions / Retraits	(224)	(12)	(17)	(253)
Autres	3	(3)	5	5
Au 31 décembre 2025	1 592 \$	505 \$	48 \$	2 145 \$

	Logiciels ⁽¹⁾	Réseau de distribution ⁽²⁾	Autres	Total
Amortissements cumulés				
Au 31 décembre 2023	697 \$	53 \$	14 \$	764 \$
Amortissements	169	25	2	196
Dispositions / Retraits	(52)	—	—	(52)
Autres	2	—	—	2
Au 31 décembre 2024	816 \$	78 \$	16 \$	910 \$
Amortissements	187	26	20	233
Dispositions / Retraits	(201)	(12)	(17)	(230)
Autres	3	5	(1)	7
Au 31 décembre 2025	805 \$	97 \$	18 \$	920 \$

	Logiciels ⁽¹⁾	Réseau de distribution ⁽²⁾	Autres	Total
Valeur nette comptable				
Au 31 décembre 2025	787 \$	408 \$	30 \$	1 225 \$
Au 31 décembre 2024	776 \$	442 \$	37 \$	1 255 \$

⁽¹⁾ La rubrique « Logiciels » comprend des logiciels achetés de 436 M\$ (461 M\$ en 2024) et des logiciels développés en interne de 351 M\$ (315 M\$ en 2024).

⁽²⁾ La rubrique « Réseau de distribution » comprend principalement le montant relatif à l'acquisition de portefeuilles de contrats d'assurance et d'un réseau de distribution.

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

FILIALES

Le tableau suivant présente les principales filiales incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins, celles-ci ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays. À moins d'indication contraire, le Mouvement Desjardins (ou la société mère immédiate d'une entité) détient 100 % de l'entité et 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chacune des entités énumérées.

	Nature des activités
Desjardins Holding financier inc.	Société de portefeuille
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs
Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (90 %)	Assurance de dommages
Filiales d'assurance de dommages	Assurance de dommages
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers
Desjardins Société de placement inc.	Conception, administration et distribution de produits d'épargne
Groupe de compagnies Worldsource inc.	Distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières
9420-7404 Québec inc.	Services immobiliers
Services financiers Collabria inc.	Émettrice de solutions de paiement et de cartes de crédit

Filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative

Aux 31 décembre 2025 et 2024, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. est une filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à la filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative. Ces informations sont présentées avant l'élimination des comptes et des opérations réciproques.

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Actifs	14 014 \$	13 698 \$
Passifs	9 030	8 694
Capitaux propres	4 984 \$	5 004 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	613 \$	903 \$

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2025	2024
Revenu net total	1 895 \$	1 884 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 051	1 101
Résultat global de l'exercice	1 147	1 226
Part des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres revenant aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	112 \$	133 \$
Dividendes / distributions versés aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	148 \$	157 \$

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 446 \$	1 510 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 060)	(1 505)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(198)	118
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	188 \$	123 \$

ENTITÉ STRUCTURÉE CONSOLIDÉE

Obligations sécurisées

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, le Mouvement Desjardins émet des titres de créance garantis par un bloc de prêts hypothécaires. CCDQ Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, une entité structurée, est en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par le Mouvement Desjardins. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers combinés de ce dernier, puisqu'il en détient le contrôle. Le Mouvement Desjardins a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à cette entité et lui a accordé du financement afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par le Mouvement Desjardins peut atteindre un montant maximal équivalent à l'encours des prêts détenus par cette entité aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Les actifs, d'un montant de 21 874 M\$ au 31 décembre 2025 (20 931 M\$ au 31 décembre 2024), sont présentés au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels » du bilan combiné, tandis que les obligations sécurisées, d'un montant de 17 998 M\$ au 31 décembre 2025 (15 430 M\$ au 31 décembre 2024), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES NON SIGNIFICATIVES

Le tableau suivant présente la valeur comptable ainsi que les quotes-parts du résultat net et des autres éléments du résultat global des coentreprises et entreprises associées qui, prises individuellement, sont jugées non significatives.

Aux et pour les exercices terminés le 31 décembre	2025		2024	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
Valeur comptable	1 019 \$	222 \$	1 031 \$	210 \$
Quote-part du résultat net	80	10	62	15

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Fonds communs de placement

Le Mouvement Desjardins a des intérêts dans des parts de fonds communs de placement. Bien qu'il détienne, dans certains cas, une exposition importante ou ait droit à une part importante des rendements variables en raison des parts qu'il détient dans ces fonds, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces derniers. Ainsi, le Mouvement Desjardins n'a pas le contrôle sur ceux-ci. Ces fonds sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

Les investissements de ces fonds sont faits selon une politique de placement diversifiée, et la nature de leurs activités ainsi que leurs caractéristiques sont comparables à ce qui se retrouve dans des conditions normales de marché pour ce type de fonds. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts du Mouvement Desjardins dans ces fonds communs de placement se limite à la valeur des investissements dans ceux-ci.

NOTE 14 – AUTRES ACTIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres actifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Intérêts à recevoir	1 444 \$	1 318 \$
Débiteurs	975	860
Frais payés d'avance	547	495
Impôt à recevoir	88	40
Autres	503	583
	3 557 \$	3 296 \$

NOTE 15 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 décembre 2025				Au 31 décembre 2024			
	Dépôts à vue	Dépôts à préavis	Dépôts à terme	Total	Dépôts à vue	Dépôts à préavis	Dépôts à terme	Total
Particuliers	74 553 \$	4 102 \$	92 631 \$	171 286 \$	68 733 \$	4 156 \$	88 590 \$	161 479 \$
Entreprises et gouvernements	62 661	139	95 000	157 800	55 992	303	82 928	139 223
Institutions de dépôts	398	—	10	408	236	—	8	244
	137 612 \$	4 241 \$	187 641 \$	329 494 \$	124 961 \$	4 459 \$	171 526 \$	300 946 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

COMPOSITION DES SOLDES AU BILAN

Sommaire du bilan

Le tableau suivant présente la composition des passifs des contrats d'assurance ainsi que les actifs et passifs des contrats de réassurance :

	Au 31 décembre 2025			Au 31 décembre 2024		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Passifs des contrats d'assurance						
Passifs des contrats d'assurance, excluant l'actif au titre des frais d'acquisition ⁽¹⁾	26 971 \$	7 824 \$	34 795 \$	27 015 \$	7 576 \$	34 591 \$
Actif au titre des frais d'acquisition	(58)	—	(58)	(53)	—	(53)
	26 913 \$	7 824 \$	34 737 \$	26 962 \$	7 576 \$	34 538 \$
Passifs des contrats de réassurance	35 \$	— \$	35 \$	37 \$	— \$	37 \$
Actifs des contrats de réassurance	992 \$	771 \$	1 763 \$	989 \$	916 \$	1 905 \$

⁽¹⁾ Le solde relatif à l'assurance de personnes inclut un montant de 3 547 M\$ (3 569 M\$ au 31 décembre 2024) correspondant à l'obligation envers les titulaires de fonds distincts et un montant de 417 M\$ (518 M\$ au 31 décembre 2024) en lien avec les garanties des fonds distincts.

Actif au titre des frais d'acquisition

Les variations relatives à l'actif au titre des frais d'acquisition au cours des exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	53 \$	50 \$
Frais d'acquisition engagés	28	24
Frais d'acquisition transférés ⁽¹⁾	(23)	(21)
Solde à la fin de l'exercice	58 \$	53 \$

⁽¹⁾ Les frais d'acquisition transférés sont inclus à la ligne « frais d'acquisition payés » de la section flux de trésorerie des tableaux de rapprochements des passifs des contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente le moment où la filiale d'assurance de personnes s'attend à transférer l'actif au titre de frais d'acquisition afin de l'inclure dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance auquel il se rapporte.

	Échéances					
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Au 31 décembre 2025	23 \$	12 \$	7 \$	6 \$	4 \$	6 \$
Au 31 décembre 2024	23 \$	12 \$	8 \$	4 \$	2 \$	4 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice – Activités d'assurance de personnes

Le tableau suivant présente l'effet des contrats, non évalués selon la méthode de la répartition des primes, émis et comptabilisés initialement au cours des exercices terminés le 31 décembre sur le passif des contrats d'assurance :

	2025			2024		
	Rentables	Déficitaires	Total	Rentables	Déficitaires	Total
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures						
Frais d'acquisition	240 \$	28 \$	268 \$	168 \$	63 \$	231 \$
Sinistres, autres charges d'assurance et composants investissements	714	359	1 073	813	789	1 602
	954 \$	387 \$	1 341 \$	981 \$	852 \$	1 833 \$
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(1 067)	(393)	(1 460)	(1 077)	(855)	(1 932)
Ajustements au titre du risque non financier	30	13	43	28	24	52
Marge sur services contractuels	83	—	83	68	—	68
Augmentation des passifs des contrats d'assurance provenant des contrats déficitaires	— \$	7 \$	7 \$	— \$	21 \$	21 \$

Le tableau suivant présente l'effet des contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, détenus et comptabilisés initialement au cours des exercices terminés le 31 décembre sur l'actif des contrats de réassurance :

	2025			2024		
	Profit net	Coût net	Total	Profit net	Coût net	Total
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	95 \$	31 \$	126 \$	68 \$	49 \$	117 \$
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	(89)	(30)	(119)	(64)	(45)	(109)
Ajustements au titre du risque non financier	(11)	(4)	(15)	(6)	(7)	(13)
Marge sur services contractuels	5	2	7	2	—	2
(Augmentation) de l'actif de réassurance	— \$	(1) \$	(1) \$	— \$	(3) \$	(3) \$

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Revenus des activités d'assurance

Le tableau suivant présente la composition des revenus des activités d'assurance comptabilisés au cours des exercices terminés le 31 décembre :

	2025			2024		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes						
Montants liés aux variations du passif de la couverture restante						
Charges de sinistres et autres charges d'assurance attendues	1 116 \$	— \$	1 116 \$	1 065 \$	— \$	1 065 \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	47	—	47	45	—	45
Marge sur services contractuels pour services rendus au cours de l'exercice	211	—	211	244	—	244
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	40	—	40	30	—	30
	1 414 \$	— \$	1 414 \$	1 384 \$	— \$	1 384 \$
Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes	2 884 \$	7 953 \$	10 837 \$	2 766 \$	7 374 \$	10 140 \$
Revenus des activités d'assurance	4 298 \$	7 953 \$	12 251 \$	4 150 \$	7 374 \$	11 524 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Reconnaissance de la marge sur services contractuels dans les excédents nets

Le tableau suivant présente par échéances le moment où la filiale d'assurance de personnes s'attend à comptabiliser à l'état combiné du résultat la marge sur services contractuels (MSC) restante à la date de clôture :

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Contrats d'assurance	Contrats de réassurance	Contrats d'assurance	Contrats de réassurance
Moins de 1 an	193 \$	(18) \$	209 \$	(20) \$
De 1 an à 2 ans	179	(17)	195	(19)
Plus de 2 ans à 3 ans	166	(15)	181	(18)
Plus de 3 ans à 4 ans	154	(14)	168	(17)
Plus de 4 ans à 5 ans	143	(13)	156	(15)
Plus de 5 ans à 10 ans	571	(51)	624	(61)
Plus de 10 ans	1 193	(86)	1 305	(103)
Total	2 599 \$	(214) \$	2 838 \$	(253) \$

Revenus (pertes) nets de placement d'assurance excluant ceux pour le compte des titulaires de fonds distincts

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement d'assurance excluant ceux pour le compte des titulaires de fonds distincts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

	2025			2024		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total
Pour les exercices terminés le 31 décembre						
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	257 \$	279 \$	536 \$	177 \$	172 \$	349 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	951	(482)	469	903	(60)	843
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	236	(31)	205	298	19	317
Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	60	—	60	61	—	61
Au coût amorti et autres	84	164	248	86	193	279
	1 588 \$	(70) \$	1 518 \$	1 525 \$	324 \$	1 849 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RÉSULTATS FINANCIERS D'ASSURANCE

Charges financières et revenus de placement

Le tableau suivant présente les revenus financiers (charges financières) d'assurance et le rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance.

	2025			2024		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Pour les exercices terminés le 31 décembre						
Rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance						
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance						
Contrats d'assurance	828 \$	690 \$	1 518 \$	1 083 \$	766 \$	1 849 \$
Pour le compte des titulaires de fonds distincts	415	—	415	514	—	514
	1 243	690	1 933	1 597	766	2 363
Variation nette des gains et des pertes de placement d'assurance comptabilisés à l'état combiné du résultat global	143	44	187	298	143	441
	1 386	734	2 120	1 895	909	2 804
Revenus financiers (charges financières) d'assurance et de réassurance nets						
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets						
Intérêts capitalisés	(618)	(254)	(872)	(869)	(321)	(1 190)
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	322	(28)	294	295	(94)	201
Variation de la juste valeur des actifs sous-jacents des contrats avec participation directe :						
Contrats d'assurance	(119)	—	(119)	(134)	—	(134)
Pour le compte des titulaires de fonds distincts	(415)	—	(415)	(514)	—	(514)
Effet de l'atténuation des risques financiers	127	—	127	98	—	98
Autres	(3)	—	(3)	(102)	—	(102)
	(706)	(282)	(988)	(1 226)	(415)	(1 641)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets						
Intérêts capitalisés	23	25	48	31	33	64
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	(22)	3	(19)	(13)	9	(4)
Autres	—	—	—	13	—	13
	1	28	29	31	42	73
	(705)	(254)	(959)	(1 195)	(373)	(1 568)
Total	681 \$	480 \$	1 161 \$	700 \$	536 \$	1 236 \$
Composé de :						
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat	538 \$	436 \$	974 \$	402 \$	393 \$	795 \$
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat global	143	44	187	298	143	441

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RAPPROCHEMENTS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

Activités d'assurance de personnes

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon			
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Méthode de la répartition des primes		Total
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2025						
Solde du passif au début de l'exercice	21 899 \$	209 \$	369 \$	4 420 \$	118 \$	27 015 \$
Revenus des activités d'assurance						
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(1 061)	—	—	—	—	(1 061)
Autres contrats	(3 237)	—	—	—	—	(3 237)
	(4 298)	—	—	—	—	(4 298)
Charges afférentes aux activités d'assurance						
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(54)	1 106	2 127	3	3 182
Amortissement des frais d'acquisition	394	—	—	—	—	394
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	—	(34)	(3)	(37)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	86	—	—	—	86
	394	32	1 106	2 093	—	3 625
Résultat des activités d'assurance	(3 904)	32	1 106	2 093	—	(673)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	539	7	10	146	4	706
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(3 365) \$	39 \$	1 116 \$	2 239 \$	4 \$	33 \$
Composants investissements	(2 151)	—	876	1 275	—	—
Flux de trésorerie						
Primes et autres sommes reçues	5 800	—	—	—	—	5 800
Frais d'acquisition payés	(518)	—	—	—	—	(518)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(1 988)	(3 371)	—	(5 359)
Total des flux de trésorerie	5 282 \$	— \$	(1 988) \$	(3 371) \$	— \$	(77) \$
Solde du passif à la fin de l'exercice	21 665 \$	248 \$	373 \$	4 563 \$	122 \$	26 971 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon				
				Méthode de la répartition des primes			
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier		Total
Au 31 décembre 2024							
Solde du passif au début de l'exercice	20 994 \$	128 \$	338 \$	4 244 \$	113 \$		25 817 \$
Revenus des activités d'assurance							
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(1 104)	—	—	—	—		(1 104)
Autres contrats	(3 046)	—	—	—	—		(3 046)
	(4 150)	—	—	—	—		(4 150)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(47)	1 070	2 037	—		3 060
Amortissement des frais d'acquisition	380	—	—	—	—		380
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	—	(20)	—		(20)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	118	—	—	—		118
	380	71	1 070	2 017	—		3 538
Résultat des activités d'assurance	(3 770)	71	1 070	2 017	—		(612)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	997	10	11	203	5		1 226
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(2 773) \$	81 \$	1 081 \$	2 220 \$	5 \$		614 \$
Composants investissements	(2 014)	—	845	1 169	—		—
Flux de trésorerie							
Primes et autres sommes reçues	6 223	—	—	—	—		6 223
Frais d'acquisition payés	(531)	—	—	—	—		(531)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(1 895)	(3 213)	—		(5 108)
Total des flux de trésorerie	5 692 \$	— \$	(1 895) \$	(3 213) \$	— \$		584 \$
Solde du passif à la fin de l'exercice	21 899 \$	209 \$	369 \$	4 420 \$	118 \$		27 015 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurance de dommages

	Couverture restante		Sinistres survenus		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2025					
Solde du passif au début de l'exercice	269 \$	196 \$	6 606 \$	505 \$	7 576 \$
Revenus des activités d'assurance	(7 953)	—	—	—	(7 953)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(420)	5 482	161	5 223
Amortissement des frais d'acquisition	1 204	—	—	—	1 204
Variations liées aux sinistres survenus ⁽¹⁾	—	—	(478)	(169)	(647)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	481	—	—	481
	1 204	61	5 004	(8)	6 261
Résultat des activités d'assurance	(6 749)	61	5 004	(8)	(1 692)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	—	—	262	20	282
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(6 749) \$	61 \$	5 266 \$	12 \$	(1 410) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	7 951	—	—	—	7 951
Frais d'acquisition payés	(1 259)	—	—	—	(1 259)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(5 034)	—	(5 034)
Total des flux de trésorerie	6 692 \$	— \$	(5 034) \$	— \$	1 658 \$
Solde du passif à la fin de l'exercice	212 \$	257 \$	6 838 \$	517 \$	7 824 \$

	Couverture restante		Sinistres survenus		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2024					
Solde du passif au début de l'exercice	112 \$	224 \$	6 351 \$	507 \$	7 194 \$
Revenus des activités d'assurance	(7 374)	—	—	—	(7 374)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(388)	5 843	153	5 608
Amortissement des frais d'acquisition	1 099	—	—	—	1 099
Variations liées aux sinistres survenus ⁽¹⁾	—	—	(450)	(186)	(636)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	360	—	—	360
	1 099	(28)	5 393	(33)	6 431
Résultat des activités d'assurance	(6 275)	(28)	5 393	(33)	(943)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	1	—	383	31	415
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(6 274) \$	(28) \$	5 776 \$	(2) \$	(528) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	7 540	—	—	—	7 540
Frais d'acquisition payés	(1 109)	—	—	—	(1 109)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(5 521)	—	(5 521)
Total des flux de trésorerie	6 431 \$	— \$	(5 521) \$	— \$	910 \$
Solde du passif à la fin de l'exercice	269 \$	196 \$	6 606 \$	505 \$	7 576 \$

⁽¹⁾ Correspond aux variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des composantes d'évaluation des passifs des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Activités d'assurance de personnes

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Au 31 décembre 2025					
Solde du passif au début de l'exercice	18 999 \$	785 \$	2 695 \$	143 \$	22 622 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(200)	(11)	(211)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(47)	—	—	(47)
Ajustements liés à l'expérience	(36)	—	—	—	(36)
	(36)	(47)	(200)	(11)	(294)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	179	(12)	(149)	(18)	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	31	(5)	—	—	26
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(119)	43	—	83	7
	91	26	(149)	65	33
Résultat des activités d'assurance	55	(21)	(349)	54	(261)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	489	10	49	7	555
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	544 \$	(11) \$	(300) \$	61 \$	294 \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	1 668	—	—	—	1 668
Frais d'acquisition payés	(158)	—	—	—	(158)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(1 987)	—	—	—	(1 987)
Total des flux de trésorerie	(477) \$	— \$	— \$	— \$	(477) \$
Solde du passif à la fin de l'exercice	19 066 \$	774 \$	2 395 \$	204 \$	22 439 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Au 31 décembre 2024					
Solde du passif au début de l'exercice	18 034 \$	768 \$	2 720 \$	93 \$	21 615 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(236)	(8)	(244)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(45)	—	—	(45)
Ajustements liés à l'expérience	5	—	—	—	5
	5	(45)	(236)	(8)	(284)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(131)	(14)	160	(15)	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	35	1	—	—	36
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(99)	52	—	68	21
	(195)	39	160	53	57
Résultat des activités d'assurance	(190)	(6)	(76)	45	(227)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	937	23	51	5	1 016
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	747 \$	17 \$	(25) \$	50 \$	789 \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	2 281	—	—	—	2 281
Frais d'acquisition payés	(169)	—	—	—	(169)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(1 894)	—	—	—	(1 894)
Total des flux de trésorerie	218 \$	— \$	— \$	— \$	218 \$
Solde du passif à la fin de l'exercice	18 999 \$	785 \$	2 695 \$	143 \$	22 622 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de l'actif net au titre de la couverture restante et de l'actif net découlant des montants à recouvrer sur les sinistres survenus.

Activités d'assurance de personnes

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer Contrats évalués selon			
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Méthode de la répartition des primes			Total
			Méthodes autres que la répartition des primes	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs		
				Ajustement – risque non financier		
Au 31 décembre 2025						
Solde au début de l'exercice						
Actif	626 \$	26 \$	41 \$	288 \$	8 \$	989 \$
Passif	(38)	—	1	—	—	(37)
Solde net au début de l'exercice	588 \$	26 \$	42 \$	288 \$	8 \$	952 \$
Imputation des primes payées	(302)	—	—	—	—	(302)
Sommes à recouvrer des réassureurs						
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	7	110	138	—	255
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	—	(2)	—	(2)
Pertes et reprises de pertes sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	11	—	—	—	11
	—	18	110	136	—	264
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(302)	18	110	136	—	(38)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	(9)	1	—	9	—	1
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(311) \$	19 \$	110 \$	145 \$	— \$	(37) \$
Composants investissements	(9)	—	9	—	—	—
Flux de trésorerie						
Primes payées nettes des commissions cédées	304	—	—	—	—	304
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	—	—	(121)	(141)	—	(262)
Total des flux de trésorerie	304 \$	— \$	(121) \$	(141) \$	— \$	42 \$
Solde net à la fin de l'exercice	572 \$	45 \$	40 \$	292 \$	8 \$	957 \$
Solde à la fin de l'exercice						
Actif	610 \$	45 \$	37 \$	292 \$	8 \$	992 \$
Passif	(38)	—	3	—	—	(35)
Solde net à la fin de l'exercice	572 \$	45 \$	40 \$	292 \$	8 \$	957 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer Contrats évalués selon			Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Méthode de la répartition des primes			
			Méthodes autres que la répartition des primes	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2024						
Solde au début de l'exercice						
Actif	637 \$	19 \$	26 \$	235 \$	6 \$	923 \$
Passif	(39)	—	1	—	—	(38)
Solde net au début de l'exercice	598 \$	19 \$	27 \$	235 \$	6 \$	885 \$
Imputation des primes payées	(284)	—	—	—	—	(284)
Sommes à recouvrer des réassureurs						
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	5	130	139	2	276
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	(1)	(1)	—	(2)
Pertes et reprises de pertes sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	1	—	—	—	1
	—	6	129	138	2	275
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(284)	6	129	138	2	(9)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	17	1	1	12	—	31
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(267) \$	7 \$	130 \$	150 \$	2 \$	22 \$
Composants investissements	(8)	—	8	—	—	—
Flux de trésorerie						
Primes payées nettes des commissions cédées	265	—	—	—	—	265
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	—	—	(123)	(97)	—	(220)
Total des flux de trésorerie	265 \$	— \$	(123) \$	(97) \$	— \$	45 \$
Solde net à la fin de l'exercice	588 \$	26 \$	42 \$	288 \$	8 \$	952 \$
Solde à la fin de l'exercice						
Actif	626 \$	26 \$	41 \$	288 \$	8 \$	989 \$
Passif	(38)	—	1	—	—	(37)
Solde net à la fin de l'exercice	588 \$	26 \$	42 \$	288 \$	8 \$	952 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Activités d'assurance de dommages

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer		Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2025					
Solde de l'actif au début de l'exercice	101 \$	22 \$	741 \$	52 \$	916 \$
Imputation des primes payées	(407)	—	—	—	(407)
Sommes à recouvrer des réassureurs					
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(49)	270	9	230
Variations liées aux sinistres survenus ⁽¹⁾	—	—	(74)	(20)	(94)
Pertes et reprises de pertes sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	61	—	—	61
	—	12	196	(11)	197
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(407)	12	196	(11)	(210)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	—	—	26	2	28
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(407) \$	12 \$	222 \$	(9) \$	(182) \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	403	—	—	—	403
Sommes recouvrées	—	—	(366)	—	(366)
Total des flux de trésorerie	403 \$	— \$	(366) \$	— \$	37 \$
Solde de l'actif à la fin de l'exercice	97 \$	34 \$	597 \$	43 \$	771 \$

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer		Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2024					
Solde de l'actif au début de l'exercice	107 \$	23 \$	579 \$	44 \$	753 \$
Imputation des primes payées	(363)	—	—	—	(363)
Sommes à recouvrer des réassureurs					
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(37)	876	18	857
Variations liées aux sinistres survenus ⁽¹⁾	—	—	25	(14)	11
Pertes et reprises de pertes sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	36	—	—	36
	—	(1)	901	4	904
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(363)	(1)	901	4	541
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	—	—	38	4	42
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(363) \$	(1) \$	939 \$	8 \$	583 \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	357	—	—	—	357
Sommes recouvrées	—	—	(777)	—	(777)
Total des flux de trésorerie	357 \$	— \$	(777) \$	— \$	(420) \$
Solde de l'actif à la fin de l'exercice	101 \$	22 \$	741 \$	52 \$	916 \$

⁽¹⁾ Correspond aux variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des composantes d'évaluation de l'actif net des contrats de réassurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Activités d'assurance de personnes

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Au 31 décembre 2025					
Solde au début de l'exercice					
Actif	365 \$	144 \$	254 \$	— \$	763 \$
Passif	(39)	3	—	(1)	(37)
Solde net au début de l'exercice	326 \$	147 \$	254 \$	(1) \$	726 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(20)	—	(20)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(9)	—	—	(9)
Ajustements liés à l'expérience	(6)	—	—	—	(6)
	(6)	(9)	(20)	—	(35)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	14	4	(18)	—	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires	11	(2)	—	—	9
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(7)	15	—	(7)	1
	18	17	(18)	(7)	10
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	12	8	(38)	(7)	(25)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	(16)	2	6	—	(8)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(4) \$	10 \$	(32) \$	(7) \$	(33) \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	137	—	—	—	137
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	(121)	—	—	—	(121)
Total des flux de trésorerie	16 \$	— \$	— \$	— \$	16 \$
Solde net à la fin de l'exercice	338 \$	157 \$	222 \$	(8) \$	709 \$
Solde à la fin de l'exercice					
Actif	375 \$	154 \$	220 \$	(6) \$	743 \$
Passif	(37)	3	2	(2)	(34)
Solde net à la fin de l'exercice	338 \$	157 \$	222 \$	(8) \$	709 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Au 31 décembre 2024					
Solde au début de l'exercice					
Actif	390 \$	134 \$	219 \$	(1) \$	742 \$
Passif	(40)	3	1	(1)	(37)
Solde net au début de l'exercice	350 \$	137 \$	220 \$	(2) \$	705 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(19)	—	(19)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(8)	—	—	(8)
Ajustements liés à l'expérience	22	—	—	—	22
	22	(8)	(19)	—	(5)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(51)	—	48	3	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires	(3)	—	—	—	(3)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(8)	13	—	(2)	3
	(62)	13	48	1	—
Revenus (charges) nets des activités de réassurance					
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	9	5	5	—	19
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(31) \$	10 \$	34 \$	1 \$	14 \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	131	—	—	—	131
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	(124)	—	—	—	(124)
Total des flux de trésorerie	7 \$	— \$	— \$	— \$	7 \$
Solde net à la fin de l'exercice	326 \$	147 \$	254 \$	(1) \$	726 \$
Solde à la fin de l'exercice					
Actif	365 \$	144 \$	254 \$	— \$	763 \$
Passif	(39)	3	—	(1)	(37)
Solde net à la fin de l'exercice	326 \$	147 \$	254 \$	(1) \$	726 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

JUGEMENTS IMPORTANTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

L'évaluation des passifs des contrats d'assurance est fondée sur des estimations et des hypothèses. Les principales hypothèses utilisées sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de personnes

Les hypothèses retenues pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs sont celles qui s'avèrent les plus probables selon le jugement de la direction. Le modèle utilisé considère que les flux de trésorerie futurs de meilleure estimation donnent le même résultat que la moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles. Les hypothèses sont déterminées selon le point de vue de la filiale d'assurance de personnes en fonction des situations qui existent à la date de clôture.

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses utilisées pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs découlent de la possibilité de non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire désigné effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et la modifie, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur.

Mortalité et longévité

Les hypothèses sont établies selon les résultats des études annuelles et des récents résultats techniques. Lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante, les hypothèses tiennent aussi compte d'études de l'industrie. Les études permettent d'identifier des facteurs applicables aux tables de référence de l'institut canadien des actuaires (ICA), les tables ICA2014, GAC2012, CIP2014 et ICA2009-2015 sont principalement utilisées. Les hypothèses varient selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat, les bandes d'assurance, l'âge et la durée atteinte. En ce qui a trait aux produits d'assurance vie individuelle et de rentes, une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte conformément aux normes de l'ICA.

La mortalité des produits d'assurance vie temporaire renouvelable considère une détérioration de son expérience à la suite du renouvellement du contrat. Des taux d'abandon sélectifs sont donc pris en considération pour modifier les taux de mortalité.

Morbidité

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, la filiale d'assurance de personnes utilise des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à ses résultats techniques et à ceux de l'industrie. Ces hypothèses sont utilisées principalement en ce qui concerne les produits d'assurance invalidité, maladies graves et soins de longue durée.

Pour les produits d'invalidité et de soins longue durée, l'hypothèse varie selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat, l'âge et la durée atteinte. La filiale d'assurance de personnes utilise des hypothèses pour estimer l'incidence ainsi que la terminaison de l'invalidité.

Pour les produits maladies graves, l'hypothèse varie selon les maladies couvertes, mais aussi selon le sexe, l'âge et la durée atteinte.

Taux de résiliation des contrats

La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle de ses résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur contrat avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques de la filiale d'assurance de personnes. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux de la filiale d'assurance de personnes ne sont pas assez crédibles. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation peuvent varier selon le type de produit, la durée du contrat, l'âge à l'émission et le mode de paiement des primes.

Pour les produits fondés sur la déchéance, comme l'assurance vie temporaire 100 ans et l'assurance vie universelle à charges nivelées de mortalité, des taux de résiliation très faibles sont utilisés étant donné qu'une expérience moins élevée que prévu pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats techniques de la filiale d'assurance de personnes. Pour les produits sensibles à la déchéance, comme l'assurance temporaire renouvelable, la filiale d'assurance de personnes considère une hausse importante du taux de résiliation à certaines périodes afin de refléter le comportement des assurés observé à la suite d'une augmentation importante de la prime ou lorsque certaines options sur leur contrat leur permettent de bénéficier d'avantages liés à la résiliation du contrat.

Charges, impôts et taxes

Les hypothèses relatives aux charges reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle des charges pour chaque grande famille de produits, et ces charges sont projetées en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et impôts non liés aux excédents. Les estimations des flux de trésorerie futurs ne tiennent pas compte des impôts sur les excédents.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Faits et circonstances indiquant qu'un groupe est déficitaire

Les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés par le jugement et une analyse des données. Les différences importantes avec le budget, les modifications significatives dans les investissements ou dans la tarification sont des indicateurs utilisés par le Mouvement Desjardins.

Participations des titulaires de contrat

Les estimations des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance vie individuelle avec participation comprennent des montants estimatifs représentant les participations futures revenant aux titulaires de contrat. Ces montants estimatifs sont établis en tenant compte des résultats d'assurance prévus pour ce bloc d'affaires, des rendements prévus des actifs sous-jacents et des attentes raisonnables des titulaires de contrat. Des modifications aux hypothèses les plus probables entraîneraient des changements correspondants aux participations des titulaires de contrat et une variation nette négligeable des estimations des flux de trésorerie futurs liées aux contrats d'assurance vie individuelle avec participation.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de dommages

Faits et circonstances indiquant qu'un groupe est déficitaire

Pour chacun des portefeuilles et chacune des régions géographiques, les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés de façon quantitative et qualitative. L'analyse quantitative est basée sur les ratios combinés estimés, lesquels représentent la somme des ratios de sinistralité et d'autres charges afférentes aux activités d'assurance. Le dépassement par ceux-ci d'un seuil prédéterminé indique des faits et circonstances à l'effet qu'un groupe de contrats d'assurance pourrait être déficitaire. Des rapports de suivi de la sinistralité sont également utilisés dans l'identification des faits et circonstances lorsque des écarts importants avec le budget sont observés. L'analyse qualitative est basée sur le jugement exercé par les membres d'un comité provenant de différents secteurs (tarification, actuariat, finances) qui se rencontrent trimestriellement pour échanger sur les tendances observées.

Passif au titre de la couverture restante

Les sinistres attendus sont basés sur les ratios historiques par portefeuille et par région géographique ajustés afin de refléter les conditions futures attendues. La sélection des facteurs d'ajustement des ratios historiques est basée sur les éléments mentionnés dans la section « Passif au titre des sinistres survenus » plus bas ainsi que d'autres éléments nécessitant aussi l'exercice du jugement tels que la prise en compte des catastrophes et de la saisonnalité. Certaines charges afférentes aux activités d'assurance que les filiales d'assurance de dommages devront engager pour régler les sinistres, ne sont pas incluses dans les sinistres attendus. Ces coûts sont répartis entre les groupes de contrats d'assurance en fonction des efforts requis pour régler les sinistres.

Les encaissements futurs de primes et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues, incluant les frais d'acquisition le cas échéant, sont également calculés par groupe de contrats d'assurance.

Passif au titre des sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus inclut des estimations individuelles des pertes pour chaque sinistre déclaré de même que des provisions pour les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés, pour les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui devront être engagées pour régler ces sinistres et pour l'insuffisance relative à l'estimation des pertes pour sinistres déclarés. Le passif au titre des sinistres survenus est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux normes de l'ICA.

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée pour projeter l'évolution future des sinistres. De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements ou les changements nécessaires pour établir adéquatement le passif au titre des sinistres survenus représentant la moyenne pondérée selon les probabilités des résultats possibles en ce qui concerne les paiements futurs au titre des sinistres. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégories de risque et par zones géographiques. De plus, les estimations prennent également en considération divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le coût moyen de règlement des sinistres et le nombre moyen de sinistres, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs comme l'inflation, l'évolution des facteurs de marché, tels que le comportement du public à l'égard des réclamations et des conditions économiques, de même que des facteurs internes, tels que la composition du portefeuille de contrats d'assurance, les conditions de ceux-ci et les procédures de gestion des réclamations. Une part de jugement intervient également dans l'évaluation de la mesure dans laquelle des facteurs externes, comme les décisions judiciaires et la législation gouvernementale, peuvent influencer sur cette estimation.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Matérialisation des sinistres

Le tableau suivant fournit des informations sur la matérialisation des sinistres du Mouvement Desjardins après atténuation du risque par les contrats de réassurance. Il présente l'estimation des flux de trésorerie liés aux sinistres, y compris ceux qui ont été déclarés et ceux qui sont survenus, mais qui n'ont pas été déclarés, à la date de clôture de chaque année de survenance.

Au 31 décembre 2025	Années de survenance											Total
	2015 et antérieures	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Estimation des flux de trésorerie liés aux sinistres												
À la fin de l'année de survenance		2 242 \$	2 953 \$	3 512 \$	3 871 \$	3 444 \$	3 403 \$	4 503 \$	4 784 \$	5 013 \$	5 116 \$	
Une année plus tard		2 252	2 967	3 492	3 839	3 231	3 339	4 489	4 675	4 921		
Deux années plus tard		2 249	2 935	3 496	3 784	3 182	3 337	4 416	4 669			
Trois années plus tard		2 239	2 936	3 424	3 765	3 089	3 226	4 375				
Quatre années plus tard		2 234	2 876	3 367	3 760	3 000	3 102					
Cinq années plus tard		2 195	2 837	3 326	3 718	2 964						
Six années plus tard		2 198	2 817	3 303	3 679							
Sept années plus tard		2 177	2 803	3 283								
Huit années plus tard		2 175	2 797									
Neuf années plus tard		2 170										
Estimation actuelle		2 170	2 797	3 283	3 679	2 964	3 102	4 375	4 669	4 921	5 116	
Paiements cumulatifs à ce jour et montants nets à payer		2 106	2 705	3 146	3 430	2 676	2 671	3 615	3 669	3 612	2 794	
Estimation des flux de trésorerie futurs liés aux sinistres en suspens	226 \$	64 \$	92 \$	137 \$	249 \$	288 \$	431 \$	760 \$	1 000 \$	1 309 \$	2 322 \$	6 878 \$
Montants nets à payer												72
Ajustements liés à la valeur temps de l'argent et à l'ajustement au titre du risque non financier												(235)
Passifs nets au titre de sinistres survenus												6 715 \$
dont :												
Passifs des contrats d'assurance												7 355 \$
Actifs des contrats de réassurance												640

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Ajustements liés à la valeur temps de l'argent

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être ajustées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers. Les taux d'actualisation utilisés pour ajuster les flux de trésorerie futurs doivent cadrer avec les cours de marché courants observables sur des marchés actifs et refléter les caractéristiques des flux de trésorerie des passifs des contrats d'assurance, notamment au niveau de la durée et de la liquidité. Les taux d'actualisation utilisés par les filiales d'assurance sont déterminés pour la grande majorité des contrats d'assurance et contrats de réassurance en utilisant l'approche descendante. Selon cette approche, les taux d'actualisation appropriés sont déterminés à partir d'une courbe de taux fondée sur les rendements attendus d'un portefeuille d'actifs de référence, ajustés pour éliminer les facteurs non pertinents aux passifs des contrats d'assurance.

Les filiales d'assurance utilisent différents portefeuilles d'actifs de référence pour leurs différentes familles de produits. Les portefeuilles d'actifs de référence sont composés d'une combinaison d'obligations gouvernementales et d'obligations corporatives respectant les proportions détenues par les filiales d'assurance. Ces actifs ont été sélectionnés afin de refléter de façon appropriée les caractéristiques des passifs des contrats d'assurance. Les courbes de taux ont été ajustées pour éliminer les facteurs non pertinents aux contrats d'assurance tel que le risque de crédit. Des ajustements sont également apportés afin de refléter les différences entre les caractéristiques de liquidité des passifs des contrats d'assurance et celles du portefeuille d'actifs de référence.

L'exercice du jugement est requis dans la détermination des courbes de taux à utiliser, notamment en raison de la détermination des actifs détenus dans les portefeuilles de référence, des taux sans risques, des ajustements pour le risque de crédit et des ajustements pour la liquidité. La filiale d'assurance de personnes a déterminé que les informations observables sur le marché pour déterminer les courbes de taux sont disponibles jusqu'à 30 ans. Au-delà de ce point, les courbes de taux sont déterminées en utilisant une technique d'interpolation linéaire entre le dernier point observable et le taux ultime, qui a été fixé à 70 ans.

Pour ses contrats d'assurance avec participation directe, la filiale d'assurance de personnes utilise les mêmes courbes de taux pour actualiser l'ensemble des flux de trésorerie de ces contrats et tient compte de la variabilité des flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents en utilisant la modélisation stochastique.

Les tableaux suivants présentent les courbes de taux utilisées par la filiale d'assurance de personnes pour ses différents produits en fonction de leurs caractéristiques de liquidité :

	Échéances						
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	70 ans taux ultime
Au 31 décembre 2025							
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs							
La moins illiquide	2,7 %	3,1 %	3,6 %	3,9 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %
La plus illiquide	3,0 %	3,8 %	4,6 %	5,2 %	5,5 %	5,4 %	5,2 %

	Échéances						
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	70 ans taux ultime
Au 31 décembre 2024							
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs							
La moins illiquide	3,3 %	3,1 %	3,3 %	3,5 %	3,6 %	3,3 %	4,0 %
La plus illiquide	3,7 %	3,9 %	4,6 %	5,0 %	5,1 %	4,9 %	5,2 %

Les tableaux suivants présentent les courbes de taux établies selon l'approche descendante utilisées par les filiales d'assurance de dommages :

	Échéances			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Au 31 décembre 2025				
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs				
Actif et passif au titre de la couverture restante	2,3 %	2,7 %	3,0 %	3,7 %
Actif et passif au titre des sinistres survenus	2,6 %	3,2 %	3,7 %	4,6 %

	Échéances			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Au 31 décembre 2024				
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs				
Actif et passif au titre de la couverture restante	3,0 %	3,0 %	3,1 %	3,7 %
Actif et passif au titre des sinistres survenus	3,3 %	3,5 %	3,8 %	4,6 %

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance. Les risques sur lesquels porte l'ajustement au titre du risque non financier sont le risque d'assurance et les autres risques non financiers, tels que le risque de déchéance et le risque de dépenses, c'est-à-dire la possibilité d'une augmentation inattendue des frais administratifs afférents à la gestion du contrat. Cet ajustement reflète également le degré d'aversion au risque des filiales d'assurance ainsi qu'un avantage pour refléter le niveau de diversification que les filiales d'assurance considèrent dans la détermination de cette indemnité.

L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé au niveau consolidé de chacune des filiales d'assurance sur une base nette de réassurance, puis alloué à chaque groupe de contrats d'assurance et à chaque groupe de contrats de réassurance détenus selon leur profil de risque.

L'ajustement au titre du risque non financier est actualisé en utilisant les taux d'actualisation décrits à la section « Ajustements liés à la valeur temps de l'argent ».

Activités d'assurance de personnes

L'ajustement au titre du risque non financier des contrats d'assurance de personnes est déterminé en utilisant la technique des quantiles. Cette technique consiste à déterminer l'ajustement au titre du risque non financier de telle sorte que la probabilité que les flux de trésorerie d'exécution soient suffisants pour remplir les obligations liées à l'exécution des contrats d'assurance se situe dans un intervalle de confiance acceptable pour la prise en charge de l'incertitude. Cette approche nécessite qu'un modèle soit utilisé pour générer une distribution des risques des flux de trésorerie. Le modèle utilisé considère comme hypothèse que l'incertitude engendrée par les risques d'assurance sur les flux de trésorerie futurs a une distribution de probabilité normale et que la moyenne de la distribution correspond aux flux de trésorerie futurs de meilleure estimation. Le coussin de solvabilité global calculé selon les exigences de capital réglementaire est utilisé dans le modèle comme point de référence pour ce qui est de l'étalement du niveau de confiance correspondant à l'ajustement au titre du risque non financier. La diversification intra-risque et la diversification entre les risques basées sur les caractéristiques des risques associés aux produits sont pris en compte dans l'application du modèle. La filiale d'assurance de personnes utilise un niveau de confiance de 79 % (79 % au 31 décembre 2024).

Activités d'assurance de dommages

L'ajustement au titre du risque non financier des contrats d'assurance de dommages est déterminé en se basant sur la méthode du coût du capital. Selon cette méthode, la matérialisation du passif, le capital alloué ainsi que le coût du capital sont projetés individuellement par ligne d'affaires. Le capital alloué aux lignes d'affaires pour supporter le risque correspond à la somme du capital à la cible opérationnelle et du capital exclu du capital disponible par les organismes de réglementation. Pour une ligne d'affaires, l'ajustement au titre du risque non financier selon cette méthode est calculé comme étant la valeur actualisée du coût en capital de celle-ci. La diversification entre les lignes d'affaires et les risques d'assurance des filiales d'assurance de dommages est considérée dans l'application de la méthode du coût du capital. Le résultat de la méthode du coût du capital équivaut à un niveau de confiance de 90 % (90 % au 31 décembre 2024) pour l'ensemble des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus.

Marge sur services contractuels

À chaque fin de période, la filiale d'assurance de personnes comptabilise à l'état combiné du résultat un montant de la MSC basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus. Pour déterminer ce montant, la MSC à la date de clôture est répartie également entre chacune des unités de couverture restantes.

La direction doit faire preuve de jugement afin de déterminer les unités de couverture appropriées qui reflètent adéquatement le volume de services prévus sur la période de couverture des contrats d'assurance. Le volume de services prévus doit tenir compte à la fois des services découlant de la couverture d'assurance, mais aussi des services de rendement d'investissement, le cas échéant, pour les contrats d'assurance sans participation directe et des services liés à l'investissement pour les contrats d'assurance avec participation directe. Afin de déterminer le volume de services prévus au titre de la couverture d'assurance, la filiale d'assurance de personnes utilise le montant qu'elle s'attend à ce que le titulaire de contrat puisse réclamer si un événement assuré se produit.

Le volume de services d'assurance est déterminé en fonction :

- du capital assuré pour les contrats d'assurance individuelle;
- du paiement de rente pour les contrats de rentes;
- des valeurs garanties pour les contrats de fonds distincts.

Pour les services de rendement d'investissement et les services liés à l'investissement, la valeur des fonds des titulaires est utilisée pour déterminer le volume de services fournis.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

La période de couverture d'un contrat d'assurance est définie comme la période pendant laquelle des services sont fournis au titulaire de contrat d'assurance. La filiale d'assurance de personnes tient compte de la probabilité de survenance des événements, uniquement dans la mesure où ils affectent la durée de couverture prévue des contrats. La période de couverture est déterminée en fonction de la date d'échéance du contrat ajusté selon les probabilités de survie du contrat.

La filiale d'assurance de personnes comptabilise la MSC des contrats de réassurance détenus en lien avec leurs contrats d'assurance individuelle à l'état combiné du résultat au fur et à mesure que les services sont reçus du réassureur. La quantité de services reçus est déterminée en fonction du capital assuré des contrats d'assurance cédés au réassureur et de la durée du contrat de réassurance. Les unités de couverture des contrats de réassurance proportionnelle détenus sont basées sur la couverture d'assurance fournie par le réassureur. La filiale d'assurance de personnes détermine la quantité de services reçus en fonction des valeurs nominales des contrats d'assurance cédés. La période de couverture de ces contrats est déterminée en fonction de la période de couverture des contrats d'assurance sous-jacents dont les flux de trésorerie sont inclus dans le périmètre des contrats de réassurance détenus.

GESTION DES RISQUES

Risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque que des événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des passifs des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur la rentabilité de ces derniers.

La filiale d'assurance de personnes est exposée au risque d'assurance par l'entremise des produits qu'elle vend. Selon la nature du produit, cette filiale peut être exposée au risque de mortalité, au risque de longévité, au risque de morbidité et au risque de comportement des détenteurs de contrat. Tous les produits vendus l'expose au risque de dépenses.

Les filiales d'assurance de dommages, quant à elles, souscrivent des contrats d'assurance automobile, habitation et de biens commerciaux à des particuliers et à des entreprises. Dans le cours normal de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages sont exposées au risque d'assurance, qui comporte plusieurs volets: le risque de souscription, le risque de catastrophes et le risque de réserve.

Afin de gérer le risque d'assurance, les filiales d'assurance appliquent des politiques et des critères stricts relativement au développement et à la tarification des produits et services, et elles effectuent régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser les hypothèses de tarification, s'il y a lieu.

De plus, pour la filiale d'assurance de personnes, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses, ce qui permet un meilleur contrôle du risque.

Aussi, pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion du risque d'assurance s'effectue également à travers différents aspects, notamment par une gestion active et rigoureuse de la segmentation des risques (par la souscription et la tarification) et des réclamations. En ce qui a trait aux catastrophes, les filiales d'assurance de dommages ont établi une gouvernance afin d'encadrer les différents risques engendrés par de tels événements et utilisent des outils sophistiqués afin de simuler les pertes financières et les incidences opérationnelles qui y sont associées. Étant donné la nature imprévisible des événements catastrophiques de grande envergure, les filiales d'assurance de dommages possèdent un traité de réassurance catastrophe, traité qui fait l'objet d'une révision au minimum annuellement.

La filiale d'assurance de personnes définit ses risques de concentration en déterminant où sont principalement menées ses activités d'affaires, qui sont presque exclusivement concentrées au Canada. Elle définit aussi ses risques de concentration en identifiant ses produits d'assurance qui sont exposés à des composantes financières importantes. Les garanties financières représentent 2 % (2 % au 31 décembre 2024) du passif d'assurance de la filiale d'assurance de personnes.

Utilisation de la réassurance

Afin de gérer leur risque, les filiales d'assurance de personnes et de dommages ont recours à des contrats de réassurance relativement aux contrats dont le capital ou le montant assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. Cette structure de réassurance considère leur profil de risque et leur appétit pour le risque respectifs. De plus, les filiales d'assurance de dommages souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure. Les sélections de la rétention et de la limite du traité catastrophe des filiales d'assurance de dommages font l'objet d'une analyse annuelle approfondie basée sur leurs différents modèles de catastrophes et le positionnement de leurs compétiteurs dans l'industrie.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance de personnes et de dommages font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière, et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De plus, un examen de la solvabilité des sociétés auxquelles elles cèdent une partie de leurs risques est effectué de façon périodique. Aux 31 décembre 2025 et 2024, tous les réassureurs évalués par une agence de notation présentaient une cote de A- ou mieux. Aux 31 décembre 2025 et 2024, l'exposition maximale au risque de crédit découlant des contrats de réassurance correspond approximativement à la valeur comptable des actifs des contrats de réassurance au bilan combiné.

Les contrats de réassurance n'ont pas pour effet de libérer ces filiales de leurs obligations envers leurs titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Sensibilité des passifs des contrats d'assurance aux changements des hypothèses – Activités d'assurance de personnes

Les tableaux suivants présentent, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur la MSC, les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres et les capitaux propres de la sensibilité du passif des contrats d'assurance de personnes aux changements de la meilleure estimation des hypothèses non économiques qui les sous-tendent et ayant un effet défavorable de façon globale.

	MSC		Excédents nets et Capitaux propres	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
2025				
Augmentation de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits d'assurance	(102) \$	(65) \$	4 \$	1 \$
Diminution de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits de rente	(32)	(32)	(9)	(9)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(75)	(46)	(36)	(35)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(197)	(195)	22	21
Augmentation de 5 % des charges afférentes aux activités d'assurance futures	(45)	(45)	(4)	(4)

	MSC		Excédents nets et Capitaux propres	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
2024				
Augmentation de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits d'assurance	(99) \$	(64) \$	5 \$	2 \$
Diminution de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits de rente	(32)	(32)	(10)	(10)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(72)	(45)	(33)	(33)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(186)	(186)	21	19
Augmentation de 5 % des charges afférentes aux activités d'assurance futures	(41)	(41)	(4)	(4)

Sensibilité des passifs des contrats d'assurance aux changements des hypothèses – Activités d'assurance de dommages

Les tableaux suivants présentent, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres et les capitaux propres de la sensibilité des passifs des contrats d'assurance de dommages aux changements de certaines hypothèses clés.

	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les			
		Excédents nets après ristournes aux membres		Capitaux propres	
		Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
2025					
Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres en suspens	+ 5 %	(270) \$	(249) \$	(270) \$	(249) \$
Couverture restante – Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres attendus	+ 5 %	(68)	(60)	(68)	(60)

	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les			
		Excédents nets après ristournes aux membres		Capitaux propres	
		Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
2024					
Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres en suspens	+ 5 %	(261) \$	(240) \$	(261) \$	(240) \$
Couverture restante – Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres attendus	+ 5 %	(66)	(59)	(66)	(59)

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Risque de taux d'intérêt

Les filiales d'assurance sont exposées au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur l'état combiné du résultat et sur les capitaux propres. Ce risque provient des passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance de ces filiales ainsi que des portefeuilles d'actifs à revenus fixes qu'elles détiennent. Le risque de taux d'intérêt auxquelles les filiales d'assurance sont exposées s'explique notamment par la variation du taux sans risque et les écarts d'appariement entre l'actif et le passif. Une gestion saine et prudente est exercée afin de minimiser l'incidence des mouvements de taux d'intérêt.

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, les limites de l'impact sur les excédents nets d'une variation des taux d'intérêt. La direction est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. Au besoin, elle peut appliquer des techniques de rééquilibrage afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

De plus, un programme de couverture a été mis en place par la filiale d'assurance de personnes afin de minimiser l'incidence des variations de taux d'intérêt sur les garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts et les garanties de taux d'intérêt minimum offertes sur certains contrats d'assurance vie universelle.

Considérant que la filiale d'assurance de personne gère le risque de taux d'intérêt en examinant conjointement les contrats d'assurance et les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance, elle analyse et divulgue ses sensibilités sur une base nette.

Le tableau suivant présente l'incidence estimative d'une variation des taux d'intérêt sur les passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que sur les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance de la filiale d'assurance de personnes :

	Au 31 décembre 2025			Au 31 décembre 2024		
	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt	2 \$	(21) \$	(50) \$	6 \$	(24) \$	(55) \$
Incidence d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt	(22)	11	42	(32)	18	51

Pour les instruments financiers de la filiale d'assurance de personnes qui ne sont pas détenus dans le cadre des activités d'assurance, une augmentation des taux d'intérêt de 1 % aurait une incidence défavorable sur les excédents nets de 2 M\$ au 31 décembre 2025 (incidence défavorable de 1 M\$ au 31 décembre 2024) ainsi qu'une incidence défavorable sur les capitaux propres de 14 M\$ au 31 décembre 2025 (incidence défavorable de 14 M\$ au 31 décembre 2024), alors qu'une diminution des taux d'intérêt de 1 % aurait une incidence nulle sur les excédents nets au 31 décembre 2025 (incidence nulle au 31 décembre 2024) ainsi qu'une incidence favorable sur les capitaux propres de 13 M\$ au 31 décembre 2025 (incidence favorable de 13 M\$ au 31 décembre 2024).

Le tableau suivant présente l'incidence estimative d'une variation des taux d'intérêt sur les passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que sur les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance des filiales d'assurance de dommages :

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt				
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	148 \$	148 \$	142 \$	142 \$
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	(129)	(203)	(122)	(200)
Incidence d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt				
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	(157)	(157)	(150)	(150)
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	140	221	133	216

Aux 31 décembre 2025 et 2024, tous les instruments financiers des filiales d'assurance de dommages étaient détenus dans le cadre des activités d'assurance.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque de perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, ou des écarts de crédit, ou des taux de change, ou de la qualité du crédit de la contrepartie.

Les filiales d'assurance sont directement exposées au risque de prix en raison des portefeuilles de placements qu'elles détiennent, qui incluent des titres de participation et des instruments financiers dérivés. La filiale d'assurance de personnes est également exposée par ses activités d'assurance, car la valeur des passifs des contrats d'assurance des fonds distincts individuels et des contrats d'assurance vie avec participation est affectée par les fluctuations des marchés.

Ce risque est géré au moyen de politiques qui définissent des limites d'exposition à chaque type de placement ainsi que des limites par émetteur et des limites de diversification telles que des limites géographiques. Ces limites sont suivies par les responsables de la conformité sous la supervision de comité de gouvernance.

Le risque engendré par les variations de juste valeur des éléments sous-jacents, qui affectent la valeur des passifs des contrats d'assurance des fonds distincts individuels et des contrats d'assurance vie avec participation de la filiale d'assurance de personnes, est complètement compensé par la variation de juste valeur des actifs détenus, car la politique de cette filiale est de détenir ces placements spécifiques.

Pour ce qui est des risques associés aux garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts individuels, la filiale d'assurance de personnes a mis en place un programme de couverture afin de minimiser l'incidence des variations des marchés sur les excédents nets après ristournes aux membres et la MSC.

Considérant que la filiale d'assurance de personnes gère le risque de prix en examinant conjointement les contrats d'assurance et les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance, elle analyse et divulgue ses sensibilités sur une base nette.

Les tableaux suivants présentent l'incidence estimative d'une variation des marchés boursiers et des autres marchés sur la MSC, les excédents nets après ristournes aux membres ainsi que sur les capitaux propres. Cette analyse suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées.

Sensibilité – Activités d'assurance de personnes – Risques de marché : Prix

	Au 31 décembre 2025			Au 31 décembre 2024		
	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Marchés boursiers						
Incidence d'une augmentation de 15 %	9 \$	105 \$	158 \$	9 \$	40 \$	171 \$
Incidence d'une diminution de 15 %	(31)	(105)	(159)	(31)	(41)	(171)
Autres marchés						
Incidence d'une augmentation de 10 %	(6)	106	106	(4)	97	97
Incidence d'une diminution de 10 %	6	(106)	(106)	4	(97)	(97)

Sensibilité – Activités d'assurance de dommages – Risques de marché : Prix

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 15 %	220 \$	220 \$	208 \$	208 \$
Incidence d'une diminution de 15 %	(220)	(220)	(208)	(208)

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la filiale d'assurance de personnes, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. Pour cette filiale, la gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidité.

Pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion de ce risque se traduit également par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et la répartition de la perception des primes d'assurance tout au long de l'année, qui permet généralement de soutenir en grande partie les sorties de fonds générées par les réclamations et les autres frais.

La politique sur la gestion du risque de liquidité décrit les principes et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Les filiales d'assurances de personnes et de dommages doivent notamment mesurer, suivre et contrôler les principaux indicateurs de liquidité qui leur sont applicables. Cette responsabilité sous-tend une vigie trimestrielle sur la liquidité qui a pour but de déceler un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein des filiales d'assurance.

Le tableau suivant présente une analyse par échéances prévues des flux de trésorerie futurs. Le passif au titre de couverture restante des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes est exclu de cette analyse.

	Au 31 décembre 2025			Au 31 décembre 2024		
	Contrats d'assurance	Contrats de réassurance	Total	Contrats d'assurance	Contrats de réassurance	Total
Moins de 1 an	2 687 \$	12 \$	2 699 \$	2 613 \$	12 \$	2 625 \$
De 1 an à 2 ans	1 665	14	1 679	1 632	14	1 646
Plus de 2 ans à 3 ans	1 480	17	1 497	1 444	16	1 460
Plus de 3 ans à 4 ans	1 290	19	1 309	1 278	18	1 296
Plus de 4 ans à 5 ans	1 129	21	1 150	1 111	20	1 131
Plus de 5 ans	56 684	2 168	58 852	50 663	1 865	52 528
Total	64 935 \$	2 251 \$	67 186 \$	58 741 \$	1 945 \$	60 686 \$

Le tableau suivant présente les montants qui peuvent être exigés par les titulaires de contrat sans préavis et la valeur comptable des portefeuilles auxquels ils se rapportent.

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Montants remboursables sur demande	Valeur comptable	Montants remboursables sur demande	Valeur comptable
Passifs des contrats d'assurance et de réassurance				
Activités d'assurance de personnes	5 911 \$	15 166 \$	5 544 \$	15 030 \$

Les montants remboursables sur demande comprennent les sommes en dépôts, les valeurs de rachats et les valeurs du compte des titulaires de contrat pour les fonds d'assurance vie universelle, moins les frais de rachat applicables à la date de présentation de l'information financière. Les passifs nets des contrats d'assurance des fonds distincts ont été exclus du tableau, le montant remboursable sur demande maximal correspondant à sa valeur comptable.

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Régimes de retraite de groupe

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite de groupe ainsi qu'un régime excédentaire de retraite de groupe, ce dernier procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013 et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Le RRMD est réglementé par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (LRCR). Celle-ci exige la formation d'un comité de retraite assumant le rôle d'administrateur et de fiduciaire du régime. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, assume les responsabilités revenant au promoteur du RRMD et s'assure de sa bonne administration en conformité avec les lois et règlements en vigueur. De plus, la Fédération se porte garante des obligations résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au régime. Le conseil d'administration de la Fédération, agissant comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins, est la seule instance apte à modifier le régime ou à y mettre fin.

Régime d'avantages complémentaires de groupe

Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, le Mouvement Desjardins offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu d'un régime à prestations définies de groupe qui n'est pas capitalisé.

Autres régimes

Les autres régimes à prestations définies offerts sont des régimes de retraite et un régime d'avantages complémentaires incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie dont les risques ne sont pas partagés par des entités soumises à un contrôle commun.

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

Risques liés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

Gestion des risques

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le comité de retraite s'est doté d'une politique sur la gestion des risques afin de formaliser le cadre dans lequel s'exécute la gestion des risques du RRMD et de préciser les rôles et responsabilités des parties impliquées. D'ailleurs, il a délégué à son comité de gestion des placements (CGP) certains pouvoirs et responsabilités. Le contenu et la justesse du registre des risques sont révisés au moins une fois l'an et présentés au CGP ainsi qu'au comité de retraite, qui soumettent leurs commentaires, le cas échéant. Les indicateurs énumérés au sein du registre des risques du RRMD font l'objet d'une surveillance constante et d'une divulgation trimestrielle par l'intermédiaire du tableau de bord de la gestion des risques, ce qui permet au CGP et au comité de retraite de s'assurer que les risques sont gérés et contrôlés efficacement.

Le CGP est également responsable de réviser la politique de placement et de recommander au comité de retraite toute modification à cet égard ainsi que d'adopter tout encadrement particulier d'investissement. Il s'assure du respect de tels encadrements, incluant la politique de placement. Chaque année, le CGP recommande la stratégie de répartition des actifs, adopte le plan d'investissement en conséquence et en fait le suivi. Il analyse également les occasions d'investissement qui lui sont présentées et les risques qui y sont associés. La stratégie de répartition des actifs est établie à partir d'indicateurs stratégiques qui représentent des facteurs de risque, dont le risque de taux d'intérêt. Une répartition en facteurs de risque permet de respecter la tolérance au risque à court terme, d'assurer une prise de risque adéquate en fonction du rendement cible et d'acquitter systématiquement les obligations du régime.

La politique de placement peut être modifiée en fonction des relations risque-rendement à long terme sur les marchés, des engagements et de la situation financière du RRMD, de la tolérance à l'égard du risque ainsi que du cadre législatif. Cette politique prévoit des mécanismes pour atténuer les risques de marché. Entre autres, elle établit des limites relatives à chaque type de placement et à la répartition des actifs entre les différentes catégories de même que des paramètres de risque en ce qui concerne cette répartition. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen régulier, et les règles de rééquilibrage de la politique de placement sont appliquées si la répartition réelle se trouve à l'extérieur des limites permises. Le risque de change est aussi contrôlé par la politique de placement qui spécifie les règles de couverture.

Exigences de financement

Le RRMD est financé au moyen de cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, et établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs doivent être égales à un montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour couvrir la valeur des engagements qui s'accumulent couramment dans le régime, y compris les frais et honoraires payés par ce dernier ainsi que les cotisations spéciales nécessaires pour amortir tout déficit et couvrir la provision de stabilisation. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime. Le coût annuel du régime se compose des cotisations pour service courant, des frais de gestion administrative et des cotisations spéciales requises pour financer la provision de stabilisation ainsi que le déficit du régime, s'il y a lieu.

Selon les exigences de la LRCR, le financement minimal du RRMD est basé sur l'approche de continuité. Une provision de stabilisation doit être financée au moyen de cotisations particulières d'exercice et d'équilibre. Les déficits de capitalisation et de stabilisation doivent être financés sur une période maximale de 10 ans.

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

MONTANTS COMPTABILISÉS

Variation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies

Les actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

	Régimes de retraite de groupe			Régime d'avantages complémentaires de groupe		Autres régimes		
	Juste valeur			Obligation	Obligation	Juste valeur		
	Obligation	des actifs	Total			Obligation	des actifs	Total
Au 31 décembre 2023	16 949 \$	16 796 \$	153 \$	602 \$	915 \$	849 \$	66 \$	821 \$
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>								
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	338	—	338	1	27	—	27	366
Charge / produit d'intérêts nets	798	781	17	27	43	39	4	48
Coûts des services passés	(1)	—	(1)	—	1	—	1	—
	1 135	781	354	28	71	39	32	414
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>								
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	—	431	(431)	—	—	(3)	3	(428)
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(18)	—	(18)	(21)	3	—	3	(36)
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(235)	—	(235)	(10)	(11)	—	(11)	(256)
Pertes (gains) d'expérience	26	—	26	6	2	—	2	34
	(227)	431	(658)	(25)	(6)	(3)	(3)	(686)
<i>Autres variations</i>								
Cotisations des participants	281	281	—	—	—	—	—	—
Cotisations des employeurs	—	523	(523)	—	—	20	(20)	(543)
Prestations payées	(721)	(721)	—	(26)	(34)	(31)	(3)	(29)
Autres variations	(13)	(21)	8	—	2	(2)	4	12
	(453)	62	(515)	(26)	(32)	(13)	(19)	(560)
Au 31 décembre 2024	17 404 \$	18 070 \$	(666) \$	579 \$	948 \$	872 \$	76 \$	(11) \$
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>								
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	380	—	380	2	28	—	28	410
Charge / produit d'intérêts nets	786	799	(13)	24	44	39	5	16
Coûts des services passés	(1)	—	(1)	—	3	—	3	2
	1 165	799	366	26	75	39	36	428
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>								
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	—	30	(30)	—	—	(3)	3	(27)
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	—	—	—	26	(2)	—	(2)	24
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(779)	—	(779)	(19)	(51)	—	(51)	(849)
Pertes (gains) d'expérience	195	—	195	(7)	5	—	5	193
	(584)	30	(614)	—	(48)	(3)	(45)	(659)
<i>Autres variations</i>								
Cotisations des participants	240	240	—	—	—	—	—	—
Cotisations des employeurs	—	324	(324)	—	—	38	(38)	(362)
Prestations payées	(735)	(735)	—	(35)	(36)	(32)	(4)	(39)
Autres variations	(25)	(23)	(2)	—	(3)	(2)	(1)	(3)
	(520)	(194)	(326)	(35)	(39)	4	(43)	(404)
Au 31 décembre 2025	17 465 \$	18 705 \$	(1 240) \$	570 \$	936 \$	912 \$	24 \$	(646) \$

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

MONTANTS COMPTABILISÉS (suite)

Aux fins de la présentation du bilan, les actifs nets et les passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont présentés distinctement :

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	1 301 \$	724 \$
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	655	713
Passifs (actifs) nets au titre des régimes à prestation définies	(646) \$	(11) \$

Répartition des actifs du principal régime de retraite de groupe

La juste valeur des actifs du principal régime de retraite de groupe se répartit de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2025 ⁽¹⁾		Au 31 décembre 2024 ⁽¹⁾	
	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif
Obligations				
Gouvernement du Canada	— \$	120 \$	— \$	87 \$
Provinces, corps municipaux et autres administrations publiques	93	7 221	158	6 654
Autres émetteurs	4 591	—	4 825	3
Actions	182	4 188	175	3 822
Placements immobiliers	1 975	—	1 767	—
Placements en infrastructure	2 819	—	2 607	—
Encaisse et titres du marché monétaire	504	164	595	249
Autres	2 824	18	2 894	31
Total	12 988 \$	11 711 \$	13 021 \$	10 846 \$

⁽¹⁾ Les engagements liés aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat portés en diminution des actifs du principal régime de retraite de groupe sont exclus du tableau.

Au 31 décembre 2025, le RRMD détient des placements admissibles en titres du marché monétaire dans des entités du Mouvement Desjardins ainsi que des contrats de change dont la contrepartie est une entité du Mouvement Desjardins, dont la juste valeur totalise 137 M\$ (157 M\$ au 31 décembre 2024).

INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Principal régime de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Principal régime de retraite de groupe	Régimes d'avantages complémentaires de groupe
Taux d'actualisation de l'obligation	5,05 %	4,95 %	4,75 %	4,70 %
Taux d'actualisation du coût des services rendus	5,20	5,10	4,80	4,75
Taux prévu d'augmentation des salaires	3,00	3,00	3,00	3,00
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur l'obligation et l'actif	4,45	4,34	4,64	4,63
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur le coût des services rendus	4,63	4,55	4,62	4,60
Taux estimatif de croissance annuelle du coût des soins de santé couverts	—	3,50	—	3,50

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Sensibilité des hypothèses clés

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes liés aux hypothèses retenues. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes. En réalité, il est possible qu'il existe des corrélations entre ces hypothèses. Cependant, pour démontrer l'incidence des variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle :

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés
Principal régime de retraite de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(2 222) \$	(242) \$	(2 295) \$	(226) \$
Baisse de 1 %	2 946	278	3 058	279
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	591	92	608	101
Baisse de 1 %	(501)	(76)	(516)	(69)
Régime d'avantages complémentaires de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(60)	2	(64)	2
Baisse de 1 %	74	(3)	79	(3)
Coûts des soins de santé				
Hausse de 1 %	32	2	31	2
Baisse de 1 %	(27)	(1)	(26)	(2)

Cotisations prévues pour 2026

Le Mouvement Desjardins prévoit cotiser 339 M\$ à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

Profil des échéances des obligations au titre des régimes de retraite

Pour l'exercice 2025, la durée financière moyenne pondérée est d'approximativement 15 ans (16 ans en 2024) pour le principal régime de retraite de groupe et d'approximativement 12 ans (12 ans en 2024) pour le régime d'avantages complémentaires de groupe.

NOTE 18 – AUTRES PASSIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres passifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Créditeurs et autres charges à payer	4 272 \$	4 165 \$
Intérêts à payer	2 377	2 495
Passifs des contrats d'investissement	1 735	1 778
Passifs sur contrats conclus avec des clients	552	547
Ristournes à payer	509	441
Impôt à payer	238	383
Provisions pour risques et charges	191	111
Autres	1 626	1 630
	11 500 \$	11 550 \$

NOTE 19 – OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées qui figurent au bilan combiné du Mouvement Desjardins sont des billets subordonnés émis par la Fédération. Les billets subordonnés de la Fédération représentent des obligations directes non garanties et sont subordonnés, quant au droit de paiement, aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Fédération. Ces droits s'étendent à d'autres entités faisant partie du Groupe coopératif Desjardins (tel que défini dans la Loi) en cas de dissolution, d'insolvabilité, de faillite ou de liquidation de la Fédération conformément à la loi applicable.

Ces billets subordonnés sont admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). À la survenance d'un événement déclencheur tel que défini dans la réglementation sur les fonds propres, ces billets sont automatiquement et immédiatement convertibles en parts Z-capital contingent de la Fédération, dont le nombre correspondra au quotient obtenu en divisant (i) la valeur du billet multiplié par 1,50 par (ii) le prix de conversion.

Les rachats et annulations de ces billets sont assujettis au consentement et à l'approbation des autorités réglementaires applicables. Ces obligations se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2025 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2024 ⁽¹⁾
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 26 mai 2020, échéant en mai 2030, portant intérêt au taux annuel de 2,856 %, rachetés en totalité le 26 mai 2025 à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de rachat exclusivement	— \$	977 \$
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 28 mai 2021, échéant en mai 2031, portant intérêt au taux annuel de 1,992 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires ⁽²⁾ de trois mois plus 0,60 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2026	972	967
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 23 août 2022, échéant en août 2032, portant intérêt au taux annuel de 5,035 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des opérations de pension à un jour (<i>Canadian Overnight Repo Rate Average</i> ou CORRA) composé quotidiennement plus 2,29 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2027	1 005	998
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 15 mai 2024, échéant en mai 2034, portant intérêt au taux annuel de 5,279 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement plus 1,56 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2029	1 032	1 020
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1,25 G\$) émis le 24 janvier 2025, échéant en janvier 2035, portant intérêt au taux annuel de 4,264 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux CORRA, composé quotidiennement plus 1,47 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2030	1 246	—
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 220 M de francs suisses (CHF)) émis le 26 juin 2025, échéant en juin 2035, portant intérêt au taux annuel de 1,3925 % pour les cinq premières années et au taux du swap annualisé SARON (<i>Swiss Average Rate Overnight</i>) médian de terme cinq ans majoré de 1,40 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur le 26 juin 2030	380	—
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 20 G de yens (JPY)) émis le 26 juin 2025, échéant en juin 2035, portant intérêt au taux annuel de 1,973 % pour les cinq premières années et au taux du swap semi-annuel TONA (<i>Tokyo Overnight Average Rate</i>) médian de terme de cinq ans majoré de 1,11 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur le 26 juin 2030	175	—
	4 810 \$	3 962 \$

⁽¹⁾ La valeur comptable des obligations subordonnées tient compte des ajustements de juste valeur lorsque la comptabilité de couverture est appliquée.

⁽²⁾ La grande majorité des produits financiers faisant référence aux acceptations bancaires sont dorénavant basés sur le taux des opérations de pension à un jour CORRA. Ainsi, le taux qui sera utilisé en remplacement du taux des acceptations bancaires mentionné sera le CORRA.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins comprennent les types de contrats suivants :

Contrats de taux d'intérêt

Les contrats de taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme normalisés. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations au moyen desquelles deux parties échangent des flux d'intérêts portant sur un capital nominal spécifié pendant une période prédéterminée et selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal, qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés sur des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. Le Mouvement Desjardins utilise des contrats de taux d'intérêt principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif.

Contrats de change

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure et selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises ainsi que les swaps de taux d'intérêt et de devises sont des opérations au moyen desquelles les parties s'échangent des versements d'intérêts sur des montants nominaux de référence dans des devises différentes. Les montants en capital nominal font l'objet d'un échange lorsque la transaction est conclue ainsi qu'à son échéance. Le Mouvement Desjardins utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relatifs aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

Autres contrats financiers dérivés

Les autres contrats financiers dérivés utilisés par le Mouvement Desjardins comprennent les swaps sur rendement total et les options sur indices boursiers, qui sont liés aux opérations relatives à des indices financiers, de même que les swaps sur défaillance de crédit, qui sont utilisés pour gérer le risque de crédit relatif aux éléments d'actif et de passif. Les swaps sur rendement total sont des opérations au moyen desquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un indice sous-jacent en contrepartie d'une rémunération précisée dans le contrat. Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations en vertu desquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement si l'incidence de crédit précisée dans l'accord se produit.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le Mouvement Desjardins conclut différents types d'options tels que des options sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Il emploie principalement ces contrats pour répondre aux besoins de ses membres et clients, et pour gérer ses propres risques relatifs aux éléments d'actif et de passif.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné :

	Échéances					Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2025							
Désignés comme instruments de couverture ⁽¹⁾							
Couverture de juste valeur							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	— \$	302 \$	107 \$	— \$	409 \$	— \$	5 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	—	8 855	14 542	23 379	46 776	—	—
Taux moyen	— %	2,7 %	2,5 %	3,2 %			
	—	9 157	14 649	23 379	47 185	—	5
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	3 567	5 102	925	—	9 594	521	38
Taux moyen CAD-USD	1,2590	1,4403	—	—			
Taux moyen CAD-EUR	1,4673	1,4900	—	—			
Taux moyen CAD-GBP	1,7250	1,7380	1,8502	—			
Taux moyen CAD-AUD	—	0,9100	—	—			
	3 567	5 102	925	—	9 594	521	38
Total – Couverture de juste valeur	3 567	14 259	15 574	23 379	56 779	521	43
Couverture de flux de trésorerie							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	—	8 786	25 605	10 615	45 006	—	—
Taux moyen	— %	3,1 %	3,3 %	3,1 %			
	—	8 786	25 605	10 615	45 006	—	—
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	3 729	12 117	9 377	2 618	27 841	1 228	88
Taux moyen CAD-USD	—	1,3559	1,3650	—			
Taux moyen CAD-EUR	1,3707	1,4551	1,5159	1,6259			
Taux moyen CAD-CHF	—	1,4735	1,5938	1,6851			
Taux moyen CAD-JPY	—	0,0099	0,0095	—			
Taux moyen CAD-GBP	—	—	1,8785	—			
Taux moyen CAD-NOK	—	—	—	0,1263			
Taux moyen CAD-AUD	—	0,9100	—	—			
	3 729	12 117	9 377	2 618	27 841	1 228	88
Total – Couverture de flux de trésorerie	3 729	20 903	34 982	13 233	72 847	1 228	88
Total – Désignés comme instruments de couverture	7 296 \$	35 162 \$	50 556 \$	36 612 \$	129 626 \$	1 749 \$	131 \$

⁽¹⁾ Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan combiné.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2025							
À des fins de transaction							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats hors cote							
Swaps de taux d'intérêt	5 589 \$	6 936 \$	4 235 \$	6 012 \$	22 772 \$	241 \$	321 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	3 774	—	—	—	3 774	22	17
Options achetées	664	448	502	46	1 660	12	—
Options vendues	1 446	407	567	46	2 466	—	10
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps de taux d'intérêt	120 751	117 634	52 557	35 407	326 349	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	16 540	872	—	—	17 412	—	—
Options achetées	10 449	—	—	—	10 449	10	—
Options vendues	12 642	—	—	—	12 642	—	12
	171 855	126 297	57 861	41 511	397 524	285	360
Contrats de change							
Contrats hors cote							
Contrats à terme	51 589	1 758	15	—	53 362	231	308
Swaps de devises	2 107	720	2 781	1 558	7 166	117	62
Options achetées	6 670	615	396	—	7 681	69	—
Options vendues	7 303	780	418	113	8 614	—	102
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	1	—	—	—	1	—	—
	67 670	3 873	3 610	1 671	76 824	417	472
Autres contrats⁽¹⁾							
Contrats hors cote							
Swaps	59	32	—	76	167	—	1
Options achetées	9 082	24 890	16 479	492	50 943	8 411	—
Options vendues	8 734	23 880	15 653	153	48 420	—	7 897
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps	—	—	1 407	—	1 407	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	762	—	—	—	762	—	—
	18 637	48 802	33 539	721	101 699	8 411	7 898
Total – À des fins de transaction	258 162 \$	178 972 \$	95 010 \$	43 903 \$	576 047 \$	9 113 \$	8 730 \$
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	265 458 \$	214 134 \$	145 566 \$	80 515 \$	705 673 \$	10 862 \$	8 861 \$
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	—	—	—	—	—	554	554
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	265 458 \$	214 134 \$	145 566 \$	80 515 \$	705 673 \$	10 308 \$	8 307 \$

⁽¹⁾ Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicielle.

⁽²⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2024							
Désignés comme instruments de couverture⁽¹⁾							
Couverture de juste valeur							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	— \$	6 110 \$	14 772 \$	16 688 \$	37 570 \$	— \$	— \$
Taux moyen	— %	2,0 %	2,6 %	2,7 %			
	—	6 110	14 772	16 688	37 570	—	—
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	—	4 295	—	—	4 295	125	12
Taux moyen CAD-EUR	—	1,4893	—	—			
Taux moyen CAD-GBP	—	1,8000	—	—			
Taux moyen CAD-AUD	—	0,8900	—	—			
	—	4 295	—	—	4 295	125	12
Total – Couverture de juste valeur	—	10 405	14 772	16 688	41 865	125	12
Couverture de flux de trésorerie							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	—	8 259	26 770	8 637	43 666	—	—
Taux moyen	— %	4,0 %	3,9 %	3,5 %			
	—	8 259	26 770	8 637	43 666	—	—
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	10 796	11 200	11 695	783	34 474	977	192
Taux moyen CAD-USD	1,4378	1,4378	1,4378	—			
Taux moyen CAD-EUR	1,4893	1,4893	1,4893	—			
Taux moyen CAD-CHF	—	1,5844	1,5844	1,5844			
Taux moyen CAD-JPY	—	—	0,0091	—			
Taux moyen CAD-NOK	—	—	—	0,1267			
Taux moyen CAD-AUD	—	0,8900	—	—			
	10 796	11 200	11 695	783	34 474	977	192
Total – Couverture de flux de trésorerie	10 796	19 459	38 465	9 420	78 140	977	192
Total – Désignés comme instruments de couverture	10 796 \$	29 864 \$	53 237 \$	26 108 \$	120 005 \$	1 102 \$	204 \$

⁽¹⁾ Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan combiné.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

Au 31 décembre 2024	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
À des fins de transaction							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats hors cote							
Swaps de taux d'intérêt	4 346 \$	6 040 \$	4 503 \$	5 053 \$	19 942 \$	302 \$	398 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	4 063	—	—	—	4 063	11	9
Options achetées	869	460	413	33	1 775	17	—
Options vendues	520	746	433	34	1 733	—	14
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps de taux d'intérêt	93 884	107 621	62 737	33 005	297 247	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	12 691	2 504	—	—	15 195	—	—
Options achetées	51 773	359	—	—	52 132	15	—
Options vendues	39 331	359	—	—	39 690	—	12
	207 477	118 089	68 086	38 125	431 777	345	433
Contrats de change							
Contrats hors cote							
Contrats à terme	43 104	2 455	215	—	45 774	712	340
Swaps de devises	1 159	5 417	6 312	1 390	14 278	47	32
Options achetées	2 475	928	183	—	3 586	112	—
Options vendues	2 579	753	238	118	3 688	—	86
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	9	—	—	—	9	—	—
	49 326	9 553	6 948	1 508	67 335	871	458
Autres contrats ⁽¹⁾							
Contrats hors cote							
Swaps	—	60	—	79	139	—	—
Options achetées	10 248	18 603	14 518	303	43 672	5 261	—
Options vendues	9 912	17 811	13 582	125	41 430	—	5 017
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps	45	—	1 186	—	1 231	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	794	—	—	—	794	—	—
	20 999	36 474	29 286	507	87 266	5 261	5 017
Total – À des fins de transaction	277 802 \$	164 116 \$	104 320 \$	40 140 \$	586 378 \$	6 477 \$	5 908 \$
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation							
	288 598 \$	193 980 \$	157 557 \$	66 248 \$	706 383 \$	7 579 \$	6 112 \$
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	—	—	—	—	—	594	594
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	288 598 \$	193 980 \$	157 557 \$	66 248 \$	706 383 \$	6 985 \$	5 518 \$

⁽¹⁾ Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

⁽²⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

La façon dont le Mouvement Desjardins évalue les risques de marché ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion.

Couverture de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. De plus, lorsqu'un instrument financier est libellé en devises étrangères, le Mouvement Desjardins peut également effectuer des couvertures de juste valeur en utilisant des swaps de devises ou des swaps de taux d'intérêt et de devises. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts faisant l'objet de la couverture. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations des flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture

Le Mouvement Desjardins évalue l'efficacité d'une relation de couverture en comparant des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert attribuables au risque couvert afin d'établir la preuve d'une corrélation hautement efficace entre les deux instruments. Lorsque des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture afin de couvrir un risque de change, seules les variations du risque de change sont prises en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture.

L'inefficacité survient dans la mesure où la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert diffère de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. Les principales sources d'inefficacité sont attribuables à une différence entre les dates réelles et les dates attendues de refixation du prix, à une différence entre les facteurs d'actualisation utilisés ainsi qu'à une différence entre les dates de paiement de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Le tableau suivant présente des informations sur l'inefficacité des couvertures de juste valeur :

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée à l'état combiné du résultat ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée à l'état combiné du résultat ⁽¹⁾
Couverture de juste valeur				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	(6) \$	(4) \$	211 \$	— \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	(67)	6	(260)	(62)
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	15	(3)	(20)	(2)
Total – Couverture de juste valeur	(58) \$	(1) \$	(69) \$	(64) \$

⁽¹⁾ L'inefficacité de la couverture est comptabilisée au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture (suite)

Les tableaux suivants présentent des informations sur l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée à l'état combiné du résultat ⁽¹⁾	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie à l'état combiné du résultat Couvertures actives ⁽²⁾
2025				
Couverture de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	1 \$	— \$	1 \$	275 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	(129)	—	(129)	(39)
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	158	—	181	(13)
Total – Couverture de flux de trésorerie	30 \$	— \$	53 \$	223 \$

	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée à l'état combiné du résultat ⁽¹⁾	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie à l'état combiné du résultat Couvertures actives ⁽²⁾
2024				
Couverture de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	(53) \$	— \$	(134) \$	(270) \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	494	—	570	625
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	(233)	1	(229)	—
Total – Couverture de flux de trésorerie	208 \$	1 \$	207 \$	355 \$

⁽¹⁾ L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ L'ajustement de reclassement est inclus dans les postes « Revenu d'intérêts – Prêts » et « Frais d'intérêts – Dépôts » à l'état combiné du résultat.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture (suite)

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la comptabilité de couverture sur les soldes comptabilisés au bilan combiné et dans le cumul des autres éléments du résultat global :

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
Au 31 décembre 2025							
Risque de taux d'intérêt							
Actifs							
Valeurs mobilières	— \$	— \$	— \$	20 562 \$	— \$	— \$	(169) \$
Prêts	458	47	136	—	—	(16)	—
Passifs							
Dépôts	21 \$	99 \$	(6) \$	23 006 \$	(359) \$	265 \$	232 \$
Obligations subordonnées	—	—	—	3 283	(58)	76	9
Risque de change							
Passifs							
Dépôts	(147) \$	(13) \$	(179) \$	9 594 \$	(1) \$	— \$	(1) \$
Obligations subordonnées	(11)	—	11	—	—	—	—

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
Au 31 décembre 2024							
Risque de taux d'intérêt							
Actifs							
Valeurs mobilières	— \$	— \$	— \$	21 634 \$	— \$	— \$	417 \$
Prêts	1 309	(961)	(522)	—	—	(29)	(4)
Passifs							
Dépôts	(142) \$	318 \$	82 \$	14 766 \$	(573) \$	424 \$	(338) \$
Obligations subordonnées	—	—	—	1 035	(71)	35	(29)
Risque de change							
Passifs							
Dépôts	(340) \$	— \$	229 \$	4 296 \$	— \$	— \$	22 \$

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de l'instrument est positive pour ce dernier. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ce risque ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à le gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers combinés.

Montants nominaux de référence	Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.
Valeur de remplacement	Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive sans égard aux accords de compensation ni aux garanties pouvant être obtenus.
Risque de crédit équivalent	Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, qui est lui-même représenté par le changement de valeur déterminé selon une formule établie par l'Accord de Bâle III.
Solde pondéré en fonction des risques	Le solde pondéré en fonction des risques liés à la solvabilité des contreparties est établi selon les méthodes stipulées par l'Accord de Bâle III.

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'incidence des accords généraux de compensation :

	Au 31 décembre 2025				Au 31 décembre 2024			
	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction des risques	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps de taux d'intérêt	441 312 \$	241 \$	823 \$	1 659 \$	398 425 \$	302 \$	701 \$	1 453 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	3 774	22	69	53	4 063	11	61	35
Contrats à terme normalisés	17 412	—	4	—	15 195	—	1	—
Options achetées	12 109	22	13	19	53 907	32	12	22
Options vendues	15 108	—	—	—	41 423	—	—	—
	489 715	285	909	1 731	513 013	345	775	1 510
Contrats de change								
Contrats à terme	53 362	231	761	523	45 774	712	827	821
Contrats à terme normalisés	1	—	—	—	9	—	—	—
Swaps de devises	44 601	1 866	1 090	794	53 047	1 149	633	402
Options achetées	7 681	69	126	132	3 586	112	196	284
Options vendues	8 614	—	—	—	3 688	—	—	—
	114 259	2 166	1 977	1 449	106 104	1 973	1 656	1 507
Autres contrats								
Swaps	1 574	—	114	21	1 370	—	87	3
Contrats à terme normalisés	762	—	—	—	794	—	—	—
Options achetées	50 943	8 411	6 525	4 556	43 672	5 261	4 744	3 004
Options vendues	48 420	—	—	—	41 430	—	—	—
	101 699	8 411	6 639	4 577	87 266	5 261	4 831	3 007
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	705 673 \$	10 862 \$	9 525 \$	7 757 \$	706 383 \$	7 579 \$	7 262 \$	6 024 \$
Moins :								
Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	—	554	—	51	—	594	—	38
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	705 673 \$	10 308 \$	9 525 \$	7 706 \$	706 383 \$	6 985 \$	7 262 \$	5 986 \$

⁽¹⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon le type de contrepartie :

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction des risques	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction des risques
Type de contrepartie				
Institutions financières	10 511 \$	5 418 \$	6 816 \$	3 438 \$
Autres	351	2 339	763	2 586
	10 862	7 757	7 579	6 024
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	554	51	594	38
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	10 308 \$	7 706 \$	6 985 \$	5 986 \$

⁽¹⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 21 – CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Le capital social est composé de parts de qualification et de parts de capital.

Les caisses peuvent émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré des caisses dans les cas énoncés dans la Loi. La part de qualification confère au membre détenteur un seul droit de vote à la caisse qui l'a émise, peu importe le nombre de parts de qualification détenues dans cette dernière.

La Fédération peut émettre un nombre illimité de parts de capital F et de parts Z – capital contingent (les parts de capital Z) d'une valeur nominale de 10 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote. Les parts de capital F ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres des caisses Desjardins du Québec, y compris à leurs membres auxiliaires. Les parts de capital Z peuvent être émises à toute personne conformément à la Loi, mais uniquement en conversion d'instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de la Fédération, ou à la discrétion de la Fédération après une telle conversion. La Fédération a le droit, par résolution du conseil d'administration et avec l'autorisation de l'AMF, de racheter, en tout temps, unilatéralement, la totalité ou une partie des parts de capital F et Z, le cas échéant. La Fédération peut aussi, en tout temps, avec l'autorisation de l'AMF, acheter de gré à gré la totalité ou une partie des parts de capital F et Z, le cas échéant. Le taux d'intérêt des parts de capital F et Z, le cas échéant, est déterminé par le conseil d'administration de la Fédération, et ce dernier approuve annuellement les excédents pouvant être affectés au paiement d'un intérêt sur ces parts de capital. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social » après approbation. Le remboursement du capital et le versement des intérêts sont assujettis au respect de certaines conditions.

PARTS ÉMISES ET PAYÉES

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Parts de qualification	27 \$	26 \$
Parts de capital F	4 495	4 705
	4 522 \$	4 731 \$

NOTE 22 – CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, offertes seulement aux membres de la CDO, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la CDO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la CDO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou en plusieurs séries.

NOTE 23 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	356 \$	4 \$	117 \$	4 \$
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	336	—	139	—
Cumul des autres éléments du résultat global	692 \$	4 \$	256 \$	4 \$

⁽¹⁾ Tiennent compte d'une provision pour pertes de crédit de 24 M\$ au 31 décembre 2025 (16 M\$ au 31 décembre 2024) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 24 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est de veiller à la santé financière et à la pérennité du Groupe coopératif Desjardins. Pour favoriser le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant de conserver la confiance des membres et clients et d'optimiser le coût financier du capital, l'organisation a une structure de capital cible qui tient compte des exigences réglementaires de l'industrie bancaire, des ambitions de Desjardins quant au maintien de ses cotes de crédit ainsi que du profil de risque de l'organisation et de ses composantes. La structure cible est sujette à changement et est mise à jour annuellement par le conseil d'administration de la Fédération en fonction de l'évolution des facteurs qui précèdent.

CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU CAPITAL DU MOUVEMENT DESJARDINS

La composition et la suffisance des fonds propres réglementaires pour l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. Cette ligne directrice découle du cadre normatif élaboré par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire et exige qu'un montant de fonds propres minimal soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes émise par l'AMF. Par conséquent, aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital pour les coopératives de services financiers.

Certaines filiales incluses dans le périmètre du Mouvement Desjardins sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales en matière de capitaux. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques (APR).

Désigné comme une institution financière d'importance systémique intérieure par l'AMF, le Mouvement Desjardins est assujetti à un supplément de fonds propres de 1,0 % et doit maintenir un ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A de 8,0 %. Son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Ces ratios incluent une réserve de conservation de 2,5 %. Le Mouvement Desjardins est également sujet à un plancher des APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multiplié par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des ratios de fonds propres réglementaires.

L'AMF exige également du Mouvement Desjardins qu'il respecte un ratio de levier financier minimal de 3,5 %. Ce ratio est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins doit satisfaire aux exigences de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) émise par l'AMF. Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés conformément à cette ligne directrice. Celle-ci s'applique au groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO. Le Mouvement Desjardins doit maintenir un ratio TLAC d'au moins 21,5 % et un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %.

NOTE 24 – GESTION DU CAPITAL (suite)

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins diffèrent des capitaux propres figurant au bilan combiné. Ils sont composés des éléments suivants :

- i) les fonds propres de base (catégorie 1) visent à assurer la continuité de l'exploitation. Ils sont subdivisés en deux groupes, soit la catégorie 1A (noyau dur) et la catégorie 1B (fonds propres additionnels). Les fonds propres de la catégorie 1A sont notamment constitués des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis et du cumul des autres éléments du résultat global. Les fonds propres de la catégorie 1B sont constitués des participations ne donnant pas le contrôle. Celles-ci sont déterminées, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice;
- ii) les fonds propres complémentaires (catégorie 2) visent à absorber les pertes en cas de liquidation. Ils comprennent les billets subordonnés admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), les parts de qualification admissibles et la portion admissible de la provision pour pertes de crédit.

Le tableau suivant présente le solde des fonds propres réglementaires et de la capacité d'absorption des pertes (TLAC) disponible, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios réglementaires :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Fonds propres et autres instruments TLAC		
Fonds propres de la catégorie 1A	36 468 \$	33 157 \$
Fonds propres de la catégorie 1	36 468	33 157
Total des fonds propres	40 082	36 269
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽¹⁾	53 170	47 797
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	125 293	121 845
Risque de marché	4 504	4 901
Risque opérationnel	23 884	22 875
Total des actifs pondérés en fonction des risques	153 681 \$	149 621 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du ratio TLAC⁽¹⁾	148 562	145 372
Exposition du ratio de levier	468 023	434 089
Exposition du ratio de levier TLAC⁽¹⁾	459 957 \$	427 337
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	23,7 %	22,2 %
Fonds propres de la catégorie 1	23,7	22,2
Total des fonds propres	26,1	24,2
TLAC ⁽¹⁾	35,8	32,9
Levier	7,8	7,6
Levier TLAC ⁽¹⁾	11,6	11,2

⁽¹⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO.

RESPECT DES EXIGENCES

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectent celles-ci au 31 décembre 2025, comme lors de l'exercice précédent.

NOTE 25 – REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d'intérêts en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2025	2024
Revenu d'intérêts sur les actifs financiers		
Au coût amorti	15 612 \$	15 522 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 715	1 842
À la juste valeur par le biais du résultat net	581	401
	17 908	17 765
Frais d'intérêts sur les passifs financiers		
Au coût amorti	9 098	9 866
À la juste valeur par le biais du résultat net	531	428
	9 629	10 294
	8 279 \$	7 471 \$

AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus (pertes) nets de placement en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2025			2024		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total
Autres revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	(205) \$	427 \$	222 \$	(524) \$	596 \$	72 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(290)	(290)	—	(93)	(93)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	43	22	65	45	(184)	(139)
Au coût amorti et autres	(63)	—	(63)	(45)	—	(45)
	(225) \$	159 \$	(66) \$	(524) \$	319 \$	(205) \$

NOTE 26 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

CHARGE D'IMPÔT SUR LES EXCÉDENTS DE L'EXERCICE

La charge d'impôt comptabilisée dans les états financiers combinés pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

	2025	2024
État combiné du résultat		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible sur les excédents après ristournes aux membres	1 186 \$	743 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	20	(27)
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(62)	(70)
	1 144	646
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	(85)	241
Ajustements au titre de l'impôt différé des exercices précédents	(18)	5
	(103)	246
	1 041 \$	892 \$
État combiné du résultat global		
Impôt exigible	20 \$	356 \$
Impôt différé	342	210
	362	566
Total de la charge d'impôt	1 403 \$	1 458 \$

NOTE 26 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS (suite)

Les impôts sur les excédents présentés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2025	2024
Impôts sur les excédents d'exploitation	1 168 \$	1 001 \$
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(127)	(109)
Impôts sur les excédents après ristournes aux membres	1 041 \$	892 \$

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION

La charge d'impôt sur les excédents à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2025	2024
Excédents d'exploitation	4 979 \$	4 357 \$
Ristournes aux membres	(505)	(437)
Excédents après ristournes aux membres	4 474 \$	3 920 \$
Impôt au taux statutaire combiné du Canada et des provinces	1 189 \$ 26,6 %	1 040 \$ 26,5 %
Déduction pour petites entreprises	(7) (0,2)	(10) (0,3)
Revenus de placement et autres éléments non imposables	(111) (2,5)	(80) (2,0)
Dépenses non déductibles	38 0,9	29 0,8
Ajustements au titre de l'impôt exigible et différé des exercices précédents	2 —	(22) (0,5)
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(62) (1,4)	(70) (1,8)
Autres	(8) (0,1)	5 0,1
	1 041 \$ 23,3 %	892 \$ 22,8 %

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	Bilan combiné		État combiné du résultat	
	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024	2025	2024
Actifs d'impôt différé				
Obligations locatives	136 \$	141 \$	5 \$	5 \$
Actifs / Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	375	273	(102)	(173)
Provision pour pertes de crédit	218	218	—	(22)
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	172	169	(5)	36
Pertes fiscales ⁽¹⁾	128	153	27	282
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	—	53	—	92
Autres	64	89	28	36
	1 093 \$	1 096 \$	(47) \$	256 \$
Passifs d'impôt différé				
Immobilisations corporelles et incorporelles, et immeubles de placement	253 \$	265 \$	(12) \$	(4) \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	116	128	(12)	(7)
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	82	—	(32)	—
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	344	171	—	1
	795 \$	564 \$	(56) \$	(10) \$
Solde net des actifs (passifs) d'impôt différé	298 \$	532 \$	(103) \$	246 \$

⁽¹⁾ La reconnaissance de l'actif d'impôt différé découlant des pertes fiscales est supportée par des bénéfices imposables futurs suffisants pour l'utilisation de ces pertes.

Aux fins de la présentation du bilan combiné, les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés comme suit :

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Actifs d'impôt différé ⁽¹⁾	916 \$	986 \$
Passifs d'impôt différé ⁽¹⁾	618	454
	298 \$	532 \$

⁽¹⁾ L'impôt différé se résorbera principalement à long terme.

Le montant des pertes fiscales sans échéance pour lequel aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan combiné est de 144 M\$ (107 M\$ au 31 décembre 2024).

NOTE 27 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins a recours à des instruments de crédit et à des garanties hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de ses membres et clients. Le tableau suivant présente le montant contractuel des engagements ainsi que le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que le Mouvement Desjardins a accordées à des tiers. Le risque de crédit maximal lié aux engagements correspond au montant intégral du crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Le risque de crédit maximal lié aux garanties correspond aux sorties de fonds maximales que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles dont il pourrait bénéficier tels que les garanties détenues, les polices d'assurance ou d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Dans les deux cas, le risque de perte maximale est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif au bilan combiné.

Les montants présentés dans le tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers dont le risque maximal est différent de la valeur comptabilisée. D'autres instruments financiers présentés au bilan combiné exposent le Mouvement Desjardins à un risque de crédit. Pour ces derniers, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable.

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Engagements		
Engagements de crédit	144 715 \$	143 071 \$
Lettres de crédit documentaire	13	9
Garanties		
Garanties et lettres de crédit de soutien	3 332	2 760

Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des instruments émis pour le compte d'un membre ou d'un client, et elles représentent le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le membre et client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement Desjardins à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières ou d'exécution envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Les garanties et lettres de crédit de soutien dont le paiement dépend du respect d'une obligation d'exécution sont considérées comme des garanties non financières, étant donné que le paiement ne dépend pas d'un défaut de crédit sur un titre d'emprunt. Les autres garanties et lettres de crédit de soutien constituent des garanties financières.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à des contrats d'acquisition, de cession, de prestation de services et de location, à des accords de compensation ainsi qu'aux contrats signés avec des administrateurs et administratrices ou des dirigeants et dirigeantes. Aux termes de tels contrats, le Mouvement Desjardins pourrait être tenu de verser des indemnisations si certains événements se produisaient tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales) ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminé ne figure au contrat, et les événements qui déclencheront un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que le Mouvement Desjardins pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables.

NOTE 27 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut des conventions d'affectation d'actifs en garantie et reçoit de ses membres et clients des actifs en garantie qu'il est autorisé à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance conformément à des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Voici des exemples de modalités concernant les actifs affectés en garantie :

- les risques et avantages liés aux actifs affectés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les réaffecter en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien a été affecté en garantie;
- les actifs affectés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées. Dans les cas où le créancier est autorisé à vendre ou à réaffecter l'actif reçu en garantie, un actif comparable est remis à l'emprunteur.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, et la juste valeur des actifs détenus ou réaffectés en garantie provenant de tiers :

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie :		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	675 \$	469 \$
Valeurs mobilières	16 122	15 456
Prêts	44 555	38 076
	61 352	54 001
Actifs provenant de tiers :		
Actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie	32 180	30 024
Moins : Actifs non vendus ou non réaffectés en garantie	2 945	3 034
	29 235	26 990
	90 587 \$	80 991 \$
Utilisation des actifs :		
Opérations liées à des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées	25 104 \$	26 767 \$
Opérations liées à des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert	15 982	12 667
Opérations de titrisation	23 092	17 374
Obligations sécurisées	21 874	20 931
Opérations sur instruments financiers dérivés	2 077	1 440
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires ⁽¹⁾	2 009	1 328
Opérations liées aux passifs des contrats d'assurance	248	295
Approvisionnement en argent du réseau des caisses à la Banque du Canada	201	189
	90 587 \$	80 991 \$

⁽¹⁾ Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est tenu de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières pour pouvoir utiliser le système de transfert de paiements de grande valeur. Celles-ci sont exclues puisqu'elles sont remises à la fin du cycle de règlement quotidien.

LITIGES

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires. Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains de ces litiges et procédures, ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

NOTE 28 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ces risques ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers combinés. Des informations sur le risque de crédit en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des pertes de crédit attendues sont également présentées dans ces états financiers combinés, principalement à la note 2 « Méthodes comptables » et à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement Desjardins pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ces tableaux représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de crédit de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des actifs de contrats de réassurance et des passifs des contrats d'assurance.

	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Au 31 décembre 2025										
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 607 \$	214 \$	21 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	6 \$	5 848 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais résultat net ⁽¹⁾	336	682	3 136	1 430	1 286	2 157	7 166	23 841	6 350	46 384
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	385	702	3 648	1 997	5 826	9 672	23 512	12 427	1 082	59 251
Titres au coût amorti	—	—	1	—	—	2	5	34	—	42
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	19 047	2 111	1 258	214	86	—	—	—	93	22 809
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	3 510	6 469	13 093	13 479	14 720	40 771	95 243	3 920	7 671	198 876
À la consommation, sur cartes de de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	52	71	157	161	185	1 008	4 702	7 558	10 532	24 426
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	29 728	12 599	8 866	7 836	8 891	6 191	9 788	1 492	7 384	92 775
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 374)	(1 374)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	34 079	34 079
Instruments financiers dérivés	283	289	544	611	735	2 597	5 481	322	—	10 862
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 987	11	—	—	—	—	—	—	1 032	3 030
Actifs des contrats de réassurance	34	70	65	56	50	156	324	866	142	1 763
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	425	425
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	773	773
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 437	1 437
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	596	596
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 225	1 225
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 241	1 241
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	1 301	1 301
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	916	916
Autres actifs – Autres	1 284	291	347	42	29	28	90	—	1 446	3 557
Total de l'actif	62 253 \$	23 509 \$	31 136 \$	25 826 \$	31 808 \$	62 582 \$	146 311 \$	50 460 \$	76 357 \$	510 242 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

NOTE 28 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2025	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	9 367 \$	4 630 \$	11 686 \$	9 359 \$	11 720 \$	22 490 \$	22 673 \$	714 \$	78 647 \$	171 286 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	16 966	12 818	4 740	3 368	4 761	11 467	23 636	17 212	62 832	157 800
Institutions de dépôts ⁽³⁾	5	—	—	1	1	2	1	—	398	408
Passifs des contrats d'assurance	922	898	879	757	687	2 305	5 064	19 358	3 867	34 737
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	539	368	683	337	700	1 109	4 035	8 120	22	15 913
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	15 611	318	—	—	—	—	—	—	8	15 937
Instruments financiers dérivés	182	291	485	365	606	2 081	4 550	301	—	8 861
Sommes à payer aux clients courtiers et institutions financières	1 883	6	—	—	—	—	—	—	12 468	14 357
Obligations locatives	7	12	17	20	17	58	157	229	—	517
Passifs des contrats de réassurance	—	—	1	—	—	2	4	28	—	35
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	30 496	30 496
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	655	655
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	618	618
Autres passifs – Autres	3 718	1 851	1 315	450	352	661	951	187	2 015	11 500
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	4 810	—	4 810
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	42 312	42 312
Total du passif et des capitaux propres	49 200 \$	21 192 \$	19 806 \$	14 657 \$	18 844 \$	40 175 \$	61 071 \$	50 959 \$	234 338 \$	510 242 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 614 \$	1 138 \$	1 582 \$	1 596 \$	1 603 \$	6 163 \$	15 472 \$	376 \$	115 171 \$	144 715 \$
Lettres de crédit documentaire	4	1	5	1	1	—	1	—	—	13
Garanties et lettres de crédit de soutien	307	478	469	721	1 089	78	114	22	54	3 332

⁽¹⁾ Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽²⁾ Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽³⁾ Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

⁽⁴⁾ Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

⁽⁵⁾ Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

NOTE 28 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2024	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 579 \$	391 \$	2 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	5 \$	5 977 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais résultat net ⁽¹⁾	287	1 050	2 716	895	1 844	2 674	6 111	21 105	5 279	41 961
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	705	1 636	2 065	3 139	1 408	11 204	23 322	12 089	1 734	57 302
Titres au coût amorti	—	—	—	—	2	1	6	36	—	45
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	18 464	1 206	3 136	445	196	—	—	—	219	23 666
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	3 159	5 005	10 277	10 698	11 844	46 284	81 483	3 794	7 376	179 920
À la consommation, sur cartes de de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	36	69	147	163	215	1 049	4 797	8 531	9 676	24 683
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	26 744	9 030	7 155	5 938	7 990	9 400	9 497	1 684	8 876	86 314
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 320)	(1 320)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	28 959	28 959
Instruments financiers dérivés	485	551	732	374	401	1 325	3 465	246	—	7 579
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 309	13	—	—	—	—	—	—	774	3 096
Actifs des contrats de réassurance	42	88	76	63	59	183	375	890	129	1 905
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	454	454
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	817	817
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 486	1 486
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	596	596
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 255	1 255
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 241	1 241
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	724	724
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	986	986
Autres actifs – Autres	1 245	200	287	41	19	20	62	12	1 410	3 296
Total de l'actif	59 055 \$	19 239 \$	26 593 \$	21 756 \$	23 978 \$	72 140 \$	129 118 \$	48 387 \$	70 676 \$	470 942 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

NOTE 28 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2024	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	5 956 \$	4 781 \$	13 730 \$	15 097 \$	12 029 \$	15 878 \$	20 486 \$	642 \$	72 880 \$	161 479 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	18 584	10 070	3 635	3 186	4 592	9 654	24 233	8 942	56 327	139 223
Institutions de dépôts ⁽³⁾	2	1	—	2	1	1	1	—	236	244
Passifs des contrats d'assurance	887	854	846	734	717	2 275	5 035	19 312	3 878	34 538
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	90	213	653	287	201	1 169	3 452	7 160	24	13 249
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 617	10	—	—	—	—	—	—	6	20 633
Instruments financiers dérivés	109	355	691	307	332	1 050	2 965	303	—	6 112
Sommes à payer aux clients courtiers et institutions financières	4 499	5	—	—	—	—	—	—	9 691	14 195
Obligations locatives	6	11	17	19	17	65	162	237	—	534
Passifs des contrats de réassurance	—	—	1	—	1	2	4	29	—	37
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	25 329	25 329
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	713	713
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	454	454
Autres passifs – Autres	3 796	1 820	1 393	543	360	561	984	159	1 934	11 550
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	3 962	—	3 962
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	38 690	38 690
Total du passif et des capitaux propres	54 546 \$	18 120 \$	20 966 \$	20 175 \$	18 250 \$	30 655 \$	57 322 \$	40 746 \$	210 162 \$	470 942 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 580 \$	782 \$	1 321 \$	1 845 \$	1 594 \$	7 728 \$	16 133 \$	519 \$	111 569 \$	143 071 \$
Lettres de crédit documentaire	5	1	2	1	—	—	—	—	—	9
Garanties et lettres de crédit de soutien	195	105	571	719	521	547	57	42	3	2 760

⁽¹⁾ Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽²⁾ Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽³⁾ Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

⁽⁴⁾ Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

⁽⁵⁾ Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

NOTE 29 – INFORMATION SECTORIELLE

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ainsi qu'Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres.

Le secteur Particuliers et Entreprises propose aux membres et clients du Mouvement Desjardins une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives. Le Mouvement Desjardins oeuvre dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers hors-Québec. Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transferts d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages. Ce secteur offre ses services par l'intermédiaire du réseau des caisses et de leurs centres Desjardins Entreprises, soit en personne, au téléphone ou par Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes joue un rôle dans le développement de l'autonomie financière des membres et clients du Mouvement Desjardins, en les aidant à développer de saines habitudes financières. Ce secteur accompagne les membres et clients, particuliers et entreprises, par l'entremise de divers réseaux et conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie. Ses produits et services sont distribués par le réseau des caisses Desjardins, les réseaux spécialisés Desjardins (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne), les réseaux des agents Desjardins, les réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, les filiales Worldsource, les réseaux externes en assurance et en solutions de placement, les firmes d'actuaire-conseils et courtiers ainsi que les centres de relations clients et canaux numériques.

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales, et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont offerts dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, de la CDO et des centres Desjardins Entreprises, et sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs. De plus, les produits d'assurance de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI) sont distribués par un réseau de courtiers indépendants dans tout le Canada. Le secteur offre également des conseils et des services de prévention des sinistres aux membres et clients pour leur permettre de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un événement météo ou climatique. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou les besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées dans la préparation de l'information financière des secteurs d'activité. Les transactions entre les secteurs sont généralement comptabilisées selon les ententes en vigueur entre celles-ci. Les informations sectorielles sont généralement préparées selon les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins.

En 2025, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter la façon dont la direction évalue la performance des secteurs. Cette présentation tient compte de la révision du modèle d'allocation sectorielle des frais autres que d'intérêts. Ainsi, certains frais autres que d'intérêts ont été reclassés de la rubrique Autres vers le secteur Particuliers et Entreprises, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et le secteur Assurance de dommages. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

NOTE 29 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	7 759 \$	7 134 \$	292 \$	231 \$	— \$	— \$	228 \$	106 \$	8 279 \$	7 471 \$
Revenu net lié aux activités d'assurance	—	—	1 115	947	1 902	1 864	74	71	3 091	2 882
Autres revenus	2 735	2 333	2 879	2 616	(14)	16	(662)	(658)	4 938	4 307
Revenu net total	10 494	9 467	4 286	3 794	1 888	1 880	(360)	(481)	16 308	14 660
Dotation à la provision pour pertes de crédit	680	599	3	4	5	(6)	—	—	688	597
Frais autres que d'intérêts nets	7 320	6 702	3 325	3 005	474	441	(478)	(442)	10 641	9 706
Excédents d'exploitation	2 494	2 166	958	785	1 409	1 445	118	(39)	4 979	4 357
Impôts sur les excédents	641	561	202	152	356	371	(31)	(83)	1 168	1 001
Excédents avant ristournes aux membres	1 853	1 605	756	633	1 053	1 074	149	44	3 811	3 356
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	378	328	—	—	—	—	—	—	378	328
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 475 \$	1 277 \$	756 \$	633 \$	1 053 \$	1 074 \$	149 \$	44 \$	3 433 \$	3 028 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	1 475 \$	1 277 \$	756 \$	633 \$	941 \$	941 \$	149 \$	44 \$	3 321 \$	2 895 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	112	133	—	—	112	133

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Combiné
Au 31 décembre 2025	384 301 \$	82 940 \$	14 226 \$	28 775 \$	510 242 \$
Au 31 décembre 2024	356 416 \$	75 365 \$	13 803 \$	25 358 \$	470 942 \$

NOTE 30 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées du Mouvement Desjardins comprennent principalement les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages du personnel au bénéfice des employés, de même que certaines entités pour lesquelles la substance de la relation indique qu'elles sont liées au Mouvement Desjardins, notamment les Fonds Desjardins et autres fonds sous gestion. Elles incluent également les principaux dirigeants et dirigeantes du Mouvement Desjardins et les membres de leur famille proche, ainsi que les entités sur lesquelles ces derniers exercent, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Les transactions effectuées avec les parties liées du Mouvement Desjardins ont été conclues à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Les principales transactions concernent les frais et honoraires relatifs à la gestion de fonds et à la garde de titres. Elles ont également trait aux revenus de gestion provenant des régimes de retraite.

Ces opérations et les soldes à la fin de l'exercice se détaillent comme suit :

	2025			2024		
	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total
État combiné du résultat						
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	2 \$	30 \$	32 \$	2 \$	25 \$	27 \$
Services de courtage et de fonds de placement	—	657	657	1	627	628
Autres revenus (pertes) nets de placement	2	13	15	3	9	12
Autres revenus	11	132	143	18	232	250
Autres frais	(4)	(12)	(16)	(5)	(10)	(15)
Bilan combiné						
Valeurs mobilières	— \$	268 \$	268 \$	— \$	20 \$	20 \$
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	1 081	1 081	—	1 604	1 604
Prêts	66	21	87	172	—	172
Actif net des fonds distincts	—	2 196	2 196	—	2 900	2 900
Autres actifs – Autres	7	39	46	25	107	132
Dépôts	46	1 260	1 306	127	1 084	1 211
Autres passifs – Autres	2	45	47	4	60	64
Autres						
Engagements donnés	244 \$	600 \$	844 \$	113 \$	802 \$	915 \$
Garanties données	—	484	484	—	530	530
Garanties reçues	—	1 080	1 080	—	1 562	1 562

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET DIRIGEANTES

Les principaux dirigeants et dirigeantes du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions. Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins effectue des transactions financières avec ses dirigeants et dirigeantes. Outre la rémunération conférée aux principaux dirigeants et dirigeantes, les principales transactions financières incluent également des opérations d'intermédiation financière de nature courante ainsi que des opérations liées à la gestion de patrimoine, à l'assurance de personnes et à l'assurance de dommages avec les diverses entités du Groupe. Ces transactions ont été conclues selon des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants et dirigeantes du Mouvement Desjardins se détaille comme suit :

	2025	2024
Avantages à court terme	34 \$	19 \$
Avantages à long terme et postérieurs à l'emploi	12	9
	46 \$	28 \$

NOTE 31 – TRANSACTIONS IMPORTANTES

Exercice terminé le 31 décembre 2025

Le 28 août 2025, le Mouvement Desjardins a annoncé la signature d'une entente définitive visant l'acquisition de Guardian Capital Group Limited (Guardian), une société mondiale de gestion de placement cotée en bourse desservant une clientèle institutionnelle, individuelle et privée. En vertu de l'entente définitive, Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., filiale indirecte de la Fédération, fera l'acquisition de Guardian dans le cadre d'une transaction évaluée à 1,7 G\$.

La clôture de la transaction aura lieu dès l'obtention des approbations réglementaires requises et la satisfaction des autres conditions de clôture d'usage, prévues d'ici la fin du premier trimestre de 2026.